SOMMAIRE

Editorial . . . . . p. 2
Cloches et Diligence . . . . . p. 3
Faire les Soussissons . . . . . p. 4
Faire les Conscrits . . . . . p. 5
Sapeurs Pompiers . . . . . p. 6
Pompiers, Contamine 1912 . p. 8
Brigade de Savoie . . . . . p. 9
Médailles Sardes . . . . . p. 14
Mésaventure . . . . . p. 16
De l'Escalade . . . . . p. 17
Bourgeois de Genève . . . . . p. 18
Annuaire de Marcellaz 1925 . p. 20
Ecole de Faucigny (28) . . . . p. 21
Meurtre à Genève . . . . . p. 22
Charles-Emmanuel III . . . . p. 25
Le Messager 1916 . . . . . p. 27
Carnet d'un Poilu . . . . . p. 27
Joyau disparu . . . . . p. 30
Histoire et Légende . . . . . p. 31
Mouvance révolution. . . . . p. 32
Guerre de Succession . . . . . p. 34
Fenaison à la Biaune . . . . . p. 36
Faire sa Colle . . . . . p. 36
Inventaires . . . . . p. 37
Moyen Age à St-Jean . . . . . p. 38
Père Moget . . . . . p. 39
Sires de Faucigny . . . . . p. 41
Antependium . . . . . p. 43
Labour avant 1900 . . . . . p. 45
Monnaies anciennes . . . . . p. 48
Rattachement de Faucigny . . p. 50
Comte Bolla . . . . . p. 51
Deux aquarelles de Terra Vecchia p. 56

EDITORIAL

Un siècle vient de s'éteindre. C'était le vingtième du nom, et s'il me fallait répondre à la question de savoir quel fut le plus grand événement de celui-ci, je répondrais volontiers : "*c'est la disparition du cheval*".

La réponse peut paraître étrange, mais pour celui qui se penche un peu sur la nature des transports, ce phénomène aura été tout de même extraordinaire en ce début du XX° siècle. Il y a cent ans.

En quelques décennies, voilà qu'après des millénaires de marche paisible au pas lent des bœufs ou au rapide galop des chevaux, le laboureur disparaît, le semeur devient semoir mécanique, la moissonneuse, moissonneuse-batteuse, le cheval-vapeur remplace l'animal et le moteur à explosion révolutionne nos campagnes.

En l'espace d'une petite vie, un homme né vers 1900, connaît dans son quotidien la voiture à cheval qui se déplace à six ou huit kilomètres/heure et soixante ans plus tard assiste au lancement d'un satellite, à la marche sur la lune, à moins qu'il ne prenne lui-même un supersonique pour ses vacances en Amérique.

Désormais, c'est sûr, le cheval ou la bête de somme cessent d'exister dans leur forme traditionnelle de travail, remplacés inexorablement par le tracteur, l'autobus, le train à grande vitesse ou l'avion Mach 2.
J'ai vu là le plus grand événement que ce siècle finissant nous a légué : la vitesse.

Mais j'ai aussi goûté avec calme et tranquillité la douce ambiance de notre prieuré de Contamine. A l'heure où le soleil d'été va glisser lentement derrière la chaîne ambrée du Jura, je me suis laissé guider par la chaleur des prières. J'ai tendu une oreille attentive aux chants grégoriens des moines réunis dans une même espérance, là où le temps et le lieu se confondent pour devenir demeure éternelle de beauté et de vérité. Alors l'espace d'un moment, j'ai pu me raccrocher à cette histoire, depuis ce jour de l'an 1084 où Guy évêque de Genève installa sur cette terre de Faucigny un lieu de silence et de paix, à ce lieu où l'homme peut enfin se relier au divin.

Est-ce là la véritable aventure que ce siècle naissant offrira à notre humanité ? Après avoir erré dans ces déserts mouvants sans boussole et plein d'incertitude, peut-être bien que la seule vraie et grande question que pourra se poser dans 100 ans, celui qui écrira ici à ma place, sera : Comment l'homme peut-il accomplir sa rencontre avec l'Eternel ? Question de l'homme, question de son éternité.

Michel Pessey-Magnifique

P.S. : En tout cas merci à tous ceux qui produisent de si bons articles.

Avertissement : Les auteurs rapportent des faits, écrits, rapports, etc.. qu'ils trouvent dans les archives. Ils reprennent l'orthographe ancienne, aussi ne vous étonnez pas de trouver des "fautes".

CLOCHES et DILIGENCES

Le long de la route qui suivait autrefois la diligence et qui menait de Genève à Chamonix en passant par Bonneville, Cluses, Sallanches et Saint-Gervais, les églises, les prieurés et les ruines, étranglés entre la rivière et les montagnes, et repliés sur eux-mêmes, expriment la sévérité plus énergique d'une époque plus ancienne.

J'ai revu le village de Contamine par un ciel couleur de cendre, sous lequel couvait un brasier. Une atmosphère lourde pesait sur la campagne comme à l'approche d'un orage. Les nuages en marche vers l'Orient prenaient l'apparence, avec leurs formes et leurs colorations, d'animaux d'Apocalypse. L'église surgissait en son crépi blanc au milieu du cimetière, les cyprès allongeaient leurs ombres violettes en forme de larmes. Près d'une tombe, la pie en demi-deuil fermait son éventail, et le Christ dressé au milieu des buissons comme la croix d'argent de quelque drap mortuaire semblait grandir et jeter une lumière surnaturelle. De quelque côté que mes yeux fussent tournés, il me revenait en mémoire de vieilles chroniques où la légende ajoutait sa grâce au tragique de l'histoire. Les ruines de Faucigny, posées sur un amas de rochers comme des pierres grisâtres, prenaient à la faveur du couchant, un air de domination plus hautaine et rappelaient le temps éloigné où Aymon premier, comte de Faucigny, possédait les châtellenies de Credo près Cornier, de Bonne, de Bonneville, de Cluses, de Châtillon-sur-Cluses, de Montjoie, de Flumet, de Beaufort, d'Hermance et de Versoix, c'est-à-dire les clochers qui regardent le Giffre et la rivière d'Arve. En arrière, sur les hauteurs, le village de Peillonnex conserve en son prieuré du dixième siècle, la dalle funéraire de Jean de Marcossay.

Ici même, dans le jardin abandonné qui entoure le monastère fondé en 1083, sous le pontificat de Grégoire VII, par Guy de Faucigny, évêque de Genève, ravagé par les Bernois au temps de la Réforme et puis cédé en 1624 à l'ordre des Barnabites, je pourrais retrouver, sous le gazon, parmi les bosquets et les arbres, la pierre tumulaire sous laquelle repose quelque princesse de cette famille de Faucigny où les aînés sont des guerriers, les cadets des évêques et des fondateurs d'Ordres, où les femmes brodent des oriflammes pour les lances et des bannières pour les pèlerinages, épousent d'autres guerriers ou se retirent dans un cloître.

Plus loin, au-delà des murailles qui entourent le clos des tombes et le verger des moines, au-delà du coteau couvert de vignobles dont le vin était si fameux qu'on l'appelait le *vin de la burette,* s'élève le donjon du château de Villy où François de Sales, au cours d'un de ces pèlerinages qu'il faisait fréquemment au tombeau de Ponce de Faucigny reçut l'hospitalité de sa cousine Madame de Charmoisy.

Maintenant que le soir tombe, que je suis accoudé à la terrasse qui s'étend devant le château de Villy, et tout à la joie de reconnaître ici et là, jusqu'à l'extrême limite de l'horizon, les plus petits hameaux de ce pays qui m'est familier, je ne puis m'empêcher de penser qu'en un soir semblable, accoudés à la même place, Monsieur de Genève et la Philothée de la *Vie Dévote* ont poursuivi leur rêve de sentimentalité spirituelle, écouté comme à cette heure monter l'Angélus, et posé un nom de village sur chacune de ces cloches, un souvenir de ces villages.

Du haut des clochers, où elles sont emprisonnées dans leur cage de bois, elles s'évadent et retentissent dans l'air léger, et leurs voix qui descendent sur les forêts, disparaissent dans les creux et renaissent au tournant des sentiers, couronnant les campagnes d'une guirlande sonore. Tout à l'heure, elles attendaient le bras du sonneur se suspendant à la corde, faisant sortir de leur ventre de bronze des vibrations triomphales. L'une montrait l'image de quelque saint en relief, une autre avait ses bords ébréchés, une autre était couverte d'arabesques, il y avait les clochettes des trépassés semées de larmes, il y avait aussi la cloche de Thiez sur laquelle l'Ave Maria, gravé autour de la date 1473, rappelait l'arrivée de l'ange annonciateur au milieu des lis ; il y avait enfin la petite cloche de Contamine, sur laquelle on voyait le Christ en croix, Saint Antoine et au-dessous, dans une couronne de feuillage, le nom des fondeurs et ce quatrain naïf :

Contamine, tu me fais
Naître de tes dons,
Je ne peux t'offrir
Que des carillons.

On croirait à les écouter, que le vieux temps, c'était tout cela, les cloches, les fées, les diligences et les chansons, et quand j'entends le roulement d'un char, il me semble que je vais revoir au tournant de la route ces énormes

berlines à robe jaune, à capuchon noir, que les postillons enlevaient avec leur attelage de six chevaux, au claquement des fouets, au bruit des grelots. Elles existaient encore il y a une vingtaine d'années, et je les ai prises moi-même pour aller au collège de Bonneville où je faisais mes études. Elles couraient sur la route allongée en rubans de queue, passaient au bas de la colline de Monthoux, traversaient la Menoge sur un vieux pont dont les arches grises transpercent la brume, gravissaient une côte, reprenaient leur élan, relayaient à Nangy devant l'hôtel de l'Ecu de Genève, une petite auberge aux portes voûtées, dépassaient Contamine et enfin, bruyantes, animées de rires et de discussions, débouchaient à Bonneville, devant les arcades de la place silencieuse..."

Andrée BLANC

Extrait de Léandre Vaillat "La Savoie" l'Ame, les Paysages, ouvrage édité par Champion en 1922 (neuvième édition), et couronné par l'Académie française..

Je remercie vivement la bibliothécaire de la ville d'Annemasse qui m'a permis de collationner les renseignements suivants, concernant Monsieur Vaillat : "Collaborateur, avant la seconde guerre mondiale, du Temps, de l'Illustration et du Mercure de France puis, après 1944, de Carrefour, il traite avec beaucoup d'autorité des arts et de l'urbanisme. Il compose aussi une trentaine d'ouvrages aussi divers qu'une Histoire de la Danse, le Périple marocain, Paysages de Paris, La Savoie, La Pastorale savoyarde, une biographie de Rabindranath Tagore (poète hindou), la Société du XVIII° siècle et ses poètes ou des romans comme Modeste et Beauchassis ou Le sourire de l'Ange."
(HAUTE-SAVOIE, une terre, des hommes, sous la direction de Paul Guichonnet. Hier et aujourd'hui, CURANDERA - Siloé).

Léandre Vaillat né à Publier en 1876, décède à Paris en 1952. Licencié es lettres, diplôme de l'Ecole du Louvre, Membre du Comité Supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la Région Parisienne, Membre de la Commission du Vieux Paris, Officier de la Légion d'Honneur, il fut aussi collaborateur à de nombreux journaux, outre ceux qui sont notés plus haut, citons Le Figaro, la Revue des Deux Mondes, le Progrès de la Haute Savoie. On lui doit également Braquemart peintre et graveur, J. -B. Perronneau peintre pastelliste, la maison des pays de France, le cœur et la croix de Savoie.
Dans les années 30, Léandre Vaillat est en rapport avec le décorateur russe des ballets Boris Bilinsky.

Le 23 janvier 1953, le Conseil Municipal d'Annemasse décide de donner son nom à une rue, en souvenir de son père, Pierre Alphonse Vaillat, instituteur à Annemasse et membre de l'Assemblée électorale pour les élections municipales des 1er et 8 mai 1892.

D'après le recensement de 1891, Monsieur Pierre Alphonse Vaillat, cinquante ans, instituteur et son épouse Guillot Joséphine, quarante deux ans, institutrice également, habitent ainsi que leur fils, 8 rue Centrale (aujourd'hui Fernand David), à Annemasse.
J'ajoute que Léandre Vaillat était un ami de Monsieur Emile Périllat et se rendait très souvent à Contamine.

BON APPETIT !

Manière de faire les Soussissons

Il faut pour la viande La moitié de gras, une once de sel par livre, du poivre à moitié pillé, trois quarts d'once girofle, un (tache) Canelle à six sols de fleur de musquatte, la moitiz d'une noix musquatte, deux onces de salpêtre rafiné, et la troisième part de ce que l'on donne de gingembre pour un sol, le tout bien pilé et mis ensemble dans un bassin et bien meslé. Pour assaisonner la viande, vous mettrés un rang de gras et vous tremperés les doits dans du sang de cochon que vous passerés dessus la viande, jusqu'à ce qu'elle soit tinté de rouge, et vous y mettrés une petite poignée desdites marchandises que vous avés meslés avec votre sel, et vous continuerés un rang de maigre et un de gras. Il ne faut les laisser assaisonner que vingt quatre heures, et avoir soin, quand ils seront fait de ne les laisser sécher que dix jours tout au plus, et pour qu'ils soient meilleurs, il faut les mettre dans de bonne huile.

Afin qu'ils paroissent plus beaux, il faut couper les mourceaux de gras un peu gros et faire bien acher le maigre, et les bien paitrir avant que de les mettre dans les vessies.

Recopié par Andrée Blanc aux Archives Départementales de la Haute Savoie : Cote 43 J 2289.

FAIRE LES CONSCRITS

Sur convocation de la gendarmerie, les jeunes gens dans leur vingtième année se rendaient au chef-lieu de canton, pour le **Conseil de Révision**, qui les déclarait aptes ou non au service militaire. Cette formalité administrative était l'occasion de faire la fête, parfois une semaine entière. Accompagnés par violoneux, accordéonistes ou autres musiciens, ils paradaient drapeau en tête.

Prise en 1914, à l'issue du conseil de révision, cette photo nous montre les jeunes hommes aux chapeaux et revers décorés de cocardes, rubans tricolores et fleurs multicolores. Les pères accompagnateurs trônent devant, tandis que le maire de la commune, au centre du groupe, est ceint de son écharpe tricolore. Leur apparence n'est pas gaie au début de la Grande Guerre.

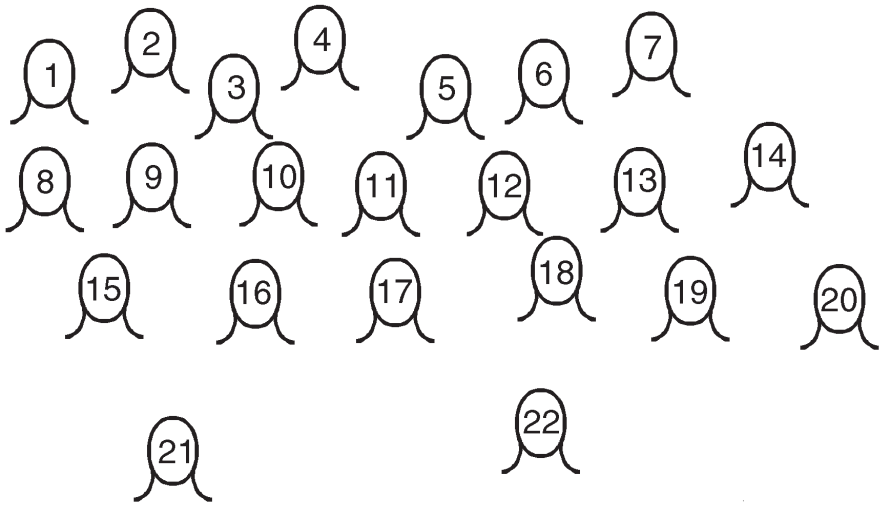

1- Octave BLANC
8- Raymond CHAMBET
10- Pierre FAILLON
11- Joseph FAILLON
15- François BLANC
17- Jean RICATTOZ - Maire-
21- "Bichet" de Bonne
22- Emmanuel JENATTON

SAPEURS - POMPIERS A CONTAMINE

Par sa délibération du 29 novembre 1861, le Conseil Municipal de Contamine-sur-Arve, décide la création d'une compagnie de sapeurs-pompiers, qui utiliseront "les pompes dont la commune se trouve actuellement pourvues". Un inventaire dressé a cette occasion, comporte deux pompes à incendie (dont une au moins avait été payée par Monsieur Burlaz, avec ses deniers personnels), trois cordes, quinze seaux, quatorze seaux en toile, sept mètres de tuyaux en toile, plus vingt et un fusils en mauvais état.

Placée sous les ordres du maire Charles Burlaz, cette compagnie se compose de un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents, quatre caporaux, trente sapeurs-pompiers, un tambour. Ces hommes devront présenter toutes les garanties de moralité et bonne conduite. Préalablement, on recrutera les hommes exerçant les professions de maçons, charpentiers, menuisiers, charrons, serruriers et autres métiers relatifs aux bâtiments. Les sous-officiers seront choisis par le maire, avec l'approbation du préfet, et les officiers nommés par l'Empereur.

En attendant qu'ils soient pourvus d'un ornement par le Gouvernement, les uniformes comporteront uniquement un brassard avec plaque de cuivre, portant l'inscription "**Pompiers de Contamine-sur-Arve**". On distinguera les sous-officiers et caporaux par une ou deux marques en relief. Les officiers auront à leur charge l'achat du hausse-col. La commune fournira les brassards et la caisse pour le tambour.

Les sapeurs-pompiers auront pour mission l'extinction des incendies, la préservation des propriétés, le sauvetage des personnes et des objets mobiliers menacés par l'incendie. Ils pourraient être appelés pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique dans la commune.

Les manquements aux dispositions du règlement, au service, la désobéissance et l'insubordination seront punis par une des peines suivantes : un service hors tour, une réprimande, sans ou avec une mise à l'ordre, la suspension, la privation des grades ou même l'expulsion.

Les membres du conseil de discipline formeront le conseil d'administration, qui vérifiera, et arrêtera les comptes du trésorier. Ce poste sera exercé par le premier sergent. Les indemnités fournies par la commune, les dons des compagnies d'assurances ou des personnes secourues constitueront un fonds employé exclusivement dans l'intérêt de la Compagnie.

Les sapeurs-pompiers blessés pendant leur service seront, autant que possible, admis dans un hospice. A défaut d'hospice, il sera pris sur le fonds de masse ou sur les fonds spéciaux de la commune pour les secourir et les faire soigner. Ces hommes du feu prennent l'engagement de servir pendant une durée de cinq ans.

Ce Corps de sapeurs-pompiers n'a probablement pas été opérationnel de suite. En effet, en 1863, nous pouvons lire dans le compte-rendu d'une délibération du Conseil Municipal "*des incendies se perpétuent presque journellement.., le seul moyen de prévenir de pareils sinistres est d'organiser une garde de nuit, formée de citoyens honnêtes et probes de 21 à 60 ans ; qu'il soit distribué à chaque peloton de la garde, un nombre suffisant d'armes à feu qui sont la propriété de la Commune dès l'époque de l'organisation de la garde nationale sarde...*"

En 1877, le maire est Jean-Marie Gaveiron et les 37 messieurs qui composent le corps des sapeurs-pompiers de Contamine sont :

Fournier Laurent, négociant
Gavillet Joseph-Gabriel
Falquet Jean-Claude
Menoud Léonard
Chappuis Jules
Gavairon Claude
Vauthier Jean-Marie
Naville Jean-Marie
Lambert Joseph
Chappuis Joseph
Lambert Pierre
Périllat Claude
Duverney Joseph Marie

Brasier François
Gavairon François dit Paris
Gavairon Marie
Périllat François
Decroux Jean-Marie-François
Jolivet Jean
Bontaz Louis
Montréal Jean
Gojon Joseph
Ancrenaz Alphonse
Ancrenaz François
Pelloux Joseph-Eustache
Decroux Joseph

Falquet Joseph-Boniface
Berger François
Blanc Claude
Gay Jean-Humbert
Nier-Maréchal Jean
Lambert Pierre dit Tuilier
Gavairon Paul
Cochet Philippe
Naly Joseph
Lambert Marc-Antoine
Decroux Joseph-Etienne (neveu)

Une subvention du Ministère de l'Intérieur de 50 francs permet d'acheter auprès de Madame Fournier, négociante à Contamine, huit blouses pour les pompiers, à raison de 6 francs 25 l'une, en 1878. L'année suivante, suite à une sollicitation de la part de la commune, les pompiers vont recevoir 37 casques réformés, 37 sabres de troupes à pied modèle 1851.

En 1884, Fournier Laurent, sous-lieutenant disparu l'an dernier est remplacé par Fournier François, poste qu'il ne conservera que trois ans. Ayant obtenu le bureau de la Régie et de la station du tramway du chef-lieu de Contamine, il démissionne. Decroux Joseph-Cyprien accepte cette fonction.

Un nouveau règlement de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, en 1897, arrête le modèle de l'uniforme : un dolinan sans brandebourg et avec collet et parements, un pantalon en drap et un képi en drap.

Par sa délibération du 18 août 1907, le Conseil Municipal présidé par le maire Pierre Blanc dit Tanclou, propose d'acquérir une pompe à incendie pour le village de Pouilly. En effet, celle qui s'y trouve actuellement étant trop faible pour cette agglomération, pourrait être placée à Perraz. Cet achat serait effectué avec le produit de la vente d'une cloche brisée, le surplus employé à l'équipement de tout le régiment.

Le 7 novembre 1908, la commission départementale du Conseil Général accorde à la commune de Contamine une subvention de 364 francs, à prélever sur le produit des amendes correctionnelles, pour l'aider à payer les équipements. Le devis comprenant 31 costumes en drap de bonne qualité à raison de 44 francs l'un, s'élève à 1364 francs.

Par l'intermédiaire du préfet, le Ministère de l'Intérieur demande à la commune de faire réintégrer dans les magasins de la Direction d'Artillerie de Grenoble, les 32 (sic) sabres de troupes à pied. Lors du recensement annuel de 1907, le maire avait déclaré que ces armes étaient enfermées dans un meuble depuis 25 ans, sans avoir été utilisées.

En 1922, Cochet Louis, 55 ans, négociant est nommé lieutenant en remplacement de Decroux Joseph-Cyprien décédé. Falquet Louis, 38 ans se retrouve sous-lieutenant au lieu de sergent.

Nos hommes du feu participaient à de nombreuses manifestations à Contamine et ailleurs, dans les communes voisines et notamment aux fêtes de la musique à Bonneville, Cluses... Ils défilaient lors de la fête nationale le 14 juillet, de l'armistice le 11 novembre, etc. Leur banquet avait lieu traditionnellement au mois d'août. En 1905, le restaurant Raphoz (le Lion d'or) a accueilli les pompiers, ainsi que des délégués des compagnies du canton de Bonneville : "*le banquet de 80 couverts a duré jusqu'à trois heures et demi ; toasts et chansons ont répandu une franche gaieté*", relatait l'*Indépendant Savoyard* de l'époque.

C'était une juste récompense après les efforts fournis pour combattre les incendies très fréquentes à l'époque, à cause de l'importance du bois entrant dans la construction des bâtiments, dues quelquefois à la fermentation du foin entreposé dans pratiquement chaque maison, à l'utilisation des systèmes d'éclairage : falots, bougies... à proximité des fourrages.

Andrée Blanc

<u>Référence :</u>
6 R 18 , Archives Départementales de Haute Savoie.

Ancienne Pompe offerte par Mr VUY

En 1912, nos pompiers avaient fière allure ; leurs beaux uniformes étaient flambant

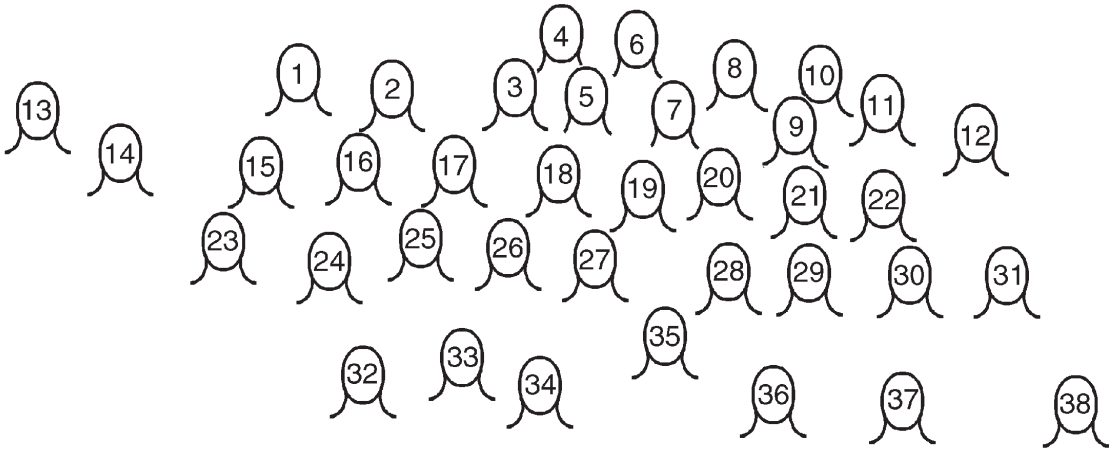

1- ....Mérigay, dit Kiki
2-
3-
4-
5- Jean-Pierre Falconnet
6- Marc Margolliet
7-
8- Ferdinand Lambert
9- Louis Decroux Roulequin
10-
11- Modeste Decroux
12- Jean-Marie Abbé
13- François Gay
14-
15-
16- Jean-Marie Saddier
17- Jean-Marie Pelloux
18-
19-
20- Joseph Ancrenaz
21- Vincent Saddier, dit Tautin
22- Joseph Deperraz
23-
24- Henri Peney, dit Pirollet
25- Paul Gavairon
26- Louis Cochet
27- Joseph Cyprien Decroux
28- Etienne Saulnier
29- Louis Falquet
30- François Métral dit Tarapet
31-
32-
33-
34- Bichet (de Bonne)
35- Louis Fallion, né en 1910
36- François Hominal dit l'Agasse
37- Pierre Lambert-Burnier
38- Jean-Marie Chappuis

Nous remercions vivement toute personne qui pourrait nous permettre d'identifier quelqu'un figurant sur cette photo.

Quand nos ancêtres partaient servir le roi de Sardaigne
(1848 - 1860)

Il y a quelques années, en faisant des recherches généalogiques, je découvris en mairie de Contamine un feuillet inséré dans le registre d'état civil : il constatait que pendant la bataille de Novare (23 mars 1849) un soldat natif du village avait été perdu de vue par ses camarades de la Brigade de Savoie, et était donc tenu pour disparu. Ceci m'a amené par la suite à m'intéresser à ce prestigieux corps - où des officiers savoyards commandaient en français des soldats savoyards, mais aussi plus généralement au service des Savoyards dans l'armée sarde - en me limitant néanmoins à la période 1848 - 1860, époque du Risorgimento.

Comment le recrutement est-il organisé en Savoie ? La loi de 1837 créait une grande différence entre les soldats des régiments d'ordonnance, dont le service était de 8 ans, et les soldats provinciaux, bien plus nombreux, qui selon leur catégorie pouvaient seulement servir jusqu'à quatorze mois. La loi du 20 mars 1854 supprime cette abondance de soldats provinciaux, mal entraînés en cas de guerre - comme ceci apparut lors de la campagne de 1849 -. Ainsi, selon la volonté du général La Marmora, ministre de la Guerre, il faut, dans ce royaume de Piémont Sardaigne qui compte 5 millions d'habitants, une armée de 43.000 hommes en temps de paix, avec 14.400 soldats d'ordonnance. Ceci permet, lors de la mobilisation du 29 avril 1859, d'avoir rapidement sous la main un effectif de 66.906 hommes. Concrètement, chaque année a lieu dans la subdivision militaire de Chambéry, commandé par un lieutenant général (équivalent de notre général de division) qui est en 1859 Bongiovanni di Castelborgo, une "levée" par tirage au sort. Toute homme âgé de 21 ans est susceptible, selon les besoins, d'aller dans les troupes d'ordonnance, à moins bien sûr qu'il ne se paie un remplaçant. Selon sa taille, il sera incorporé dans l'infanterie s'il mesure entre 1,54 m et 1,62 m, mais aussi dans le prestigieux corps des Bersaglieri, nouvellement créé en 1836, s'il mesure entre 1,63 m et 1,66 m. Il m'est arrivé de trouver sur le marché aux puces d'Annecy un petit cadre contenant les souvenirs militaires de deux générations d'une famille savoyarde - et entre autres la médaille anglaise de Crimée attribuée sur la tranche à un Savoyard qui partit comme Bersaglieri faire l'expédition d'Orient. Les Savoyards peuvent également être incorporés dans le régiment de cavalerie d'Aoste comme l'évoque un document d'archives du ministère de l'intérieur édité quelques années plus tard : il constate que le dénommé Maurice Montmasson, né dans la province du Genevois en 1835, a été incorporé en 1856, et est mort de ses blessures à l'hôpital de Milan le 20 juin 1859. Mais on peut aussi trouver des Savoyards dans la marine sarde. Un

1821 - 1833 - 1843

congé absolu de l' "ARMATA DI MARE" atteste que le dénommé François-Augustin Compagnon, natif de Moutiers en Tarentaise, a été incorporé à 21 ans dans le "CORPO REAL NAVI" et a ainsi fait trois mois et un jour de service de guerre en 1849 sur le "Tripoli", avant de partir en congé illimité.

Mais consacrons-nous particuliè-rement à la brigade de Savoie. Elle est composée de soldats savoyards, mais aussi de Vaudois et d'Aostins, commandée en français par des officiers savoyards. Créée en avril 1660, elle sera dissoute en 1860, quand la Savoie passe à la France. Depuis 1832, elle se compose de deux régiments formés chacun de quatre bataillons de quatre compagnies. Leur effectif total doit en temps de guerre approcher de 3600 hommes. Dans le tableau général de l'armée sarde, la brigade vient immédiatement derrière la brigade de la Garde Royale, elle même composée pour un tiers des savoyards. En effet, les "cravates rouges" (c'est depuis longtemps leur signe distinctif) sont réputés pour leurs furieuses charges à la baïonnette, quand elles n'ont plus de cartouches, voire plus rien à manger ! On les reconnaît de loin : ils portent dans ces années 1850, une tunique bleu foncé avec col et parement de manche de velours noir bordé de rouge. Le pantalon est gris à passepoil rouge. Le képi tronconique, qui a remplacé un shako de feutre très inconfortable par temps de pluie, comme par grand soleil, est bleu à lisière rouge, avec visière et jugulaire en cuir et porte à l'avant le numéro d'un des deux régiments. Une capote grise à col de velours noir bordé de rouge, vient par gros temps compléter la tenue. Les insignes de grade sont visibles sur la manche, en argent pour officiers et sous-officiers, en laine blanche pour caporaux et soldats. Pour nous en tenir aux officiers, un galon revient aux sous-lieutenants et lieutenants, deux galons à un capitaine, trois galons à un officier supérieur : major, lieutenant-colonel, colonel. Chaque régiment a son colonel, et la brigade est aux ordres d'un major général, équivalent de notre général de brigade. En temps de paix, chaque régiment dispose d'un dépôt, qui varie selon la période, mais la plupart du temps se situe en Piémont : entre 1833 et 1850, ce sera fort souvent la ville de Saluces.

Nous avons parlé des hommes ; il serait bon d'évoquer aussi les officiers. Nous disposons pour ceci des états de service de Charles François Longue, natif de Chambéry. À 17 ans, il est engagé volontaire au 1er régiment de la Brigade. Il y franchit tous les grades, pour devenir en 1846 sous-lieutenant. Sa participation à la campagne contre l'Autriche en 1848 le fait passer lieutenant. Il continue au 2ème régiment, fait partie des éléments envoyés par chaque unité en Crimée, et se retrouve capitaine en 1856. La campagne de 1859 lui apporte la médaille d'argent de la Valeur Militaire, mais aussi la croix de chevalier de la Légion d'Honneur. Dès juillet 1860, il devient, selon ses vœux, un officier français en gardant son grade, dans le 53ème régiment d'Infanterie, où pendant un an et demi seront regroupés tous les soldats savoyards. Puis il fait partie des Savoyards incorporés dans le régiment de Grenadiers de la Garde Impériale en janvier 1863. La guerre de 1870 le voit toujours en activité comme capitaine ! Après dix-sept ans dans ce grade, il passe Chef de bataillon en 1873 avant de prendre sa retraite en 1879. Il est fait officier de la Légion d'Honneur en 1879 et est encore vivant entre 1894, date de l'établissement de cette copie des états de service.

Durant la période 1848 - 1860, se succèdent à la tête de la Brigade une série de chefs brillants : en 1848, c'est le général comte de Menthon d'Aviernoz, qui contre les Autrichiens mène l'attaque, est deux fois blessé et finalement capturé. Il recevra la médaille d'or de la Valeur Militaire, récompense rarissime. Devenu député à Turin, il s'oppose seul en 1850, à l'abandon du drapeau de Savoie au profit du drapeau tricolore. Lui succède jusque en 1851 le major-général Jean-François Mollart. Son frère Philippe Mollart sera lui-

même peu après major-général, car dans certaines familles on est tous au service du roi, ceci de génération en génération, et parfois trois frères en même temps comme pour les de Sonnaz à la même époque. Rien d'étonnant à ce que Philippe Mollart porte sur son portrait officiel, simultanément au cou, les croix de commandeur de l'ordre militaire de Savoie, des SS. Maurice et Lazare, et de la Légion d'Honneur. Après le major-général Jaillet de Saint-Cergues, le dernier chef de la brigade est, en 1850, Louis-François Perrier, natif de Taninges. Dans le même temps d'ailleurs, une brigade de cavalerie sarde est commandée à Montebello par le colonel savoyard Maurice de Sonnaz. Sa brillante charge pour soutenir la contre-attaque menée par le maréchal Forey vaudra au colonel la médaille d'or de la Valeur Militaire.

Le Général Hector de SONNAZ

En campagne, en effet, les savoyards collectionnent les distinctions, car souvent ils ont un rôle décisif. Dans la première guerre contre l'Autriche, en 1848, la Brigade soutient, en juillet au combat de Sona, le choc de tout un corps d'armée autrichien, et permet ainsi de sauver le parc d'artillerie sarde. Les hauts faits individuels abondent : fin avril, le capitaine Delavenay, natif d'Amancy, commandant une compagnie du 1er Régiment, contraint avec six hommes un officier autrichien et ses 147 soldats à se rendre. Le 21 mars 1849, la charge à la baïonnette des Savoyards à La Sforzesca permet là encore de couvrir la retraite sarde. Mais c'est aussi en ces périodes qu'apparaît un divorce croissant entre l'opinion publique de Savoie et une monarchie qui tend ses efforts vers l'unité italienne. Le discours du député d'Aix, de Martinel, est connu: "*si la guerre de l'Indépendance est populaire en Piémont, elle ne l'est pas en Savoie. Vous combattez pour votre indépendance et votre nationalité, mais pas nous, pourquoi combattons-nous* ? ". On retrouve l'esprit de ceci dans le contenu d'une lettre que des parents savoyards écrivent à leurs fils, soldat au-delà des montagnes, lettre que le hasard me fit découvrir. Adressée depuis Châtillon-sur-Cluses le 8 septembre 1848 à Pierre-Marie Baud, caporal fourrier de la 1ère compagnie au 2ème Régiment de Savoie en dépôt à Saluces, elle dénonce de façon répétée la guerre qui mène à la mort les jeunes Savoyards et l'absence de nouvelles officielles. Tout ceci se clôt par une phrase pleine de lourds sous-entendus : "*La Savoie ne veut pas le dérangement forcé que lui impose le roi. L'on finira par se révolter, ce qui n'est pas bien*". Ceci n'empêche pas, parmi les 18.000 hommes expédiés en avril 1855 pour soutenir l'effort de guerre anglo-français en Crimée, d'inclure deux bataillons tirés de la Brigade dans le 1er Régiment institué. Ils occuperont à Tchernaïa le site "le rocher des Piémontais". Dans ses souvenirs, un ex-capitaine des zouaves de la Garde Impériale raconte les bons rapports qui se créent entre ses hommes et les "Savoisiens", de bien beaux soldats. Il n'est pas jusqu'aux Bersaglieri qui ne soient adoptés, recevant à cause de leur caractéristique chapeau à plumes de coq, le surnom de "cantinières sardes". À chaque campagne, la Brigade paie un lourd tribut : 218 tués et blessés en 1849, 243 en 1859. Bien souvent les blessés, faute de soins rapides et appropriés, viennent augmenter le nombre de morts ; en Crimée, c'est le choléra, plus la gangrène et la malaria, qui cause plus de pertes que les combats.

Lors de la campagne de 1859, le grand jour pour la Brigade est celui de Solférino, le 24 juin. Tandis que la bataille se déroule en trois points : Solférino, San Marino et Madonna Delle Scoperta, c'est en ce dernier lieu

que la charge savoyarde, venant soutenir la brigade de Sardaigne, emporte la décision. Le même soir le major Portier de Bellair est nommé Lieutenant-Colonel ; ce sera, en juin 1860, le dernier colonel du 2ème Régiment.

Les médailles d'argent de la valeur militaire récompensent souvent de pareils efforts : en 1848, la première campagne contre l'Autriche amène à en conférer dans la Brigade 28, dont 16 reviennent à des officiers et 12 à des sous-officiers et soldats. Les succès de 1859 font monter le nombre à 135 médailles d'argent outre quatre croix de l'Ordre Militaire de Savoie : 101 vont à des sous-officiers et soldats, 34 à des officiers. Cette distinction paraît bien attribuée de manière égalitaire. Par ailleurs depuis août 1848, elle fut donnée par le roi Charles-Albert à chacun des deux drapeaux des Régiments de Savoie.

Le problème du devenir de la Brigade va se poser à la suite du Traité de Turin (24 mars 1860) qui amène le vote du 23 avril sur le rattachement de la Savoie à la France. Napoléon III aurait souhaité que cette unité passe intégralement à la France, mais Cavour refuse. Le 14 juin 1860, le sénateur Laity prend à Chambéry possession des territoires cédés, au nom de Napoléon III. C'est également la date où chaque officier, délié de son serment au roi, doit choisir. Certains choisissent la France, mais aussi la retraite, comme le colonel Portier de Bellair dont nous présentons le portrait en uniforme ; il y arbore une médaille d'argent de la Valeur Militaire reçue en 1848 et la croix de Chevalier des SS Maurice et Lazare conférée en 1857. Un tiers des officiers de la Brigade choisit de passer dans l'armée française. 88 officiers par ailleurs optent pour le nouveau royaume d'Italie, où ils feront parfois une brillante carrière. Le même soir, les soldats savoyards encore liés au service partent de Turin pour aller achever leur temps sous l'uniforme français. On peut évoquer le sort de ces derniers, grâce à quelques documents. Le soldat André Dupraux, né à Bernex-en-Chablais, a fait partie de la levée de 1857. il participe à la campagne de 1859 dans le 1er Régiment de Savoie, et devient ensuite caporal. Le 14 juin 1860, il obtient son "congé absolu" sarde. L'extrait du registre matricule sarde qui lui sera remis le caractérise, entre autres qualités, comme bon camarade, mais sachant se faire obéir. Physiquement, bon marcheur et très agile, il a une "jolie tournure " (ce qui est bon pour les revues). Il va même être mené au camp de Sathonay près de Lyon, et incorporé comme ses camarades savoyards au 103ème régiment d'infanterie. Nous le retrouvons grâce à un diplôme de bonne conduite, faisant partie du 51ème régiment d'Infanterie, et de la garnison française de Rome. Enfin, une photo prise à Belfort, peut-être en 1870-71, le fait voir sous l'uniforme du 151ème régiment. Une destinée pareille, mais militairement moins longue, se lit dans le "Congé de libération" français établi pour Joseph Dermineur, natif de St-Sigismond près de Cluses. Incorporé le 23 octobre 1857 au 1er régiment de Savoie, il est libéré à Paris le 23 octobre 1864. En sept ans, il a été successivement : caporal sarde (lui aussi après la campagne de 1859), puis sergent français, faisant carrière, si l'on peut dire, dans ce fameux 103ème d'Infanterie.

Le Colonel Armand Charles PORTIER de BELLAIR

Le soldat savoyard, dans ces années 1848-1860, avait la santé. S'il avait la chance de survivre aux sanglants combats, il pouvait espérer vivre bien longtemps avec ses souvenirs. Servir le roi de Sardaigne, puis l'empereur des Français, voire la République. Il le fit avec courage et conscience.

Gérard LAUREAU

Bibliographie :

Baron Du BOURGET : la Brigade de Savoie, 1924

J.F. Millet, soldat savoyard de 1859, mémoires établis par Michel DURET in " Les amis de Viuz - Faverges, n°37/1997

STEFANO ALES : l'armata sarda della Restaurazione, 1814-31 (Ufficio storico Stato Maggiore Esercito)

Cet article n'aurait pu exister sans l'aide bibliographique de M. Paul GUICHONNET

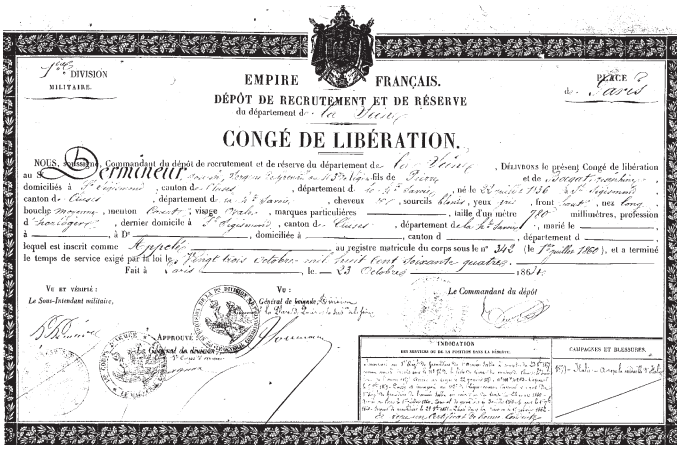

1re DIVISION MILITAIRE — PLACE de Paris

EMPIRE FRANÇAIS.

DÉPÔT DE RECRUTEMENT ET DE RÉSERVE du département de la Seine

CONGÉ DE LIBÉRATION.

NOUS, Commandant du dépôt de recrutement et de réserve du département de la Seine, DÉLIVRONS le présent Congé de libération au S. Dermoneu, fils de Pierre et de Marie Dorat, domiciliés à Paris, canton de Paris, département de la Seine, né le 2 mars 1836 à Paris, 1re compagnie, canton de Cluses, département de la Haute-Savoie, cheveux châtains, sourcils bruns, yeux gris, front haut, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, marques particulières ——, taille d'un mètre 1,60 millimètres, profession d'horloger, dernier domicile à Paris, canton de Cluses, département de la Haute-Savoie, marié le ——, à ——, à D°, domiciliés à ——, canton de ——, département de ——, lequel est inscrit comme Appelé au registre matricule du corps sous le n° 343 (le 1er juillet 1861), et a terminé le temps de service exigé par la loi le vingt-trois octobre mil huit cent soixante-quatre.

Fait à Paris, le 23 Octobre 1864.

Vu et visé : Le Sous-Intendant militaire, — Vu : Le Général de brigade, — Le Commandant du dépôt — Approuvé : Le Général de division

INDICATION DES MOTIFS DE LA POSITION SOUS LA DÉMARC. — CAMPAGNES ET BLESSURES

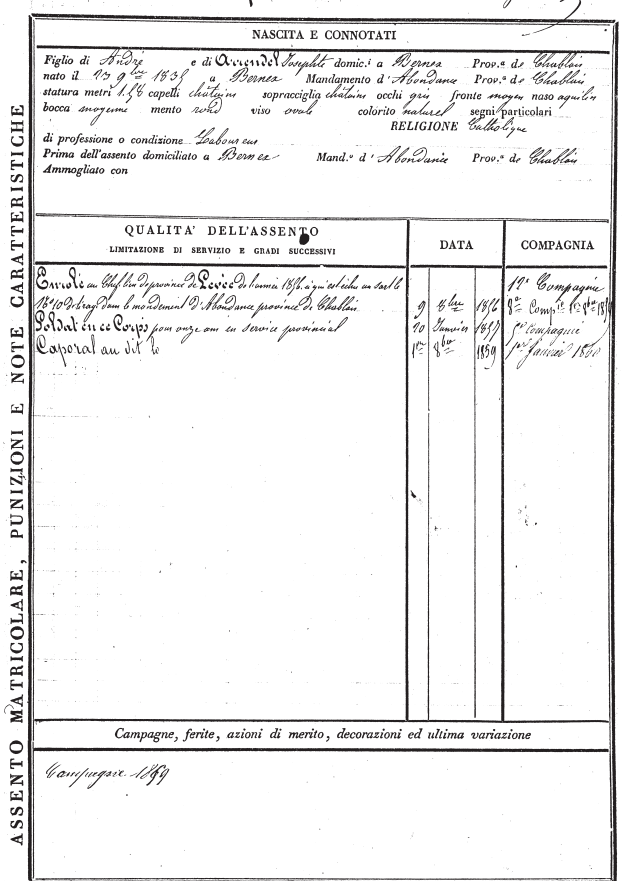

(1) 1re Régiment d'Infanterie — N.° 435 bis d'ordine

N.° 11676 di Matricola — COPIA — Per Copia conforme al Registro della Compagnia. Chambéry addì 10 Gennaio 1863. L'Ufficiale incaricato della Contabilità

(2) Dupraux André — Burgot

ASSENTO MATRICOLARE, PUNIZIONI E NOTE CARATTERISTICHE

NASCITA E CONNOTATI

Figlio di André e di Angiola Dunglet domic.i a Bonnes Prov.a di Chambéry
nato il 23 9bre 1836 a Bonnes Mandamento d'Abondance Prov.a di Chambéry
statura metri 1,76 capelli châtains sopracciglia châtains occhi gris fronte ovale naso aquilino
bocca ovale mento rotondo viso ovale colorito naturale segni particolari
RELIGIONE Cattolica
di professione o condizione Laboureur
Prima dell'assento domiciliato a Bonnes Mand.o d'Abondance Prov.a di Chambéry
Ammogliato con

QUALITA' DELL'ASSENTO — LIMITAZIONE DI SERVIZIO E GRADI SUCCESSIVI	DATA	COMPAGNIA
Enrolé au Chef lieu de province de Savoie de l'année 1857 et qu'il est resté au tout le 1857 10 9bre qu'on le mandement d'Abondance province de Chambéry	9 9bre 1857	1re Compagnie
Soldat en ce Corps pour onze ans en service provincial	10 Janvier 1858	8e Compagnie
Caporal au dit le	1er 8bre 1859	8e Compagnie 1er Janvier 1860

Campagne, ferite, azioni di merito, decorazioni ed ultima variazione

Campagne 1859

1re DIVISION MILITAIRE (1) — 31e Régiment d'Infanterie

PLACE de Rome

Certificat de Bonne Conduite (*).

Nous soussignés, Membres composant le Conseil d'Administration du 31e Régiment d'Infanterie

Certifions que le Sr Dupraux, André, Caporal, né le 23 Novembre 1836 à Bonnes, canton d'Abondance, département de la Savoie, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, front moyen, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, marques particulières, taille d'un mètre 560 millimètres, a tenu une bonne conduite pendant tout le temps qu'il est resté sous les Drapeaux, et qu'il y a constamment servi avec honneur et fidélité.

La présente attestation est donnée sur la proposition du capitaine de (3) 1re Compagnie et du chef (4) de Bataillon auxquels appartient le sieur Dupraux, André, Caporal après examen du registre de punitions, en ce qui le concerne.

Certifions en outre (5) 1° qu'il n'a aucune infirmité apparente ou cachée qui puisse l'empêcher de remplir son service; 2° qu'il n'est pas marié.

Fait à Rome, le 23 Février 1862

Les Membres du Conseil d'Administration, — Vu : Le Sous-Intendant militaire — Approuvé par nous, Colonel de brigade,

(1) Désignation du Corps. (2) Nom, prénoms et grade du militaire. (*) Instruction ministérielle du 7 mai 1839. Cette pièce une fois perdue ne peut être remplacée par duplicata. (3) La compagnie, l'escadron ou la batterie. (4) Le bataillon ou d'escadron. (5) 1° Qu'il n'a aucune infirmité apparente ou cachée qui puisse l'empêcher de remplir son service, ou bien Qu'il a à indiquer le genre d'infirmité; 2° Qu'il n'est pas marié, ou qu'il est veuf sans enfants, ou bien Qu'il est marié ou veuf avec enfants.

Toulon — Imp. et lib. milit. d'E. AUREL, rue de l'Arsenal, 13. — 459.

Médailles décernées par l'armée Sarde

Le courage militaire est une vertu qui n'a jamais été contestée aux Savoyards. Outre le témoignage de Bayard, on peut invoquer celui de Bonaparte qui, en 1793, s'exprime ainsi sur le compte des Allobroges : ces soldats que vous appelez brigands sont nos meilleures troupes et nos bataillons les plus disciplinés ; leur réputation est au-dessus de la calomnie. Hélas, les archives de la Légion d'honneur ont été détruites par l'incendie de 1871. En ce qui concerne l'armée sarde, il a été possible de retrouver la trace d'un grand nombre des titulaires de la médaille instituée le 26 mai 1833 par Sa Majesté Charles Albert, en faveur de ceux qui ont accompli un fait d'armes individuel sur le champ de bataille.

La Brigade de Savoie jouissait d'un grand prestige dans l'armée Sarde. Exclusivement recrutée dans notre pays, cette troupe d'élite constituait les 1er et 2ème régiments d'infanterie. Elle fut engagée dans les combats les plus meurtriers des campagnes de 1848 et 1849 : Pastrengo, Santa-Lucia, Santa-Giustina, Sona, Volta, puis Mortara, Novare... Les drapeaux des deux régiments furent décorés.

En 1859, la Brigade acheva brillamment sa carrière en prenant une part glorieuse aux victoires de la Madonna della Scoperta et San Martino. La conduite admirable des Savoyards est constatée par le nombre élevé des récompenses obtenues. Quand, sur les champs de bataille de l'avenir, un chef bien inspiré, imitant le marquis Costa de Beauregard à Bethoncourt, commandera "*Savoyards ! en avant !*" comme du temps de la Brigade !, ils comprendront ce que cela veut dire.

Quelques soldats de notre région décorés pour faits de guerre :

BEL Joseph, né le 11juin 1833 à Faucigny, soldat au 9ème bataillon de bersagliers, décoré par décret du 12 juillet 1859 "quoique blessé, il continue de se battre et reste dans les rangs de la compagnie jusqu'à la fin des combats" (à San Martino).

COTTET François, né à Vétraz-Monthoux le 19 août 1833, soldat au 2ème Régiment d'infanterie, décoré par décret du 16 janvier 1860 "quoique grièvement blessé aux jambes, il reste à son poste pur exciter ses compagnons au combat".

DUMONT Lucien, né le 25 décembre 1823 à Saint-Jean, soldat au 2ème Régiment d'infanterie, décoré par décret du 5 novembre 1849 "pour s'être distingué à la bataille de Novare".

GAVARD Jérôme, né le 13 janvier 1828 à Contamine, caporal au 2ème Régiment d'infanterie ; décoré par décret du 16 janvier 1860 "quoique blessé à l'épaule droite dès le commencement de l'action, il resta dans les rangs jusqu'à lafin du combat (à Madonna della Scoperta.)".

LAMOUILLE François, né le 14 mai 1836 à Reignier, soldat au 2ème Régiment d'infanterie, décoré par décret du 16 janvier 1860 "quoique blessé aux deux jambes, il combattit toujours valeureusement et ne se retira que quand le combat fut terminé (Madonna della Scoperta)".

MILLIET Joseph, né à Cranves Sales le 5 janvier 1836, soldat au 2ème Régiment d'infanterie, décoré par décret du 12 juillet 1859 "blessé, il continue de rester au feu (Madonna della Scoperta)".

MOREL Jean Joseph, né le 4 septembre 1861 à Cranves-Sales, soldat au 2ème Régiment d'infanterie, décoré par décret du 16 janvier 1860 "quoique blessé à une jambè, continua à combattre jusqu 'à la fin de la bataille (Madonna della Scoperta)".

SAUNIER Jean Louis, né à Bonne, le 18 septembre 1817, soldat au 2ème Régiment d'artillerie de place, décoré par décret du 24 août 1848 "*pour s'être distingué dans les faits d'armes de Rivoli, Santa-Giustina, Volta et Sona. Le 22 juillet, nos troupes, obligées de courir à la defense de Rivoli qui venait subitement d'être attaqué, sont forcées d'abandonner deux pièces de quatre sur les bords de l'Adige. Mais, le combat tournant à notre avantage, deux artilleurs savoyards, Barrot et Saunier, demandent et obtiennent la permission d'aller les reprendre. Ils descendent alors sur la rive du fleuve et, aussitôt aperçus par l'ennemi campé sur le bord opposé, ils deviennent le point de mire de tous les coups. Au milieu d'une grêle de balles, ces intrépides soldats chargent sur leurs épaules, une des pièces et l'emportent, redescendent ensuite prendre la seconde, puis les deux affûts, et le plus heureux effet couronne leurs efforts. La distance à parcourir était de vingt minutes, la montée très rapide et l'opération fut accomplie sous un feu continuel de mousqueterie.*"

Cette scène a été popularisée par la lithographie.

Bien sûr, les Savoyards sont nombreux à avoir été décorés, mais je n'ai noté ici que les soldats issus de notre proche région. Ces troupes d'élite ont accompli des exploits héroïques dans d'autres guerres, notamment celles qui sont postérieures à 1897.

D'autre part, dans le but d'aider les familles à reconnaître les leurs, j'ai recherché quelques renseignements concernant ces militaires honorés par le roi de Sardaigne :

- Bel Joseph est le fils de Christophe et de Verdan Marie.
- Dumont Lucien Joseph est le fils de Dumont d'Ayot François et de Cheminal Françoise.
- Les parents de Gavard Jérôme sont Gavard François et Decroux Louise. Il se marie en 1864 avec Marie Claudine Chambet et décède à Pouilly en 1902. Il est l'ancêtre des familles Gavard, Chappaz Paul, Montfort, Vittet...

- Milliet Joseph est le fils de Balthazard Marie et de Decroux Etiennette ; en 1838, il épouse Vial Victorine.
Cinq enfants sont issus de cette union, dont Louis Alphonse, Jean

Né le 7 Février 1833 à Faucigny, hameau de Chez Padon, **Joseph Jolivet** fils de André Jolivet et Jeanne Mossuz, interrompt ses études et s'engage dans l'armée sarde en mars 1855 pour onze années. Affecté au 72° Régiment d'Infanterie en garnison à Naples, il rejoint cette ville le 18 Avril 1855 pour y être incorporé sous le matricule 13812.

Nommé Caporal le 1er Juillet 1856, puis Sergent, Sous Lieutenant et Lieutenant le 10 Juin 1866, il participe à la guerre pour l'unité et l'indépendance de l'Italie.

A ce titre, il reçoit la médaille commémorative pour l'indépendance et l'unité de l'Italie avec agrafes 1859 et 1860-61.

Il est également titulaire de la médaille française commémorative de la campagne d'Italie, année 1859 ; les noms des batailles de cette campagne restent néanmoins évocateurs, Montébello, Palestro, Magenta, Solférino, Marignan et Turbigo.

Sa carrière devra se poursuivre dans l'armée sarde. Plusieurs fois cité pour des actions courageuses contre "*les brigantes*", notamment en forêt de Létino le 22 Juillet 1861, les 14 et 21 Septembre 1861 et le 6 Mai 1862 à Sétra Torta, il recevra la médaille de la valeur militaire "*argent*".

Son état de santé devait s'altérer, après plusieurs séjours en hôpital son décès sera enregistré à Florence le 12 Septembre 1872.

André JOLIVET

On l'appelait la "Grande Maison". Les pères Barnabites vinrent s'établir ici en 1622.
Cette demeure était faite pour l'étude et la prière - ad gloriam dei -

4 ème page de la couverture

MÉSAVENTURES en 1777

Les Archives départementales nous livrent à travers ses notes, actes notariés, tabellions, procès et minutes des tribunaux, un trésor de renseignements sur la vie quotidienne de nos ancêtres. Les préoccupations de nos anciens étaient sans aucun doute les mêmes que les nôtres sauf que nous les réglons sûrement de façons différentes.

BLAISE *feu Pierre Hudry, natif et habitant de la paroisse de Nangy, détenu dans les mêmes prisons dès le 16 octobre dernier et accusé d'avoir introduit le 21 septembre dans les états de S. Majesté deux livres et demy de sel … poids nu de gabelle … n'ayant pu être arrêté que le 16 du dict octobre, attendu que plusieurs particuliers, tous de la paroisse, que des voisins l'avaient fait évader de force des mains des employés des gabelles, le dit jour 21 septembre environ midi, vers la croix de Findrol de la paroisse de Nangy, tandis que les employés le traduisaient dans les prisons, lesquels furent maltraités par les dits particuliers qui étaient environ au nombre de soixante de tous âges et de sexe différent.*
Françoise, fille de feu Antoine Tinjod, femme de Sulpice Sage-Vallier, native de la paroisse de Peillonnex et habitante de la ville de Nangy, détenue dans les dites prisons le dit jour 16 octobre accusé d'avoir coopéré à l'évasion du dit Blaise Hudry et d'avoir même coupé la corde qui le tenait attaché.

Meurtre à Marcellaz
A Mr Gillely, Directeur des Royales Gabelles
Le 6 mars 1777, Je me fais un plaisir Mr en mon particulier de vous donner les notices que vous désirez par rapport au Sieur Gurliaz afin que vous en puissiez faire usage vis à vis de toutes personnes que vous sous traitez.
Le Sieur Gurliaz, fils du Lieutenant des Gardes des Gabelles, ayant commis différents délits fort graves et entre autre ayant tué de propos délibéré un homme à Marcellaz, a mis la justice dans le cas de faire arrêter et de lui faire procès. Cependant son père avant le jugement du Sénat a obtenu des grâces du Roy une abolition de procédure au moyen que son fils subirait pendant sa vie la prison. Comme en commencement, on appréhendait qu'il ne s'évada des royales prisons de cette ville, on le conduisit dans celles de Chambéry, et son père par ordre des finances a payé le 18 avril 1774 en ce bureau une soumission de payer chaque année pour la pension et entretien de son fils la somme de 60 livres auquel acte de soumission. Ce même bureau envoye un extrait authentique à celui de l'Intendant général de Savoye dans le même temps. Comme le dit fils Gurliaz faisait turbulence aux prisons royales de Chambéry, on le fit traduire de nouveau dans celles-ci où il subit la prison perpétuelle. D'ailleurs son père est un brave homme chargé d'enfants, presque sans biens et réduit pour ainsi dire à la misère.
Voilà Mr tout ce qui s'offre à vous dire à cet égard. Charmé que vous m'ayez procuré cette circonstance pour contribuer à vos idées et pour témoigner les sentiments de la …(illisible).
Le 12 mars 1778
Avec la lettre dont vous m'avez honoré Mr le 9 du courant, j'ai reçu le double de celle du Bureau Général des Finances de Sa Majesté concernant les fournitures de médicaments faites au détenu Gurliaz par le Sieur chirurgien Bevard auquel je ne manquerai de les faire payer par le père du détenu ainsi que vous me faites la grâce de me le mander.
Le 12 mars 1778
Je suis faché de vous annoncer que je viens de recevoir de l'Intendant général Vacca(?) par lettre dont il m'a honoré le 9 de ce mois, des ordres pour vous faire payer au chirurgien Bevard les médicaments qu'il a fournis à votre fils détenu dans les Royales prisons de cette ville, lesquels sont relatifs à ceux portés par la lettre qu'il a reçue au Bureau général des Finances de Sa Majesté, de laquelle il m'a envoyé un extrait, et cela malgré la sentence que vous avez obtenue du juge. Ainsy je vous conseille donc Monsieur de vous arranger avec le dit Bevard et de le satisfaire pour m'éviter le chagrin de vous contraindre ensuite des dits ordres et craindre ainsi que l'on ne vous oblige à payer aux royales finances les 60 livres que vous vous êtes engagé de délivrer annuellement par la soumission que vous avez payée en ce bureau.
J'espère donc que vous prendrez des mesures à cet égard le plus tôt possible. Ce qu'attendant, j'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération.

Michel PESSEY-MAGNIGFIQUE

A PROPOS de l'ESCALADE

Nos amis Suisses vont célébrer prochainement le quadri-centenaire de l'escalade de décembre 1602.

C'est avec intérêt et un grand plaisir que nous leur soumettons ce libelle paru en 1860, destiné à réveiller, s'il en était besoin, leur patriotisme et à commémorer cet épisode peu glorieux pour les Savoyards.

L'ESCALADE.

Allons citoyens de grand cœur,
Réveillons ici notre ardeur, bis
Pour chanter les exploits
Des vaillants Genevois.
Du temps de l'Escalade,
Savoyard, Savoyard ;
Du temps de l'Escalade,
Savoyard, gard, gard.

Ce fut l'an mil six cent et deux
Qu'on vit ces Savoyards furieux,
Ce fut l'an mil six cent et deux
Qu'on vit ces Savoyards furieux,
Dans l'ombre de la nuit,
Violer notre réduit.
Ah ! la belle Escalade, etc.

Les plus hardis au pied du mur
Croyaient déjà que d'un pas sûr,
Ils pouvaient tout tenter ;
Mais en voulant monter,
Ah! la belle Escalade, etc.

Le Ciel qui veillait sur l'état,
Permit que d'un brave soldat
Un canon ajusté
Les fit tous culbuter.
Ah ! la belle Escalade, etc.

Le pétardier un peu après,
voulant s'avancer de trop près
La coulisse, dit-on,
L'envoya chez Caron.
Ah ! la belle Escalade, etc.

Une vieille au poing vigoureux,
Prit sa marmite sur le feu,
Sans attendre plus tard
Coiffa un Savoyard.
Ah! la belle Escalade, etc.

Un jésuite très furieux
Exhortait les moins valeureux
Avec des passeports
A passer chez les morts.
Ah! la belle Escalade, etc.

L'alarme enfin se répandit,
Chacun d'un saut quitta son lit,
Et, lorsqu'ils combattaient,
Sans culotte ils étaient.
Ah ! la belle Escalade, etc.

Pendant un bruit si étonnant
Bèze dormait profondément ;
Quand le jour fut venu
Il les vit tous pendus.
Ah ! la belle Escalade, etc.

Nous, qui chantons d'un cœur joyeux,
La gloire de nos chers aïeux,
Cherchons à notre tour
D'imiter leur amour.
Ah ! la belle Escalade,
Genevois, Genevois ;
Ah ! la belle Escalade,
Genevois, cette fois.

Pour ne pas être en reste, un anonyme Savoyard évoque dans le libelle suivant le scénario rocambolesque du débarquement à Evian le 30 mars 1860.

D'une importance toute relative, il constitue la réponse du berger à la bergère. S'il a pu laisser un souvenir cuisant à ceux qui ont participé à ce débarquement, nous pensons que la Savoie et la nation Helvétique peuvent maintenant, pour quelques siècles, emprunter la voie de l'amitié et d'une fructueuse collaboration.

LA CACADE.

Allons, Chablaisiens, de grand cœur
Réveillons ici notre ardeur,
Et chantons les exploits
Des vaillants Genevois,
Pour venger l'Escalade....
Genevois! Genevois!
Ah! la belle Cacade..
Genevois !
Cette fois !

Ce fut en mil huit cent soixante,
Des Genevois plus de quarante
S'en vinrent dans la nuit,
Troubler notre réduit....
Ah! la belle Cacade ! etc.

Sur l'Aigle qui les apportait,
Ces nouveaux conquérants avaient
Des fusils de carton,
Pour surprendre Thonon....
Hé! la belle Cacade ! etc.
Pour s'attaquer au Savoyard,

Le Genevois s'y prend bien tard,
Il lui faut trois cents ans
Pour tendre un guet-apens..,
Oh! la belle Cacade ! etc.

Pour pousser des cris à Évian
Ils se sont arrosés de blanc
Puis un mot très ronflant
Les cloua sur le champ…
Ah ! la belle Cacade !

Ce que Cambronne a répondu,
Fut répété, fort entendu,
Au Suisse notre ami,
Qui vint en ennemi…
Hé! la belle Cacade ! etc.

Quand ils ont dit : à nous venez !
On n'a fait que leur rire au nez,
Et l'Aigle dérouté,
S'enfuit épouvanté…
Oh! la belle Cacade ! etc.

Pour les expulser du Chablais,
Il suffisait d'un seul balai,
Et des coups de sifflets
En guise de mousquets...
Ah! la belle Cacade ! etc.

Nous qui chantons, d'un cœur joyeux,
Nous dirons à nos chers neveux,
D'imiter à leur tour
Notre parfait amour,
Du temps de la Cacade !
Genevois ! Genevois !
Du temps de la Cacade !..
Genevois !
Cette fois!

Evian le 1 avril 1860

Documents recueillis par Noël du VERDIER

BOURGEOIS de GENEVE

Falquet

En 1561, dans le recensement effectué pour la gabelle, demeuraient une famille Falquet à Clermont et quatre à Pouilly.

A Clermont :

claude, gonine sa femme, et leurs enfants : Loys, Rollet et un moindre de cinq ans.

A Pouilly :

- Jehan, françois et leur mère Junetta.
- Rolletta, veuve de Bernard falquet Pierre, Jehandet (absent), guilliaume (absent), daniel, Clauda, Claude et un moindre de cinq ans, ses enfants.
- aymé, conscellier, Claude sa femme, Pierre, Jehan, Jehan, françois, michière, Pernette et charlotte leurs enfants.
- Rolletta, veuve de Jaques falquet, Thomasse sa mère, Thevena, bernard, mermet et pernette ses enfants.

Pierre Falquet, de Pouilly, avait au moins trois fils à Genève :

- François qui décède à Genève avant 1612. Son fils Nicolas est reçu à la *Bourgeoisie de Genève* en 1610.
- Jean, né en 1565.
- Ami (Aymé), est admis à la *Bourgeoisie* le 12 septembre 1603 pour dix écus et deux “seillots”, il décède à Genève, à 55 ans, le 11 février 1625.

De cette généalogie bien compliquée, on peut noter comme descendants de Pierre Falquet, entre autres :

- André Falquet, né le 11 février 1681. Le 15 juin 1725, il avait été agrégé à la noblesse du Saint Empire par l'empereur Charles VI d’Autriche, pour services rendus à l’armée impériale dès 1703.
- Noble Jean-Robert Falquet son fils, Conseiller en 1784, décède en 1819.
- Noble Jean-Louis Falquet, fils du précédent fut membre du gouvernement provisoire de la Restauration, Conseiller et Secrétaire d'Etat en 1814, Syndic en 1817, 1819, premier Syndic en 1823.
- Noble Marc Falquet, Député au Conseil Représentatif, décédé en 1858, eut de sa première épouse Jeanne Marie Adélaïde :
- Louis-Alexandre-Rodolphe Falquet, né le 7 août 1821, parti pour l'Amérique, puis revenu à Genève vers 1861 avec son fils aîné qui, dès lors, s’établit à Berne. En 1851, il avait épousé à Cincinnati, Henriette-Emilie Collins, dont il eut les quatre fils qui suivent :
- Louis-Alexandre Falquet, né à Cincinnati en 1854 établi à Berne où il était employé au bureau topographique fédéral.
- Edwin-Charles, qui était domicilié à Fremont (Ohio).
- Eugène-Emmerson, domicilié à Bardolf, près Cleveland.
- Harry, domicilié à Cincinnati.

D’autre part, le 17 juillet 1587, Maître Maxime Gudet, notaire ducal vend à Claude fils de feu Bernard Falquet, bourgeois de Genève, une maison à Pouilly.)

Ainsi, Jean et Claude feu Bernard Falquet, réglant vingt écus et 25 “seillots” pour être admis à la *Bourgeoisie* le 7 avril 1585, étaient originaires, eux aussi de Pouilly.

Le patronyme Falquet est largement répandu à Genève, mais les porteurs de ce nom ne sont pas tous originaires de Pouilly.

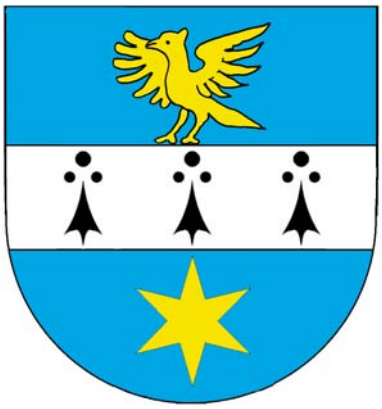

Blasons des **FALQUET**,

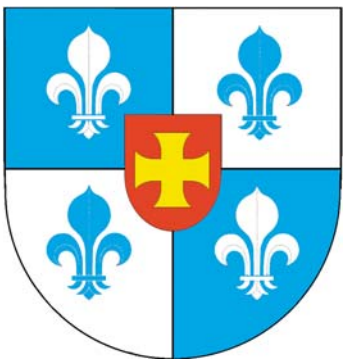

des **DE CROUX**,

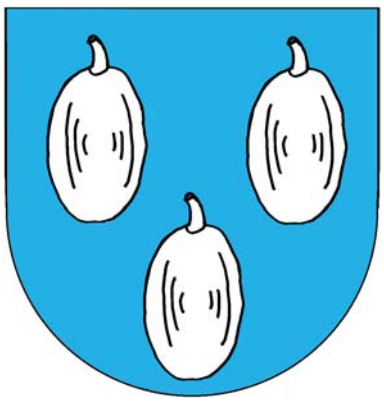

des **JOLIVET**

Gavairon

En 1561, à Pouilly, une maison abritait plusieurs familles Gavairon, soit 21 personnes.

- Fey gaveyron, Loïse sa femme, Guigue, mermet (absent), pierre leurs enfants.
- Pierre gaveyron son frère, Emarde sa femme, emoz (absent) et Jacques leurs enfants.
- amed, Claude, andré leurs neveux.
- Clauda femme dudit amed, Loys, françois et Gaspard, ses enfants.
- nycolarde mère dudit amed.
- Jehanne, donnée (illégitime) de feu Pierre gaveyron.
- Jehanne femme dudit amed (absente)
- moindre de cinq ans.
- Marie, donné audit Guigue.

Au sujet d'Amed : était-il bigame ?

La famille Gavairon vivant à Collonge-Bellerive prenait ses racines à Pouilly. Elle y est attestée au XVIème siècle avec Claude, cordonnier, fils de feu Tivent, reçu *bourgeois de Genève* le 9 janvier 1537.
La filiation en ligne ininterrompue remonte à Rollet Gavairon qui vivait à Pouilly en 1622. Il fut le père de Pierre établi dès 1652 à Forand, Ville-le-Grand, lui-même père de Louis. Celui-ci habita Corsier en 1711, puis Vésenaz où il fut reçu communier en 1723.
Dans la seconde moitié du XVIIIème siècle, la famille Gavairon fut la plus nombreuse de Vésenaz. On y comptait six foyers totalisant 54 enfants.
Parmi ces différentes branches, l'une est retournée à Ville-la-Grand en 1811, puis à Lancy. D'autres étaient domiciliées à Genève, à Bernex... .

Miège

Lors du recensement pour la gabelle, en 1561, à Pouilly vivaient quatre foyers Miège :

- Laurent, chef de famille, Loïse sa femme, Jehanne, mya, Claude et turpin ses enfants. Il est dit "absent", ainsi que Mya, Claude et turpin.
- Thievent, françoise sa femme, Camile (absent), estiennette, françoise, Pierre et emoz, ses enfants.
- Pierre (frère de Thievent), Thevena sa femme et un "moindre" (enfant) de moins de 5 ans.
- André, Jaquema sa femme, Vincent et Loys ses frères et Pernon leur mère.

Au début du XVIIème siècle, une seule famille Miège habitait dans la paroisse de Contamine :

- Claude et son épouse Jolivet Nicolarde ont cinq enfants : Claude, Claudine, Ema, Bernard et Andréaz, nés de 1620 à 1630. Claude, le fils épouse en 1658 Charlotte Gavairon. Apparemment, ils quittent Pouilly, puisque nous n'avons plus rien relevé à leur sujet.

Quant à Ema, elle se marie en 1645 avec Claude Michiel Duvillard. Ils auront de nombreux descendants, portant les patronymes Abbé, Blanc, Carrier, Mossuz, Nier-Maréchal...
Venant de "*Pouilly en Faucigny*", Laurent Miège, décède à Genève le 15 décembre 1569. De sa femme Clauda, il eut :

Pierre, boulanger, reçu *Bourgeois de Genève* le 18 juillet 1566 ;
Mia, soit Amée prend pour époux Didier Rousseau, bourgeois également, en 1569 ;
Claude, cordonnier, reçu également *Bourgeois de Genève* le 20 avril 1573.

Il eut de Catherine Folliato sept enfants. Durant plusieurs générations, les descendants exercèrent le métier de moulinier de soie.
Le nom Miège était assez fréquent, sans doute à cause du métier de mège, qui était une sorte de médecin de campagne, sans études préalables et croyant avoir des dispositions naturelles.
- Le 13 may 1541, Vincent **Brolyon** (ce patronyme se transformera en **Fallion**), fils de feu Bertho de Pouilly, "pour ce qu'il a servye à laz guerre", payant quatre écus et un "seillot" (écrit parfois ceilliot, seillon en cuir bouilli pour la défense du feu).
- Pierre **Du Verney**, feu Jehan, chappelier, achète les droits de bourgeoisie pour huit florins, le 8 décembre 1507.
- Le 9 août 1547, Claude **Coulavin**, fils de feu Janus de La Côte d'Hyot, laboureur est admis à la bourgeoisie.

La population de la cité de Calvin est composée également de sujets provenant de communes voisines de Contamine.
Ont été reçus à la Bourgeoisie de Genève, entre autres :

- le 19 juin 1547, Aymé, Jehan et Gervex **Buffloz**, fils de feu Jehan, de Peillonnex.

- le 4 août 1547, Claude **Pellet** fils de feu Jaque, de Viuz.
- le 8 décembre 1556, **De Croux**, fils de feu Jehan, de Reignier.
- le 26 novembre 1562, Pierre **Cochet**, fils de feu Jacques et Jehan son fils, de Fillinges.
- le 10 janvier 1570, Pierre **Pellet** et son fils Barthélemy, maçon, de Viuz.
- le 4 avril 1577, Claude **Forel** de Viuz, maçon.
- le 16 mai 1577, François **Paris**, fils de feu Jaque, maçon, de Viuz.
- le 4 avril 1578, Jacques **Bastian** fils de feu Claude, de La Tour.
- le 10 juin 1578, Richard **Decrouz**, fils de feu Jehan, cordonnier, de Saint-Jean.
- le 8 novembre 1499, Jacques **Jolivet**, charpentier, de Faucigny, moyennant huit florins.
- le 29 mars 1608, Perin **Decroux** fils de feu Pierre, de Reignier.

Thivent **Jolivet**, de Faucigny, épouse Thomasse et décède à Genève le 27 juin 1596 à 80 ans. Son fils Bastien Jolivet-Richard est reçu *Bourgeois de Genève*, le 18 novembre 1580. Il teste devant Maître Gaudy, notaire, le 23 novembre 1628 et décède le 5 décembre 1628 à 75 ans. Leurs descendants Pierre Jolivet est Conseiller d'Etat en 1777, Henri également en 1816.

Andrée BLANC

Sources :

- SA 2004 - A.D.S. Transcription Gérard Panisset, déposée à la mairie de Contamine..
- R. P. Archives municipales Contamine-sur-Arve.
- Recueil généalogique Suisse - B.P.U. Genève.
- Galiffe - Notices généalogiques sur les familles genevoises - Slatkine.
- Curtet, Collonge-Bellerive, notes d'histoire, Genève 1986.
- Covelle, Livre des Bourgeois, Jullien Genève 1897 - A.D.H.S. 4324.
- E 10025 - folio 4 - Archives Départementales Annecy

ANNUAIRE PRATIQUE DE HAUTE SAVOIE EN 1925
MARCELLAZ EN FAUCIGNY

Téléphone à Peillonnex.
Téléphone au chef-lieu (café CARME Adelin).
A 10 kilomètres nord--ouest de Bonneville ; à 44 kilomètres d'Annecy. Entre Contamine-sur-Arve et Peillonnex, au sud, de Fillinges, au nord.
Sur la rive gauche du Foron de Bogève.
Canton de Bonneville. Altitude : 649 mètres.
Superficie : 405 hectares.
Sites et curiosités : Ruines du château de Faucigny. Belles vues sur le Salève, Genève, les Voirons et le Môle ; belles forêts de sapins à proximité du village qui font de Marcellaz un centre recherché pour cures de repos.
Moyens de communication : C.E.N, au Pont de Fillinges (4 km).
Nombre d'habitants: 319. Nombre d'électeurs : 106.

Fêtes patronales : 15 janvier, 22 septembre.
Valeur du centime : 11,89.

Maire : JOLIVET Pierre.
Conseillers municipaux :
Adjoint : CARME Elie ;
BERTHET Claude, CHAPUIS Sylvain, CHAVANNE Jean, DELUERMOZ François, DELUERMOZ Joseph, DELUERMOZ Jules, PINGET François.

Secrétaire de mairie : LATHUILLE.
Curé : PEILLEX.
Délégué cantonal : FAILLON, maire de Bonneville.
Instituteur : LATHUILLE.
Percepteur : à Saint-Jeoire.
Garde champêtre : MONTFORT.

Commerces :

Bestiaux : CARME Alfred,
DELUERMOZ Jean.
Bois : CARME Elie,
CARME Jean.
Boucheries : GAVILLET Jean,
Vve JENATTON Marie.
Cafés : CARME Adelin,
GAVILLET François.
Coquetiers : Vve CHAVANNE Franceline,
GAVILLET Charles,
Vve MOUTHON-FAVRE,
Mme PERILLAT-VERDAN.

Cordonnier : BERTHET.
Distillerie : DELUERMOZ Edouard.
Epicerie : GAVILLET François.
Fruitière : BURKARD.
Légumes (vente de) : HUDRY Cyprien.
Maréchal : JENATTON.
Menuisiers : CHAPUIS, JANIN, DELUERMOZ.
Produits agricoles : JOLIVET Pierre (crête).
Tabacs : CARME Adelin.

PHOTOGRAPHIE des ÉLÈVES de l'École de FAUCIGNY en 1928

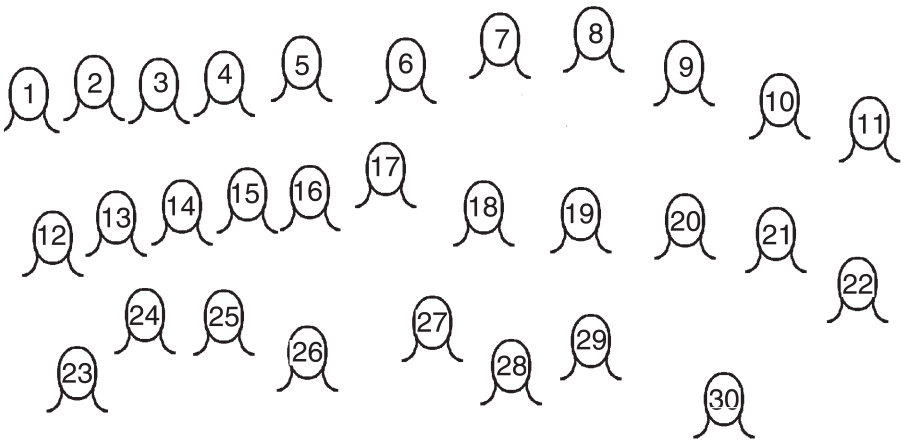

1 - Madame JOLIVET, Institutrice
2 - Jean JOLIVET (fils de Justin)
3 - Edouard FAVRE (fils de Félicien)
4 - Gaston JOLY
5 - Roger AMOUDRUZ
6 - Henri JOLIVET (fils de l'institutrice)
7 - Abel LAPHIN
8 - Elie VERDAN
9 - Quiqui BOVY
10 - Jules GUY (fils d'Arsène)
11 - Jean GROS (fils de François)
12 - Raymonde GROS (sœur de Jean)
13 - Simone CROZZO
14 - Solange FAVRE
15 - Pierrette GROS (sœur de Jean)
16 - BOVY
17 - Blanche MOSSUZ
18 - Marie Louise JOLIVET (fille de Léon)
19 - Madeleine JACQUIER
20 - Gisèle FAVRE (sœur de Solange)
21 - Suzanne GUY (fille d'Arsène)
22 - Camélia SUARD
23 - Paul JOLIVET (fils de Rémy)
24 - François DEPERRAZ
25 - Roger HUDRY
26 - Armand CROZZO (frère de Simone)
27 - Maurice JOLIVET (fils de l'institutrice)
28 - Paul JOLIVET (fils de Justin)
29 - Georges SUARD (frère de Camélia)
30 - Célestin JOLIVET (fils de Léon)

MEURTRE SUR LA ROUTE DE GENEVE

Claude Montréal dit Piso originaire de Peillonnex, épouse une Contaminoise Jeanne Claudine Dupraz en 1708. Les Pères Barnabites lui amodient un moulin à la Perrine. Cinq enfants naissent de cette union : Aimé, François, Marie, Joseph et Claudine. Il décède en 1730, à l'âge de 45 ans.

L'un de ses fils, Joseph né en 1718 à la Perrine se marie, en 1755 avec Françoise Comte de La Côte d'Hyot. Leur fils François-Nicolas naît la même année ; leur deuxième enfant devrait voir le jour en février 1757. Il exerce la fonction de garde et de chasseur au service des religieux de Contamine.

Le 2 octobre 1756, il se rend à Genève pour faire réparer un fusil. Les Barnabites envoient également dans cette ville son cousin, Etienne Dupraz, payant six sols pour son transport.

A Genève, ils se séparent après avoir convenu que Joseph donnerait le signal du départ en tirant un coup de fusil en l'air. En effet, vers trois heures et demi de l'après midi, une détonation retentit vers la Terrassière, derrière la porte de Rive, puis une seconde lorsqu'il rejoint son cousin accompagné de François Dusauge, employé de la Gabelle de Savoie à Chesne, et de Joseph Decroux de Contamine.

Cheminant devant eux, un couple se retourne vivement et une querelle s'ensuit. L'homme dit à Joseph Montréal "***tu me prends pour un camelotier..***" et aussitôt lui assène un coup de poing qui le fait trébucher. Le chasseur se relève prestement en proférant "***faut-il que tu sois un coquin pour me tomber ainsi dessus alors que je ne t'ai rien fait...***". Dusauge s'avance pour les séparer, mais à cet instant, l'homme tire un couteau - ***qui a un grand manche et une lame courte et large*** - et frappe à plusieurs reprises l'un comme l'autre. Montréal tombe derechef ayant le temps de prononcer avant de mourir ***"je voudrais bien connaître ton nom, toi qui m'assassines***". On tente de secourir Montréal et Dusauge, en vain, car le meurtrier, couteau à la main, menace tous les spectateurs, puis s'en va vers la ville ***en marchant à petits pas, avec une femme, qui paraissait enceinte et lui disait "sauve toi..."***

L'employé des Gabelles, tombé en syncope suite à ses blessures, est transporté chez le docteur Fontaine à Grange Canal, et le cadavre du malheureux contaminois à l'hôpital Général de Genève. Plusieurs témoins de ce meurtre déposent les jours suivants : Julien Dumont, domestique de Monsieur le marquis d'Argenteuil attendait un ami près de Belair quand son attention fut attiré par une bagarre. Il donne un signalement du criminel "***qui pouvait avoir cinq pieds et quatre à cinq pouces de haut* (1m. 2 à 1 m. 75)*, poils entre bruns et noirs, cheveux un peu crépés... n'a pas vu l'instrument qui a frappé, mais l'homme qui est mort est tombé deux fois et resté vidé mort à la seconde...***"

Interrogé par les enquêteurs chez le médecin, le 6 octobre, François Dusauge, originaire de Frangy, témoigne, relatant les faits décrits plus haut.

Jean-Marc Janin, caporal, déclare "***avoir trouvé un homme mort entouré d'une quinzaine de personnes. Un paysan prétendait que le mort était le chasseur des Pères de Contamine***".

Pierre Pinchon, charpentier, de Rouen vit "***un homme qui baignait dans son sang et lui relevant la tête, lui fit avaler par trois fois de la liqueur.., son sang sortait de la blessure qu'il avait au ventre***".

Joseph Pingeon, d'Essert, vendeur de cribles, explique que un nommé François Dupont de Naz lui a dit "***avoir tué deux hommes, le samedi sur le chemin de Genève, en paraissant fâché parce que cela l'empêcherait de revenir travailler en ville. Ce Dupont est un homme fort dangereux qui me menaçait souvent parce qu'il vendait aussi des cribles prétendant que je lui portais tord. Le lundi, il s'est fait couper les cheveux et s'en est allé du côté du Valais laissant sa femme enceinte... Ce Dupont a deux frères célibataires qui sont de braves gens... A la Saint Martin dernière, à la foire de Gaillard, il avait déjà donné plusieurs coups de couteau au frère du cordier de Chesne...***"

Etant parti travailler dans une *paroisse étrangère*, Etienne Dupraz, de Contamine, charpentier, ne témoigne qu'à son retour, le 11 octobre 1756 :

"***Le deux octobre, revenant de Genève avec Joseph Decroux et François Dusauge, emploié à Chesne, nous avons rencontré un nommé François Callevé, de la paroisse d'Essert, avec sa femme qui paraissait enceinte. Ledit Callevé bien connu de lui, déposant, lequel était allé souvent jouer du violon à Essert et y aiant même travaillé de sa profession, cinq semaines.***

Joseph Montréal leur dit à Genève "je tirerai un coup de fusil pour signal et vous rattraperai bien..." Ledit Callevé est un homme grand, visage long, blème, assez marqué de petite vérole, cheveux noirs, plutôt maigre que gras, nez un peu plat..."

Le 28 février 1747, Etienne Dupraz est appelé à faire une seconde déposition : "***le meurtrier s'appelle Dupont du nom de son père et Calvé du nom de sa mère, de même que, je porte le nom de mon père et Paris le nom de sa mère, de sorte que l'on dit plus volontiers «Chez les Paris que chez les Dupra»*** ".

Joseph Decroux "***s'était retiré...***". Il n'a apparemment pas été questionné.

Le 3 octobre, l'Auditeur Trembley remet à Françoise Comte, veuve de Joseph Montréal, l'argent trouvé dans ses poches, soit cent trente florins enveloppés dans deux mouchoirs.

Voici le rapport des médecins légistes :

Nous soussignés, Maîtres en chirurgie, ayants étés commis par Monsieur l'Auditeur Trembley, pour faire la visite du cadavre transporté à l'hôpital Général ; Déclarons, sous serment, quensuitte de l'ordre cy dessus, nous nous sommes transportés audit hôpital le 3° 8bre (3 octobre) 1756 à 5 heures après midi, que nous y avons trouvé le cadavre d'un homme âgé de 30 à 40 ans, auquel nous avons trouvé une playe transversale au corps, de passé quatre travers de doigts, située à la partie supérieure latérale droite, moyenne interne de la région Epigastrique. Cette playe étroite remplie par des parties molles, boursouflées recouvertes de l'épiploon, comme à l'introduction du doigt, nous ne pouvions pas juger de son étendue, nous avons enlevé les tégumens et les muscles de cette partie, et d'abord nous avons trouvé la partie du cartilage qui unit les 4èmes et 5èmes fausses costes, en contant de bas en haut, coupé de la longueur de trois travers de doigt, d'une coupe nette : examinant l'intérieur, nous avons trouvé le diaphragme à l'endroit qu'il tapisse l'intérieur des fausses costes, ouvert le grand lobe du foye, aussi ouvert dès sa partie convexe à la partie concave, un peu antérieures à la vésicule du fiel qui étoit dans son entier. Comme cette partie étoit pleine de sang, nous avons suivi avec le doigt le trajet de cette grande playe, et nous l'avons porté jusque sur le tronc de la veine cave inférieure que nous avons senti ouverte et immanquable et la veine porte soit les vaisseaux sanguins qui y aboutissent le sont aussi, ou tous ou quelques uns, ce que nous n'avons pu nous démontrer à nous-mêmes par la quantité de sang et ce qui auroit demandé un long travail, ce que nous avons découvert suffisant pour nous assurer sur la cause immédiate de la mort du sujet.

Réfléchissant ensuite sur la nature de cette playe et la cause qui l'a produite, nous la croions faitte par un instrument tranchant et des deux costés, et même plat, comme une large bayonnette ou autre espèce, porté avec force, horizontalement, un peu en plongeant de devant en arrière, et à bras raccourci, et dont la pointe n'a eu d'autre borne que les vertèbres du dos. Une semblable playe, faite avec tant de violence, ouvrant dans son trajet le foye, les vaisseaux qui y aboutissent, et enfin la veine cave inférieure, devoit nécessairement être suivi de la mort du sujet ; c'est aussi ce qui est arrivé et sur quoy nous fondons notre raport, comme à la seule cause qui l'a produite.

A Genève, le 4e 8bre 1756. Sabourin et Cabanis

Le Procureur Général Revilliod affirme, le 23 avril 1757, qu'il résulte de la procédure que ce meurtre et les coups de couteau donnés à François Dusauge sont la suite d'une querelle intervenue après quelques coups de fusils tirés par "***gaillardise... quoique ce meurtre ne puisse pas être considéré comme un meurtre de guet à pens et de dessein prémédité, il n'en mérite pas moins une peine capitale moins rigoureuse à la vérité...***"(sic).

La sentence fut prononcée en ces termes, le 14 mai 1757 :

Mes dits très Honorés Seigneurs, ayant vu la procès criminel, fait et poursuivi par devant Eux, à l'instance du Sieur Procureur Général, contre François Dupont, désigné sous le Nom de François Callevé, de Na, Paroisse d'Esserre, au dessus de Mournex en Savoye.

Par lequel il leur est clairement apparu, tant par les informations prises contre Luy, que par sa fuite et contumace, qu'oubliant toute crainte de Dieu, il se seroit porté à Commettre un Meurtre sur le Territoire de la République, dans le grand chemin tendant au village de Chesne, ayant ensuite d'une querelle donné des Coups de Couteau à deux particuliers nommés au Procès, dont un est mort peu d'heures après, de ses blessures, cas et crime méritant grième punition corporelle.

Pour ces Causes, Mes dits Seigneurs, Siégeans sur le Tribunal de leurs Prédécesseurs, suivant leur ancienne coutume, ayant Dieu et ses Saintes Ecritures devant les yeux, et après avoir invoqué son saint Nom, pour rendre un jugement droit, en disant, Au Nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, Amen.

Ils ont par cette, leur sentence définitive, qu'ils donnent icy par écrit, condamné, ainsi qu'ils condamnent Ledit François Dupont à être lié et garotté et ensuite mené à la Place de Plein Palais, pour là, y être pendu et étranglé à un Gibet dressé à cet effect, jusques à ce que Mort s'ensuive, et ainsi finit ses jours pour servir d'exemple à ceux qui semblable crime voudroient commettre.

Et comme le dit François Dupont n'a pu être appréhendé, Mes dits Seigneurs Ordonnent que cette, leur présente sentence soit exécutée en effigie, Mandant au Seigneur Lieutenant de la faire mettre à due exécution.

Le 29 janvier 1757, Françoise Comte, veuve de Joseph Montréal, met au monde une fille prénommée Françoise qui décédera le lendemain. Quant à leur fils François Nicolas Montréal, il épousera Josephte Isidore Dubois. On compte actuellement de nombreux descendants de ce couple, portant les patronymes Montréal, Vallier, Vigny, Fallion, ..ayant exercé les professions ou fonctions de cultivateurs, cafetiers, restaurateurs, hôteliers, cuisiniers, facteurs, négociants en charbon, en graines, militaires, avocats, peintres en bâtiment, garde-champêtre, maire de Bonneville... Deux arrière-arrière-petits-enfants laisseront leur vie sur les champs de bataille de la Grande Guerre.

Andrée Blanc

Sources : Archives Cantonales Genève - PC 1ère série 10500 - Registres paroissiaux de Contamine-sur-Arve.

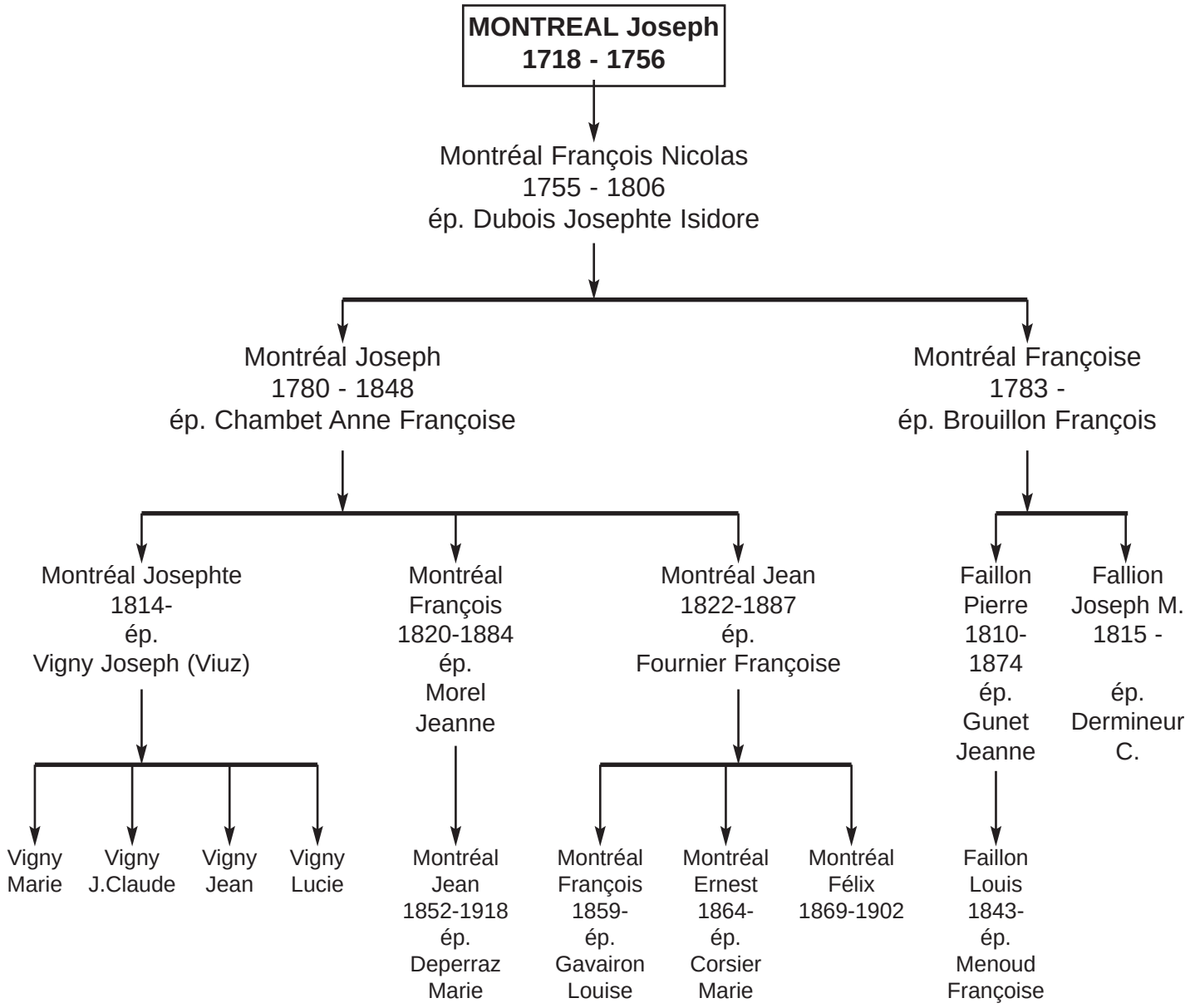

HOMMAGE A CHARLES-EMMANUEL III

Après un long règne de 55 ans, Victor Amédée II de Savoie, premier roi de Sardaigne abdique en faveur de son fils Charles Emmanuel et se retire au château de Chambéry. Puis il se ravise et tente de reprendre le pouvoir. Il se rend à Turin, capitale depuis 1563, des Etats de Savoie. Son fils le fait arrêter et il meurt, captif en 1732. Le nouveau souverain ordonne que ses sujets mandatent des procureurs pour comparaître à Turin, le vingt novembre 1730 et faire serment d'allégeance à l'occasion de son accession au trône.
Comme toutes les communautés du royaume, celle de Contamine envoie - à ses frais - deux représentants, en l'occurrence, Spectable Nicolas François Cornut, avocat au Sénat de Savoie et Maître Joseph Louys Famel, qui devront prêter le serment de fidélité à Charles Emmanuel III.
Je ne connais pas le montant payé par la communauté de Contamine, mais dans une correspondance de l'Intendant du Chablais, datée du 12 décembre 1730, on apprend que celles de Thonon et Evian règlent une somme de mille livres pour les dépenses faites par les députés pour prêter serment au nouveau roi de Sardaigne. (1C II 74 - Archives départementales Annecy).

"Procuration par les communiers de Contamine à Noble Anthoyne
de Boringe, au Sieur Comut et M(aître)e Famel ;
Au nom de Dieu A tous soit notoire, qu'ayant sa
royale Majesté Charles Emmanuel Roy de Sardaigne, de chypre et
de Jérusalem, Duc de Savoye, de Montferrat, Chablais, Aoste
Et Genevois, Prince de Piedmont, et Doneille, Marquis d'Italie,
De Saluces, de Suze, D'Ivrée, de Cève du Maro, Doristant et de Serane,
Comte de Maurienne, de Genève, de nice, d'aste, d'Alexandrie, de Tende
De Gocean et de Romont, Baron de veaud, et de Faucigny, Seigneur
de verceil, De Pignerol, De Tarentaise, De la Lomelline, de la vallée
de Sezia, Prince et vicaire perpétuel du Saint empire Romain en
Italie, par son ordre général du sixième octobre mil sept cents Trente,
ordonne à toutes les villes, Bourgs et Lieux de ses états d'élire et constituer
deux procureurs pour comparoitre à Turin, et se présenter le Jour
vintième du mois de novembre par devant lad(i)te R(oyale) M(ajesté) pour luy prester le serment de fldélitée
qui luy est dû à l'occasion de son sacrement
à la couronne, et selon qu'il est plus amplement Contenu dans le susd(i)t
ordre en exécution duquel s'estants assemblez dans la place Publicque
et accoutumée de la Paroisse de Contamine, ce vint hutième dud(i)t mois
d'octobre mil sept cents trente à neuf heures du mattin apprès les deùes
monitions, et citations faittes par Je françois Auguste Chatrier, Chattelain dudit lieu et à son de cloche
conforme à l'usage par devant moy d(i)t françois Auguste Chatrier
notaire royal des collégiés, et chattelain ordinaire dud(i)t Lieu, où
sont Intervenus
les discrets Joseph à feu M(aïtr)e Jacques Decroux, claude à feu
claude françois Pelloux, Joseph à feu Gaspard Decroux, françois à
feu claude Mestral, nicolas à feu Joseph Mestral d(i)t Court, et les
hon(ora)bles Joseph à feu claude Lambert d(i)t Guilhion,
Pierre marc à feu estienne Bontaz, Joseph à feu Jean françois
Brollion dit
fallion, Guillaume à feu nicolas Voutier, Joseph à feu françois voutier,
françois à feu Jean vial, Joseph à feu Pierre Boulet, Jean françois à
feu Claude Favre dit La Roche, Pierre à feu estienne Gaveyron dit
Galé, françois
à feu françois Gaveyron d(i)t Gallé, françois à feu Jean françois
Gaveyron d(i)t Gallé, Joseph à feu françois Chappuys dit mingon,
Jean françois à feu Claude Gojon, Pierre à feu Jean françois famel,
Claude Joseph à feu Claude
Peloux, Pierre et Jean à feu françois Dupraz, françois à feu Jean
Baptiste Dupraz
françois à feu Angeliin Jolyvet d(i)t Gojard, amed à feu Claude

Charles-Emmanuel III
(in Histoire de Savoie
de Claude Genoux)

françois
Perrilliat, Jean Louys et Claude à feu estienne Perrilliat, Jacques à feu
pierre Blanc, Joseph à feu Laurent Perrilliat, Claude à feu pierre vial dit
Tissot, Joseph à feu nicolas Decroux, Jacques à feu Claude Decroux, françois à
feu Claude falquet, Joseph à feu amed falquet, Claude à feu andré
Dunand dit Gebey, Jean Gaspard à feu françois Gaveyron, Claude à feu Jean Claude
Durant, Joseph à feu Claude françois Duverney, nicolas à feu Alexandre Jolyvet
Catherin à feu Jacques Miigay, Catherin fils d'Aymé Mestral, Jacques à feu Lotiys
naly, Joseph à feu andré Mestral, noël à feu pierre Dumont dit Dayot, Jean à feu
françois Conte, charles à feu Jean Jolyvet, et Guillaume à feu Théodore Gay,
représentants tout le conseil ordinaire de l(adi)te communautée, et faisant plus de
deux parties des trois conseillers, Lesquels ayants oüy tout le contenu du susd(i)t ordre
par la lecture qui luy en a été faite à haute et Intelligible voix par moy d(i)t not(aire) et chatelain
soussigné souhaittant de satisfaire à leurs obligation Comme vrays, fidèles et obéIssants
sujects tous unanimements tant en leurs noms que de tous les manants et habitants en la
communautée dud(i)t Contamine, Leurs héritiers et successeurs, ont fait, nommé, constitué
et deputtés leurs procureurs spéciaux et généraux de sorte que la spécialitée ne
déroge généralitée ny au contraire, à scavoir anthoine fils de feù noble
Isidore de Boringe Conseigneur du Rosey, Spectable nicolas françois fils de feü M(aîtr)e
Catherin Cornut, avocat au Sénat, et à m(aîtr)e Joseph Loüys fils du S(ieu)r Claude françois
famel procureur au siège mage de faucigny, tous trois natifs et habitants à la
Bonneville absents, moy no(tai)re pour eux présent stipulant et acceptant, et c'est pour et
au nom de la susd(i)te Communautée manantz et habittants en Icelle se transporter à la
ville de Turin et se présenter Personnellement aud(i)t Jour vintième de novembre,
par devant sa R(oyale) M(ajesté) pour luy prester l'hommage et fidélitée en l'âme des
susd(i)ts Constituants, comme dés à présent Ils la jurent au nom que dessus moy notaire
acceptant pour laditte R(oyale) M(ajesté) d'estre à jamais bons, vrays, et
fidèles sujects à Sa M(ajesté) successivement à tous légitimes successeurs, et généralement
de faire et observer tout ce qui est contenu dans les chapitres de l'ancienne et
nouvelle fldelitée Comme aussy de faire à l'égard de tout ce que dessus tout ce qui
sera nécessaire encore que la chose fut telle qui exigea un mandat plus spécial
conférants aux susd(i)ts procureurs et à chacun d'eux pour tout ce qui est dit cy dessus
annexes, connexes, et dépendances, toutte L'autoritée et pouvoir nécessaire et Requis
Promettant les susd(i)ts Constituants à moy no(tai)re soussigné stipulant, et acceptant
au nom de qui peut y avoir Interest d'avoir pour toujours ferme et aggréable
valable tout ce qui sera dit, fait, Juré et promis par les susd(i)ts procureurs et de
Jamais y contrevenir en aucune manière sous les obligations et constitutions de
Leurs personnes et Biens présents et futurs, et à peyne de tous damps. Ainsy fait
sous, et avec toutes autres deties promissions, soumission, Renonciations, le tout
avec élection du domicile à forme du stile, et autres
clauses requises. Fait et prononcé aud(i)t Contamine en lad(i)te place publicque.
présents pierre fils de feu Michel Longet de S(ain)t Romain, et Joseph ffls de
Claude Rosset de Marsellaz, tesmoins requis illitérés, aussy bien que tous les
susd(i)ts constituants sauf lesd(i)ts Joseph à feu m(aîtr)e Jacques Decroux, Joseph à feu
Gaspard Decroux, nicolas à feu Joseph Mestral Court, et led(i)t françois à feu
Claude Mestral qui ont signés en la minutte originale du présent
contenant quattre pages et demy Cottées aux feuillets D'icele 138-139-140, ainsy lay Receü Requis, et le présent expédié
Tabellionnement quoy qu'écrit par Joseph Chatrier mon fils à mon ordre.

Cette procuration, établie par Maître Chatrier, notaire à Contamine, a été relevée dans le Tabellion de Bonneville VI C 1337, folio 437, aux Archives Départementales de Haute-Savoie, par Andrée BLANC .

Carnet d'un poilu, dans la tourmente de la guerre

La guerre de 1914-1918 (qu'on appellera plus tard, la grande guerre) a été très longue.

Monsieur Pagnod Louis est né le 4 janvier 1880 à Peillonnex, il effectue son service militaire, et ensuite il revient au pays, à Viuz dans sa famille, pour exercer son métier de maréchal ferrant. Monsieur Pagnod est le grand père maternel, d'André et Roger Gavillet.

La guerre est déclarée. Il est appelé le 3 Août 1914, à Grenoble, au 20° régiment d'artillerie, et reviendra seulement, en janvier 1919.

Pendant cette longue et douloureuse période, il aura le courage jour après jour, de noter tout ce qu'il subit, ou ce qu'il voit autour de lui, sur un carnet, qu'il garde toujours sur lui.

Il faudrait écrire un livre, afin de raconter, tout ce qu'il a vécu, à travers les jours, les mois, les années. J'ai essayé d'en faire un petit résumé, en prenant les moments forts de ces années douloureuses.

Départ le 13 août pour le front, en passant par Grange, Hable, le 15 à Courcieux, le 17 Brok, et Provenchère. Ça sent déjà la guerre, les murs sont criblés de balles.

Le 18 août direction Saales ; tout le long de la route, il y a des tombes. Le poste de gendarmerie et la douane sont brûlés et en partie démolis. Nous passons la nuit à Bourk Bruch.

Les routes sont gardées de partout. La pluie ne cesse pas ; nous dormons sans abris, dans un champ de pommes de terre ; de nombreux blessés passent devant nous.

Les jours et les nuits nous les passons à marcher ; le 12 septembre à Rougiville, Bolle, les Allemands se retirent avec de grandes pertes d'hommes et de chevaux ; les cadavres sont laissés sur place, dans un état de putréfaction avançée. Certains des nôtres sont là depuis plusieurs jours, sous le soleil qui est revenu. Le champ de bataille est inabordable, à cause de l'odeur, il faut se boucher le nez avec nos mouchoirs.

Bolle et St Dié sont détruites par les obus. Nous marchons sous la pluie qui dure toute la nuit ; arrêt pour faire un peu de cuisine, hélas sur une tombe allemande, pleine de sang.

Départ pour Brouvelienne, Hailainville et Ramberviller en partie détruites ; de pauvres femmes qui restent là, font peine à voir ; elles nous demandent du pain, nous n'en avons pas.

Le 17 arrêt dans un pré pour bivouaquer. Les gens profitent de nous : ils nous vendent du mauvais vin rouge, deux francs la bouteille, c'est cher.

Ensuite nous sommes rapatriés à Villeneuve, près de Paris ; deux jours de chemin de fer, quatre jours de repos, et départ pour la Somme. Nous dormons dans la briqueterie de Rozière, les lits sont durs, pas de paille.

Les jours passent à marcher, les nuits sont très froides. Le 7 octobre départ à dix heures du matin, arrivée à Melcave, trois heures de l'après midi ; une partie de l'hiver se passe dans cette région.

JOURNAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET DE

ABONNEMENTS — fr.
Édition du CHABLAIS ..... UN AN 5 75
Édition du FAUCIGNY et du GENEVOIS ..... — 6 »
Départements de la SAVOIE et de l'AIN ..... — 6 »
Autres départements ..... — 7 »
ÉTRANGER ..... — 8 »
Abonnements sont payables d'avance et sont continués régulièrement jusqu'à avis contraire

LE MESSAGER AGRICOLE paraît tous les samedis DEUX ÉDITIONS
L'ÉDITION DU CHABLAIS qui contient les nouvelles locales de l'arrondissement de THONON
L'ÉDITION DU FAUCIGNY ET DU GENEVOIS contient celles des arrond^ts de BONNEVILLE et

Adresser toute la correspondance à M. A. JOBARD, Directeur, à Thonon-les-
TÉLÉPHONE N° 14

Le Livre d'Or des Savoyards morts pour la Patrie
(Suite)

André-Henri GAUD, de Reignier, de la classe 1901, soldat au 30e d'infanterie, mort le 11 septembre 1914 à Bruyères (Vosges) des suites de blessures

Louis Alphonse DUMOLLARD, de Neydens, de la classe 1909, adjudant au 14e chasseurs, tué à l'ennemi le 9 janvier 1916

Louis-Eugène MÉGEVAND, de Machilly, de la classe 1912, soldat au 13e chasseurs, tué à l'ennemi le 23 décembre 1915

Léon BALLEYDIER, de Choisy, âgé de 26 ans, soldat au 133e d'infanterie, tué à l'ennemi le 11 décembre 1915

Le 15 Février nous sommes ravitaillés en gare ; il neige toute la nuit, le 24 corvée de douilles, le 25 roulement de matériel, le 26 alerte et revue du commandant Mercier.

Le 27 garde au train de munition, je dors sur des tonneaux. Le 28 transport de 155. Deux jours, deux nuits sans dormir.

Le 1er de mai transport de pièces de 220 à Vauviller, Villers Bretonneux, retour à Marcelcave, un jour une nuit sans dormir.

Le 10 août départ pour une destination inconnue ; nous sommes remplacés par le 14° corps.

Tous les villages traversés sont brûlés, détruits volontairement par les Allemands, pendant leur retraite. Bivouac dans un bois, toute la nuit sous la pluie.

Ensuite corvée de bois pour construire les tranchées et emplacements de batteries ; le soir grande canonnade, on attend une violente offensive sur tout le front de champagne, de gros obus tombent sur la tête de la colonne de munition.

Le bombardement est terrible, que du feu pendant trois jours ; du 25 au 28, nous avançons de 7 kms, nous avons fait 20.000 prisonniers, 121 canons, beaucoup de matériel, les pertes des Allemands sont très grandes. Les obus tombent autour de nous. Nous ravitaillons sans arrêt le front, une heure de sommeil par nuit, les chevaux restent attelés jour et nuit.

Heureusement nous sommes remplacés par d'autres, retour en arrière pour un long repos à Vitry-le-François, repos et nettoyage des habits.

Nouveau départ pour St Nizier (Haute Marne) pénible débarquement à Lure près de Belfort. Arrivée à huit heures du matin, pour un séjour du 22 Octobre au 20 décembre 1915.

Départ le 21 Luxeuil (Haute Saône), plusieurs jours de marche sous la neige, nos habits sont trempés.

Nous passerons le Noël à Herhgny, du 24 au 11 janvier 1916, ensuite retour à Lure et Palente du 13 au 5 Février. Nous arrivons dans le D(*épartemen*)t des Vosges, le 28 février à dix heures, direction Verdun, nous sommes couverts de boue.

Départ pour ravitailler le front, l'ennemi nous bombardent sur la route ; la ligne de chemin de fer est coupée ; les Allemands lancent des obus sur le village de Villers sur Meuse, six avions ennemis, suivent notre colonne et nous lancent trente bombes ; notre section n'a pas trop de mal, mais la 11° et la 3° ont 8 chevaux tués et plusieurs hommes blessés, les canons grondent autour de Verdun, c'est effroyable on ne voit que du feu.

Partis à trois heures du matin, rentrés à onze heures du soir, le ventre vide, comme nourriture, une boite de sardine pour deux, un bout de pain, de l'eau que l'on ne trouve plus ; il neige à gros flocons. Les Allemands ont des pertes effroyables, mais ils lancent des obus sur Ancemont et Duaumont. Nous ravitaillons les forts de Rozelier et Audincourt ; la canonnade fait rage.

Le 12 nous changeons de division, nous quittons la 28° et nous passons à la 154°. Le 14 à Haudainville, les quatre autos chargées de grenades explosent avec sept hommes, dont on ne retrouvera même pas les corps.

La pluie et la neige ne cessent pas, nous sommes couverts de boue. Les boches nous envoient 20 obus de gros calibre, et les avions lancent une trentaine de bombes sur Ancellemont et Villers, le passage du pont de la Meuse est très périlleux, 7 avions ennemis sont abattus, la canonnade est terrible, nous reprenons une partie du fort de Douaumont qui était occupé.

La 5° section a perdu 22 chevaux et beaucoup de blessés : l'un a eu un bras coupé, la 6° a perdu 30 chevaux et plusieurs blessés. Le 16 à huit heures du soir 6 avions ennemis nous bombardent, alors que nous faisions un petit théâtre improvisé dans le bois, les bombes tombent autour de nous, mais pourchassés par les nôtres ils rebroussent chemin.

Le 18 les avions ennemis lancent des bombes sur la gare de Soully, ils tuent par erreur 15 de leurs prisonniers et 2 des nôtres.

Le long de la route, 15 avions ennemis bombardent, le village de Haudunville que l'on vient de traverser, cette canonnade est terrible, la plus dure de toute la guerre, un avion ennemi est abattu, le pilote est fait prisonnier. A 5 heures du matin, les boches nous lancent encore 5 obus sur la scierie d'Ancemont. En représailles notre général, fait lancer une terrible rafale sur leur campement.

Le 2 novembre, nous somme cantonnés à Revigny, du 12 au 27 à Louppy ; il fait très froid, les gens ne sont pas très complaisants, on nous refusent même la paille pour se coucher.

Bivouac dans les champs, il fait un temps affreux, couché dans le champ l'eau nous coule dessus, de la boue jusqu'aux genoux et aucun feu pour se sécher.

Le 1er janvier 1917, ravitaillement de munitions à Maison Rouge, le 7 en allant en corvée, Courtois Georges et un autre de la 41° compagnie sont tués à l'entrée de Verdun. Pluie et neige tous les jours, nous sommes cantonnés à Magnéville.

Le 25 janvier, retour en arrière pour arriver à Vitry-le-François, mais le 4 février nouveau départ pour la Somme, de nombreux corps de chevaux sont là, il ne reste que des squelettes.

Les Allemands en retraite sont furieux, ils détruisent tout sur leur passage, scient les arbres fruitiers, les portes et fenêtres des maisons sont détruites à coup de haches, les cloches des églises emportées, les caveaux dans les cimetières profanés, les cercueils éventrés au milieu des champs.

Le 2 avril, on ravitaille la B2, à 500 m des lignes allemandes ; il neige toute la nuit, le bruit des pompes à eau dans les tranchées ennemies nous signale leur présence toute proche ; nous c'est la gamelle qui remplace la pompe. Les routes sont verglacées, les obus tombent sans arrêt, un de nos hommes est tué et quatre chevaux.

Le 24, notre cantonnement est bombardé, plusieurs hommes restés en repos sont tués, des obus incendiaires sont tirés sur le campement.

Derrière cette photo, Pagnod Louis a écrit : celui qui tient la pancarte est Besson Joseph de Mieussy, au premier rang à gauche, c'est moi qui tient le quart à la main, à côté de moi, mon classard Berthet François de Sous-Peillonnex, à côté de lui, Vigny Maurice de Viuz, derrière moi, à droite, la pipe à la main, c'est Joseph Pontet de Samoëns, celui qui est un peu noir est Passet Philibert de Chamonix, ensuite Francis Gervais d'Onnion, Joseph Chardon de Bogève et Descollaz Louis d'Annecy.
Vigny Maurice était le parrain de Mme René Rosay, née Vigny de Ville-en-Sallaz ; il envoie lui aussi la photo à ses parents en leur disant qu'elle paraitrait dans le Messager Agricole avec les noms.
Les parents Vigny achètent le journal du 11 mars 1916 et aujourd'hui, ce journal historique est en bonne place dans les archives de la famille Rosay.
Mr Pagnod Louis, après quatre ans et six mois, rescapé de cette douloureuse période, rentre chez lui.

Pour ceux de la classe 1911, trois ans de service militaire, plus quatre ans de guerre, sept ans sans revenir à la maison. Mon beau père, Monsieur Nanjod Léon est parti fin 1911, pour revenir fin 1918, avec les pieds et les oreilles gelés.

Leur vie a été profondément marquée par cette guerre, mais ils sont revenus ; beaucoup d'entre eux n'on jamais revu leur pays.

Les soldats des classes 1915 et 16, ont presque tous été tués.

Mon oncle, Maurice-Demourioux Joseph, blessé gravement par un obus, (un bras arraché), dans une tranchée, avec plusieurs de ses camarades, est mort et enterré à Verdun.

En souvenir, une belle plaque (mort glorieusement pour la France).

Espérons qu'avec la construction de l'Europe, nous ne voyions plus jamais cela, entre nos deux pays.

Maurice-Demourioux Gilbert

UN JOYAU DISPARU

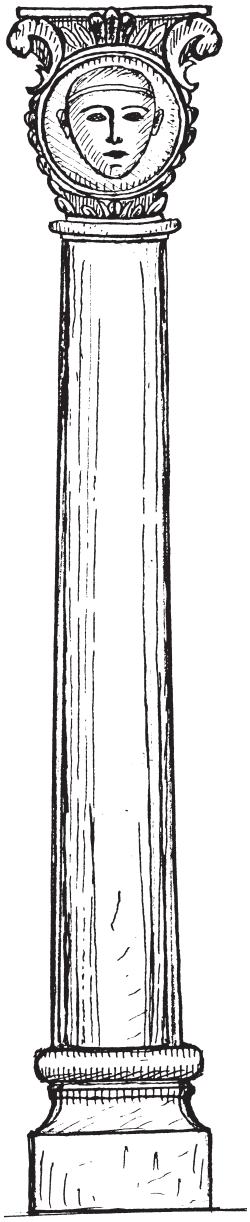

Malheureusement, de ce chapiteau de “style archaïque”, il ne reste que ces reproductions. Au début du vingtième siècle, la **colonne** se trouvait derrière le presbytère et le chapiteau dans le bassin du potager des Pères Rédemptoristes. Monsieur Max Bruchet, directeur des services d’Archives de la Haute-Savoie se rendit à Contamine le 16 novembre 1905, prit une série de photos diverses, dont notamment, une très belle **vierge** en bois peint datant du XVI° siècle, et ce fameux **chapiteau**. Il note que le Père Carrier, seul gardien du couvent à cette époque - les Rédemptoristes ayant été chassés par la séparation de l’Eglise et de l’Etat - consentirait à le faire encastrer dans le mur de l’église paroissiale.

Dans la Revue Savoisienne de 1896, nous pouvons lire au sujet de ce joyau “***Ce chapiteau est d’un type extrêmement rare ; il présente sur chacun des quatre côtés une tête, grandeur nature, en relief, logée dans un ovale, orné d’une décoration fruste de feuilles d’eau très peu développées. La grossièreté de la sculpture, l’emploi de la feuille d’eau comme motif de décoration et sa forme peu épanouie sont autant de caractères qui permettent d’assigner à ce curieux morceau de sculpture, la date de la fin du XI° ou du commencement du XII° siècle.***

Ce chapiteau provient-il de l’église qui aurait pu être construite par les Bénédictins après 1083 au moment de la donation de Contamine à Cluny ? provient-il de la primitive église existant au moment de cette donation ? Faisait-il partie d’une transformation de la vieille église qui eut de puissants protecteurs puisqu’elle fut le siège des sépultures de la Maison de Faucigny ?

Quelle qu’en soit l’origine, il est certain que ce chapiteau est d’un type très rare, non seulement en Savoie, mais même en France. Nous n’avons guère vu de chapiteau présentant ces têtes si caractéristiques qu’à Nevers (débris de l’église Saint Sauveur, aujourd’hui au Musée de la Porte de Croult, XI° siècle) et à Cluny (débris de l’ancienne abbaye, au Musée de la ville). A-t-il été fait sous l’inspiration de ces derniers par quelque moine envoyé de la maison mère au nouveau prieuré ?”.

Archiviste de la Haute Savoie depuis sa nomination en 1892, Monsieur Max Bruchet, parcourant le département à bicyclette, était chargé de répertorier les monuments, objets, mobiliers... Au cours de la séance de la Commission pour le classement des objets mobiliers du 15 septembre 1906, il propose la **Vierge** qui, heureusement se trouve toujours à Contamine. A la réunion du 23 novembre 1905, il annonce qu’il a adressé au Ministère concerné, des propositions de classement, notamment à Contamine-sur-Arve : la **chaire**, le **retable**, les **stalles** et le fameux **chapiteau**.

Monsieur Bruchet a quitté le département en 1908. Ce chapiteau n’a pas été classé, s’est volatilisé ensuite. Que s’est-il passé ?

Ce joyau a traversé plus de huit siècles à Contamine, malgré la Révolution, la fabrique de cotonnades, les luttes anticléricales, les départs des moines, et toutes sortes d’aléas. Nous ne pouvons que regretter de n’avoir pas su conserver ce chapiteau, disparu peut-être hier, assurément dans un passé relativement récent.

Andrée Blanc

HISTOIRE ET LEGENDE

Jamais, nous n'avons été italiens. Combien de fois, avons-nous entendu, ou même lu : "*Quand nous étions italiens...*"

Une speakerine présentant la région où passait le Tour de France cycliste s'exprimait ainsi : "En souvenir de ses origines italiennes, la Savoie...". Je crois que chaque peuple est fier de ses racines, comme nous le serions certainement si l'Histoire établissait que, à un moment ou à un autre, nous avions été italiens.

Or, cela est impossible, puisque l'Italie, comme Etat, date de 1861, alors que nous étions devenus français en 1860. La péninsule était composée de petits pays qui, regroupés ont construit l'Italie. Ce fut en compensation de l'aide apportée par Napoléon III, pour la formation de l'Etat italien que le roi de Sardaigne-Piémont Victor-Emmanuel II promit la Savoie et le Comté de Nice à la France.

Pourquoi cette légende a-t-elle la vie si dure ? Il est vrai que les descendants de nos comtes ou ducs de Savoie, étaient également rois de Sardaigne, princes de Piémont, puis de 1861 à 1946, rois d'Italie. Ils portaient aussi le titre de Rois de Chypre et de Jérusalem. Or, personne ne prétend que nous soyons Cypriotes ou Palestiniens !

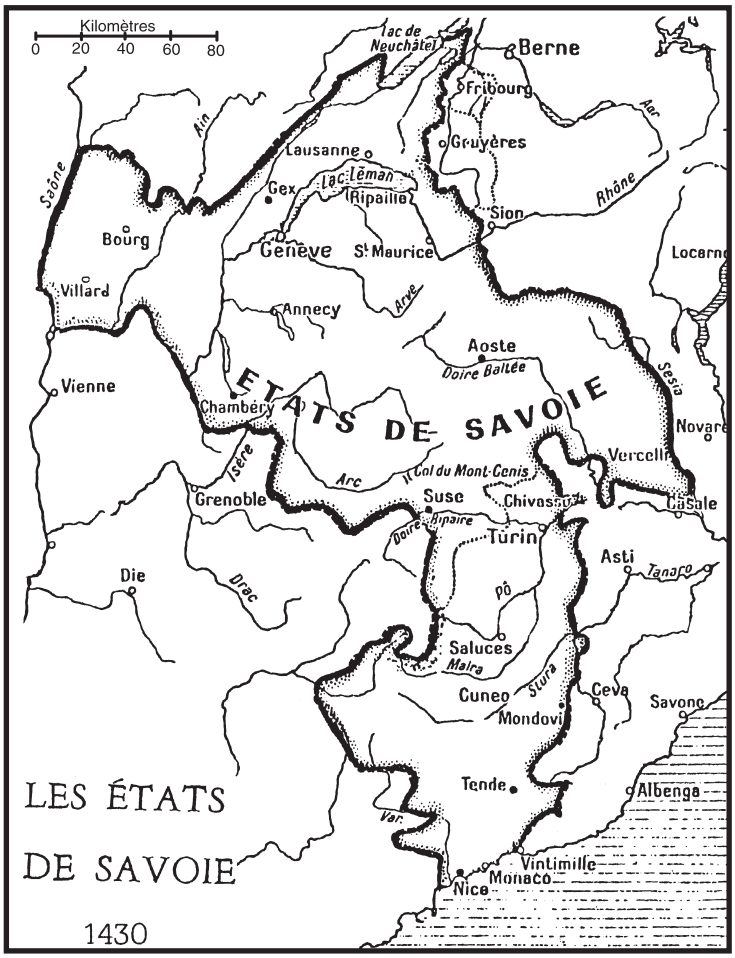

Humbert aux Blanches Mains, premier ancêtre de la Maison de Savoie, apparut vers l'an 1000, descendant probablement d'une lignée champenoise ou bourguignonne. Ses successeurs, par diplomatie, alliance ou ruse ne cessèrent d'agrandir leurs Etats. Au XVème siècle, le Comté de Savoie s'étendait du Jura et de la Bresse au Piémont et à la Méditerranée. Les habitants de ces contrées étaient donc savoyards.

Puis la Province ne cessa de s'affaiblir. Néanmoins ses terres étaient à cheval sur le Grand Massif (de chaque côté) et comprenaient également le Comté de Nice qui deviendra également français en 1860.

Premier duc de Savoie, Amédée VIII décida que le prince héritier porterait désormais le nom de "Prince de Piémont" (1418).

En 1563, las de voir les Français envahir le duché, et constatant que son extension était barrée vers l'ouest par la Confédération Helvétique et surtout par la France, le duc Emmanuel Philibert transporta la capitale à Turin où il se sentait plus en sécurité qu'à Chambéry.

Au traité d'Utrech, en 1713, Victor Amédée II reçut la couronne de Sicile qu'il échangea, en 1718, contre la Sardaigne, d'où les appellations de "Royaume de Sardaigne" ou "Etats Sardes".

Les ducs de Savoie et leur entourage se déplaçaient très souvent, logeant à Turin, Chambéry, Thonon ou Rumilly, puis "*s'italianisant*" de plus en plus, se fixèrent à Turin.

Victor-Emmanuel II, dernier souverain ayant régné sur la Savoie jusqu'en 1860, devint roi d'Italie en 1861. Sa capitale était Turin d'abord, puis Florence en 1864, et définitivement Rome en 1870.

De langue et de civilisation françaises, notre province a eu sa destinée associée à celle de la dynastie qui développa son action en partie en terre piémontaise.

Concrètement, les Savoyards parlaient français ou... patois ; les notaires, secrétaires, chroniqueurs rédigeaient leurs manuscrits en latin puis en français.

En Suisse, on parle allemand, français, italien, romanche et pourtant les habitants ne sont ni allemands, ni français, ni italiens. Il en était de même en Savoie, où à l'ouest du Massif Alpin, on pratiquait le français et à l'est, la langue italienne, tout en appartenant à la même nation.

La vérité historique veut que les Italiens soient nos amis, parfois nos parents, et non nos ancêtres.

Andrée Blanc

Bibliographie :

- Guichonnet - Histoire de Savoie - Gardet
- Hudry, Chatel, Béruard, Favre - Découvrir l'histoire de Savoie - Centre Culture Savoyarde Conflans
- La Savoie - ouvrage collectif - 4 vol. - Ouest France

Dans la MOUVANCE REVOLUTIONNAIRE

1789 : La Révolution éclate en France, la Savoie fait partie du Royaume de Piémont-Sardaigne et n'est guère concernée directement par cet événement.

Très vite cependant, les idées révolutionnaires gagnent les classes aisées de la société. Les concepts des philosophes, l'action des loges maçonniques pénètrent petit à petit l'opinion du royaume. La crise accentue le mécontentement des paysans et des petits artisans horlogers. Alors quand le général Montesquiou entre en Savoie le 22 septembre 1792, les Savoyards adhèrent aux nouvelles idées de la Révolution et très vite envoient leurs représentants à l'Assemblée des Allobroges à Chambéry.

Dix députés mandatés à Paris sont admis à la barre de la Convention. Les Savoyards réclament eux-mêmes leur rattachement à la France et le 19 novembre 1792 le principe de la réunion de la Savoie est voté. Le 27 décembre la Savoie devient le 84ème département de la République sous l'appellation de département du MONT-BLANC.

Ce département du "Mont-Blanc" est divisé en sept districts correspondant aux anciennes provinces, par contre les cantons sont des circonscriptions nouvelles. Chambéry devient la préfecture. En 1792 Contamine, canton de Bonne, fait partie du district de Cluses.

L'arrivée en Savoie, en février 1794, d'un nouvel administrateur, en la personne de Mr Albitte, va révolutionner le pays. Par un arrêté célèbre, il se lance dans une politique systématiquement anti-religieuse. Tous les anciens membres du clergé sont maintenant astreints d'abjurer. C'est dans ce contexte que se situe l'affaire "***Charles Joguet et Marc-Antoine Chatrier***" : l'histoire de deux hommes pris dans cette tourmente de la terreur et que le destin met face à face.

Charles Joguet, natif de Crest-Volant, ordonné prêtre en 1790 devient vicaire à Chêne près de Genève et la proclamation d'Albitte le contraint comme 632 de ses condisciples à s'exiler en Piémont. Mais dans l'hiver, Charles Joguet rentre clandestinement en Savoie. Tenté par une somme d'argent promise à tout dénonciateur de réfractaire, un parent le dénonce. Notre abbé Joguet est pris, emmené manu militari à Cluses où il est jugé et fusillé le 14 août 1794.

C'est dans cette affaire qu'intervient notre second personnage : **Marc-Antoine Chatrier**. Originaire de Contamine, né en 1763, il a trente ans lorsqu'il accède à quelques postes importants de la mouvance révolutionnaire. Dans un extrait de procès verbal de l'Assemblée Générale de la commune de Contamine, tenue le 14 octobre 1792, on voit qu'il est secrétaire procureur de la dite assemblée, laquelle apporte son adhésion totale à la Convention Nationale. On le découvre dans un autre registre comme étant Juge de Paix à Cluses, précisément celui qui a condamné à mort notre abbé Charles Joguet, appliquant le plus rigoureusement possible le décret du citoyen Albitte, en ces années de terreur.

En mai 1798 Genève tombe comme un fruit mûr aux mains des Français et en août suivant devient chef-lieu de canton du nouveau département du "LEMAN", enlevant du même coup au grand département de 1793, ses districts de Thonon, Bonneville, et Carouge. Bien des polémiques s'élèvent. Annecy, souffrant de la tutelle chambérienne, demande son intégration au "Léman". En 1800, le massif du Mont-Blanc passe alors du département qui porte son nom à celui du "Léman".

En 1800 Contamine est une petite commune de 600 âmes du canton de Chêne-Thônex, district de Bonneville, département du Léman, préfecture Genève. Il faudra attendre l'année 1815 pour qu'une autre page administrative s'ouvre sur des horizons pas toujours nouveaux. Cependant en 1822, Marc-Antoine Chatrier devient syndic de Contamine, les Savoyards depuis sept ans ayant retrouvé leurs anciens maîtres, la Savoie est revenue au Royaume de Piémont-Sardaigne, gouverné par le roi Charles-Félix.

Marc-Antoine Chatrier meurt en 1844, le 22 Juillet à 7 heures du soir. Il ne semble pas avoir manifesté beaucoup de foi et de piété envers l'église ; le recteur Bochaton, vicaire à Contamine en cette année là, a semble-t-il eu

beaucoup de mal à lui faire admettre les derniers sacrements.

Or dans la rencontre de ces deux personnages, une difficulté surgit au sujet des deux sources de renseignements que nous avons, et qui ne semblent pas coïncider dans l'état actuel de mes recherches.

En effet d'une part, nous possédons un carnet de notes de Etienne Pelloux, syndic de Contamine en 1844, qui indique que Marc-Antoine Chatrier fut juge de paix à Cluses et condamna à mort Charles Joguet le 14 août 1794, et d'autre part dans "Histoire de Cluses et du Faucigny" de l'abbé Lavorel (édition 1880), nous ne retrouvons pas ce Marc-Antoine Chatrier.

Par ailleurs dans mes recherches aux Archives Départementales (série L pour Cluses et autres districts), je ne vois pas de Marc-Antoine Chatrier juge de paix en 1794. Cependant il y a bien un Chatrier qui signe des procès verbaux en 1793 ; s'agit-il du même Chatrier, je ne sais pas. Il faut noter toutefois que les juges étaient élus pendant la période révolutionnaire et que d'une année à l'autre il peut y avoir du changement.

Quoiqu'il en soit, l'acte de condamnation fut signé par Lhuillier président, Milsent capitaine-adjoint, Pétiot quartier maître, Bervé canonnier, Aloué gendarme. C'est bien un jury militaire qui prononça la sentence.

Mais le Conseil Général de Cluses devait entériné la condamnation et on voit apparaître les signatures de J.F. Guy maire, Gerfaux officier municipal, Berthod, Molliex, Nicollet, Laporte et Raphet. (dans les Archives Départementales, je trouve pour l'année 1794, un Berthod juge de paix, un Moenne également juge de paix)

Ce ne fut point en majorité que le Conseil Général de Cluses adhéra positivement à la condamnation de Charles Joguet. Cette assemblée se composait de dix-neuf membres : le maire, le procureur syndic, cinq officiers municipaux et douze notables.

Neuf sur dix-neuf approuvèrent la sentence et apposèrent leur signature. Marc-Antoine Chatrier fit-il parti des neuf qui signèrent la mort de Joguet ? possible car l'abbé Lavorel fait remarquer : que l'encre dont on s'est servie a blanchi, s'est altérée si bien que ce document est bientôt illisible, que l'inscription au registre consulaire est d'une écriture inconnue qu'on ne voit qu'en cette circonstance.

La source de Etienne Pelloux est tirée de son registre de notes écrites vers 1844, soit cinquante ans après les évènements de 1794. Etienne Pelloux fait-il appel à la mémoire collective ? a-t-il eu une confidence particulière de Chatrier ? était-ce une chose que tout le monde savait sur Marc-Antoine Pelloux qui devint une notabilité communale, pouvait-il écrire un faux témoignage ?

Etienne Pelloux dit Isidore, fils de Claude et de Anne François Decroux, est né le 20 septembre 1799 à Contamine-sur-Arve, soit cinq années après la mort de Joguet. Il épousa en 1816, à 17 ans, Josephte Remermier âgée de 16 ans et qui mourra en 1875 à l'âge de 74 ans. Huit enfants naîtront de cette union. Etienne Pelloux dit Isidore décède à l'âge de 59 ans en 1859.

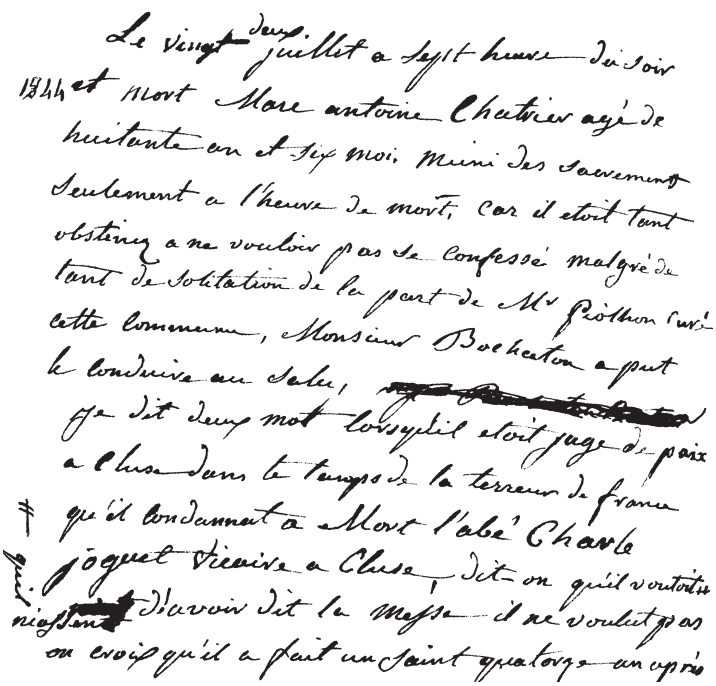
Le vingt deux juillet a sept heure du soir
1844 et Mort Marc antoine Chatrier agé de
huitante un et six moi. Muni des sacrements
seulement a l'heure de mort, car il etoit tant
obstiné a ne vouloir pas se confessé malgré de
tant de solitation de la part de Mr Piollhon curé
cette commune, Monsieur Bocheton a pu
le conduire au salu, ~~[illegible]~~
je dit deux mot lorsqu'il etoit juge de paix
a Cluse dans le temps de la terreur de France
qu'il condamnat a Mort l'abé Charle
joguet vicaire a Cluse, dit on qu'il voulait
~~[illegible]~~ d'avoir dit la Messe il ne voulut pas
on croie qu'il a fait un saint quatorze un après

Extrait du registre de Mr Etienne

Avec mes recherches aux Archives, les lectures et les renseignements glanés auprès des uns et des autres, je ne peux établir aucune preuve officielle de la participation de Chatrier au procès de Joguet ; seul le document de Pelloux en fait une mention explicite. Cependant en mon âme et conscience, je crois bien que Marc-Antoine Chatrier est coupable d'avoir condamné à mort Charles Joguet, attendu que toute sa vie, il a penché du côté du plus fort : révolutionnaire avec la Révolution, royaliste avec la Restauration sarde, il se réconcilie avec l'Eglise au moment de sa mort. Il a sûrement fait parti du Conseil Général de Cluses, le plus révolutionnaire qui ait existé ; il fut terrorisé semble-t-il par Albitte, le représentant de la République dans notre pays de Savoie.

Michel PESSEY MAGNIFIQUE

Guerre de Succession d'Autriche, occupation espagnole

Heurts et malheurs :

En 1740, à la mort de Charles VI, les puissances dénoncèrent la pragmatique sanction (acte par lequel Charles VI empereur d'Autriche assurait sa succession à sa fille Marie-Thérèse). Les états qui composaient l'Empire avaient de quoi susciter des convoitises : Hongrie, Bohème, Souabe Autrichienne, Haute et Basse Autriche, Styrie, Carinthie, Carniole, Flandre, Brisgau, Trioul, Tyrol, Milanais, Mantouan, le duché de Parme.

Le roi de Sardaigne réclamait le duché de Milan. Marie-Thérèse obtint l'alliance de l'Angleterre et des Pays-Bas. Victor Emmanuel III se rangea du côté de l'Autriche, contre la France, l'Espagne, la Prusse, la Saxe, la Bavière. Les troupes franco-espagnoles se lancèrent alors, à l'assaut des passages donnant accès au Piémont. L'armée de l'infant Don Philippe composée de 14.000 hommes arriva le 21 août 1742 à Barcelonnette, pour envahir bientôt toute la Savoie.

Notre pays servait de zone de repos et de base de ravitaillement. Entre deux campagnes, les soldats espagnols venaient se reposer et reconstituer leurs approvisionnements. De plus, leur goût des fêtes, du confortable, du luxe, de la magnificence même était incommensurable.

Les réquisitions en nature bestiaux, fourrages, céréales, bois, nourritures, logements, couvertures, médicaments, chandelles, main-d'œuvre... ne faisaient pas oublier les impôts en monnaie sonnante et trébuchante que l'occupant s'empressait de faire rentrer pour son compte.

A la fin de 1743, le cheptel de la Savoie était sur le point de disparaître. A grands frais, il fallait acheter du bétail à l'étranger pour le passer aux Espagnols qui ne le payaient pas. Outre les impôts ordinaires déjà largement majorés, les Savoyards durent subir la taxe de la Capitation, payable mensuellement par habitant.

Au traité d'Aix-la-Chapelle signé le 18 octobre 1748, la Savoie fut rendue à son souverain légitime qui, par ailleurs s'agrandissait en Lombardie. L'évacuation des occupants se fit avec lenteur ; elle ne commença qu'en décembre, pour s'achever seulement le 13 février 1749.

Au départ des Espagnols, ce fut une explosion de joie, le ***Te Deum*** retentit dans les églises, mais l'économie savoyarde était exsangue. Il fallut plus de dix ans à la population pour réparer l'affreux désastre qu'elle avait subi. On se trouvait en présence de trois sortes d'impôts :
la taille, payable sur les bases établies par les Espagnols jusqu'au 31 décembre 1748,
la taxe exceptionnelle de 100.000 livres par mois du 1er novembre 1748 au 13 février 1749,
la capitation interrompue au 1er décembre 1748 ; chaque imposé devrait s'être libéré au 1er août 1749.

Bonheur éphémère et légende durable :

Pendant les six ans d'occupation, le malheur et la ruine n'avaient pas régné partout, ni pour tous, dans les villes en particulier. A Chambéry, l'infant don Philippe organisa de brillantes saisons mondaines, des réceptions somptueuses où se côtoyaient officiers espagnols et haute société. Il fit construire un beau théâtre où se produisit la troupe de Pierre Langlois de la Comédie Française. Une ambiance tout aussi aimable régnait dans les salons d'Annecy, de Rumilly, d'Evian, où l'on regretta la fin des concerts publics.

Très peu de mariages se conclurent. Le roman d'amour qui, probablement fit parler dans les chaumières, fut celui de Charlotte Lejeune et d'un beau capitaine don Juan Juradoz, qui s'épousèrent à Samoëns, le 1er août 1748. A la fin de l'année, le jeune marié dut suivre son escadron, mais il partit seul. Sa femme, qui attendait un enfant, resta chez ses parents. A la naissance de leur petite Antonia, on lui écrivit des lettres auxquelles il ne fit aucune réponse. L'enfant grandit à Samoëns, tandis que le père oublieux poursuivant une brillante carrière, devenait colonel, puis gouverneur de Cadix.

Il ne répondit pas plus, lorsqu'on lui fit part du mariage de sa fille avec Victor Rouge, en 1770.

A la fin de 1775, Don Jurandoz décéda, après avoir fait un testament par lequel il instituait sa fille Antonia, sa légataire universelle. Le ménage Rouge reçut trente cinq lettres de change, représentant la coquette somme de 140.000 livres tournois.

En 1776, Antonia mourait et son jeune enfant la suivait dans la tombe.

Victor Rouge ouvrit chez lui une école secondaire. Par son testament, en 1820, il dota généreusement son école de Samoëns.

Il faut abandonner la légende qui veut que les patronymes savoyards se terminant par un "z" soient d'origine espagnole. On rencontre déjà des familles Deperraz, Fameloz (Famel) à Contamine ou à Faucigny au 15° siècle, Chappaz, Dupraz, Bontaz... , bien avant l'occupation espagnole.

Capitation à Contamine :

Savoyard depuis 1355, le Faucigny se retrouva bien sûr, sous le joug de l'occupant de 1743 à 1748, comme le reste du Duché.

La capitation instaurée par les occupants était payable par tous les habitants au-dessus de sept ans. Afin que personne n'échappe à cet impôt, on fit un dénombrement de la population de chaque paroisse. Le tarif

mensuel de cette taxe se montait à une livre cinq sols pour un noble, une livre pour un bourgeois, quinze sols pour un artisan ou un marchand, neuf sols pour un ouvrier ou un paysan.

Lors de ce recensement ne prenant pas en compte les religieux, le notaire Chatrier nota :

"***Le présent Cottet soit roole fait en conformité du manifeste de la Délégation générale établye à Chambéry en date du huitième du courant, le Conseil de la dite parroisse de Contamine étant düement assemblé es personnes de Jean Gaspard Gavairon, sindic, Joseph Lambert, Guillaume Bontaz, Pierre Gavairon, et françois falquet conseillers qui m'ont déclaré être le cy dessus véritable, et avoir vaqué quatre jours entiers. En foy de quoy j'ay signé ce dix sept aout mil sept cents quarante trois et lesdits syndic et conseillers ont fait leurs marques étant illitérés.***"

D'après ce document, nous constatons que les habitants recensés sont au nombre de 338, répartis dans 83 familles. Pour une fois, le masculin l'emporte sur le féminin : 194 messieurs pour 144 dames. Pour la plupart, nos ancêtres étaient laboureurs : 57 foyers.

- on compte quatre vendeurs de vin : Pierre Dubois dit Bourguignon, Françoise Chatrier veuve Cornut, Etienne Berthet, François Nyer ;
- un notaire : Jacques Chatrier.
- Anne Pelloux est qualifiée de bourgeoise.
- cinq foyers sont désignés pauvres, onze pauvres et mendiants dont un enfant de sept ans.

La profession n'est pas indiquée pour quatre familles (probablement aussi laboureurs). Nous comptons sept servantes et quinze valets, dont six "chez les Pères Barnabites" : Claude Jaillet, Louis Deluermoz, André Dessaix, Gaspard Périllat, Joseph Comte.

Onze familles Périllat sont recensées. Cinq chefs de famille portent les patronymes Decroux, Dupraz, Gavairon.

On dénombre quatre foyers de Falquet, Pelloux, trois de Lambert, Tissot, Vauthier, deux de Berger, Blanc, Deperraz, Dunand, Famel, Mullat, Naly, Nier-Maréchal, Vial.

On répertorie une seule famille portant les noms : Ancrenaz (originaire de Thorens), Baulet, Berthet (Fillinges), Bontaz, Brasier, Brigand (Viuz), Chappaz (Thorens), Chappuis, Chatrier, Cornut, Curt, Decollonge (Ville), Dubois (Andelot en Bourgogne), Durant (Chanaz), Duverney, Favre (Hotonne en Valromey via Faucigny), Gojon (Val Sésia), Jaillet, Jolivet, Lanovaz (Arenthon), Montréal (Peillonnex), Revil.

Quant aux prénoms féminins, le nombre de Françoise vient en tête avec 31 personnes le portant, soit 21,53 %, Marie suit de près : 28, soit 19,44 %, puis 16 Claudine, 8 Péronne ou Perrine, 7 Jeanne, 6 Jacqueline, 5 Louise, 4 Anne, 4 Foy, (Sainte Foy est pourtant patronne de la Paroisse). Viennent ensuite : 4 Josephte, 3 Andréaz, 3 Laurence, 3 Philippaz, 2 Aymaz, 2 Bernarde, 2 Charlotte, 2 Coline, 2 Etiennaz, 2 Vincente. Les prénoms qui suivent sont portés par une seule dame ou fillette : Aimée, Antoine, Barbe, Bastianne, Berthe, Gasparde, Géline, Isidore, Marguerite et Michelle.

27,32 % des messieurs, soit 53, habitant Contamine se prénomment Joseph. 28 François, soit 14,43 % sont dénommés ainsi, suivis de 22 Claude, 15 Pierre et 14 Jacques. Jean vient en sixième position avec 10 représentants. 8 Etienne emboîtent le pas, succédés par 6 Gaspard, puis 5 Jean-François, 3 Guillaume, 3 Noël, 2 André, 2 Aymé, 2 Claude-Joseph, 2 François-Auguste, 2 Jean-Gaspard, 2 Louis, 2 Mauris, 2 Nicolas, 2 Sulpice. Un Contaminois seulement porte le prénom suivant : Amed (Amédée), Antoine, Benoist, Charles, Claude Antoine, Jean-Louis, Laurent, Philippe, Pierre-Marc.

Chargé de recouvrer les impôts, l'exacteur devait récolter, au titre de la taxe de la capitation, la somme de 94 livres 62 sols à Contamine.

Une grande portion de La Côte-d'Hyot faisait partie de notre paroisse. Le dénombrement a été effectué séparément par le secrétaire de la communauté, Bastian, qui a recensé 259 habitants, imposés à 90 livres 2 sols.

Quant à Marie-Thérèse d'Autriche, ne pouvant supporter la perte de la Silésie "Je perdrai mon cotillon, plutôt que de renoncer à la Silésie !", elle procéda à un renversement des alliances avant d'entreprendre une nouvelle guerre : la Guerre de Sept ans à laquelle, heureusement, le duc de Savoie ne prit pas part.

Andrée Blanc

Sources et Bibliographie :

IV C 46 ou Mi 47, A.D.H.S. Castelot et Decaux.
Histoire de la France et des Français au jour le jour, tome 5, Librairie Académique Perrin.
Devos et Grosperrin, la Savoie de la Réforme à la Révolution française, Ouest France.
Revel, la Savoie et la domination espagnole, Librairie Dardel, 1925.

Fenaison à la Biaune la Halte du Casse-croûte

Le pré dépendait de la propriété achetée par M. Claude Clément Bonnefoy en 1901.
La vue fut prise vers 1905 ou 1906 par son fils Adrien Bonnefoy, âgé d'une vingtaine d'années, et féru de photographie.

Nos **Anciens** ont reconnu tous les présents.
N.D.L.R. : cette photo est reprise dans l'ouvrage de **Lucien Bajulaz** ; ce qui explique une qualité imparfaite.

De gauche à droite,
A l'arrière-plan :
Marie Tardy, Mme Angelin Dégerine, Jules Dégerine, François Tardy (père de César),
Angelin Dégerine, Eugène Bajulaz, François Dégerine (frère d'Angelin, fruitier) Joseph Tardy ;
Premier plan :
assis par terre : Joseph, Joséphine, et Marie-Louise Dégerine, enfants d'Angelin
assis sur un banc : Edouard Déluermoz, Jean Challande, François Pigny, Alphonse Naville,
Jean Margand.

POUR FAIRE SA COLLE (forte)

Elle se fait avec des pieds, peau et corne de bœuf, qu'on fait macérer quelque tems, puis bouillir tant que la chair devienne liquide. Alors on la passe au travers d'un gros linge et on la jette sur une pierre plate elle se congelle, et on la coupe par mourceau que l'on fait sécher au soleil de mars sur des clayes.

On fait aussi de la colle forte avec des rogneures de peau de gants et de parchemin, on l'appelle colle à détrempe par ce qu'elle sert principalement pour peindre à détrempe. Pour voir si elle est assez forte et si étant congelée elle est ferme dans la main.

On fait aussi de la colle pour peindre, avec des oreilles de veaux.

Colle commune se fait avec fleur de farine de froment détrempée et cuite avec de l'eau ; celle de bled noir est encor meilleure.

Colle à pierre dont les marbriers se servent qu'ils appellent mastic, se compose ordinairement de poudre de marbre bien broyé, de colle forte et de poix, en y ajoutant quelque couleur semblable aux pièces que l'on veut rejoindre.

Le ciment des maçons se fait avec de la thuile ou de la brique concassée et réduite en poudre grossière mélée avec de la chaux vive. Il est excellent surtout pour les ouvrages de maçonnerie qui se font dans l'eau. Le ciment de thuille est plus estimé que celuy de brique. Il faut qu'il soit bien battu ; on le détrempe avec de la chaux à l'aide du rabot ; et plus il est remué, meilleur il est.

Le ciment de fontaine qu'on nomme quelques fois ciment éternel est fait de briques, de charbon de terre, d'écailles de fert, ou mâche fert, et de la chaux vive. Bien broyé ensemble, et corroyé dans l'eau. Ils en font un autre qui n'est que de la poix noire, avec des cendres tamisées ; les lunettiers s'en servent aussi.
Le ciment de verrerie, fayencerie est fait avec de chaux vive, de farine, de seigle, de blanc d'œuf et d'eau salé. On s'en sert pour rejoindre les pièces de verres, de fayence et porcelaine fine, de même que pour tous ouvrages de terre.

Il y en at un autre propre aux même usage qui se fait avec de chaux vive pulvérisé, et deux fois autant de briques passée au tamis détrempées avec de l'huile de noix.

Recopié par **Andrée Blanc** aux Archives Départementales de Haute Savoie - 43 J 2290.

INVENTAIRES

Loi de séparation de l'église et de l'état de 1905
Les troubles du 8 mars 1906 à Fillinges

Quelle fut l'ampleur réelle de la manifestation populaire suscitée par "les Inventaires" ? Il n'est pas facile de répondre. Relisons donc le compte rendu de cette journée selon "La Croix de Haute-Savoie" qui défend la position de l'église (numéro du 18 mars 1906) et celui du "Progrès de la Haute-Savoie", qui est la voix de la gauche radicale (numéro du 24 mars 1906).

La Croix d'abord :

... Malgré le beau temps invitant tout le monde aux travaux des champs, malgré les menaces lancées par les casseroles et la présence, au Pont-de-Fillinges, de deux brigades de gendarmerie, une foule de 350 personnes se pressait dans l'église dès neuf heures.

Après la messe, le Saint Sacrement est porté en procession au presbytère. De retour de la procession, les fidèles se massent devant l'église, attendant au milieu d'un profond silence, l'arrivée de l'agent chargé de l'inventaire.

Un peu avant dix heures, cinq gendarmes arrivent sur la place. Avec eux se trouvent un commissaire de police... et un serrurier... Quelques instants s'écoulent, et on voit paraître M. Trombert, percepteur à Reignier, flanqué de M. le Commissaire et, ce qui n'étonnera pas quand on connaît l'homme, de M. Novel, notre ineffable adjoint.

M. le Curé, entouré de ses vicaires et de ses paroissiens, se tient à l'entrée du cimetière (1). C'est là qu'il arrête l'agent du gouvernement et ses acolytes. Ces messieurs exhibent leur mandat. Alors, d'une voix forte, M. le Curé... lit une protestation indignée ...

Ayant entendu cette protestation, M. le Percepteur, précédé de M. le Commissaire, se dirige vers la porte principale de l'église. Mais il se heurte à une foule compacte de femmes qui lui barrent le passage. M. le Commissaire invite ces braves chrétiennes à se retirer :
"Allons, Mesdames, retirez-vous ; s'il vous plait, Mesdames, laissez-nous passer...
"*Non, non, répondent-elles, vous ne passerez pas. Nous voulons Dieu, nous voulons la liberté.*
Vive Notre Seigneur Jésus-Christ !" ...

Cependant M. Novel s'est hasardé à la suite de M. le Percepteur. Dès qu'il paraît, une immense clameur s'élève du milieu de la foule qui conspue l'adjoint blocard (2), naguère encore catholique pratiquant ... et devenu depuis l'homme que tout le monde sait, et le plat valet des francs mouchards. Tout le monde crie : "A bas Novel ! A bas le traitre !". Il s'échappe comme il peut, l'oreille basse, avec la mine d'un chien qu'on fouette. Entré précipitamment à la mairie, il en revient bientôt, escorté de cinq gendarmes.

Les gendarmes se présentent devant la porte de l'église, prêts à essayer leur force ... Mais la lutte était par trop inégale. La porte est enfin ouverte. Une fois de plus, la force a eu raison du droit ... M. le Curé intervient alors ... Toutes les portes s'ouvrent, et la foule, entrée dans l'église, acclame longuement N.S. Jésus-Christ....Le chapelet est récité à haute voix. Les cantiques "*Nous voulons Dieu, Je suis chrétien...*" alternent avec les Ave Maria...

M. Novel n'osa plus faire un pas sans escorte. Il se fit accompagner pour rentrer dans son village où il fut reçu au bruit des casseroles.

Ce qui s'est passé à Fillinges, dans la journée du 8 mars 1906 restera gravé dans toutes les mémoires.

Le Progrès ensuite :

En réponse à l'article publié par la Croix de la Haute-Savoie, en ma qualité d'habitant de Fillinges, je ne peux m'empêcher de dire deux mots. Quoique cependant le mépris devrait surpasser mon indignation.

On nous dit qu'une foule se pressait aux portes de l'église malgré les travaux de la campagne. A cela, je dirai aux honorables lecteurs de ce journal d'être rassurés, car je suis de l'avis d'une personne qui, le jour de l'inventaire, se trouva sur le passage des gendarmes allant à Fillinges. Elle s'avança vers ces messieurs et leur dit : "*Je suis ici dès le matin, ne craignez rien., il n'est passé que quelques infirmes*".

Quant à la conspuation (sic) de notre adjoint, je trouve qu'elle a été très modeste, car après les nombreuses excitations du curé et des vicaires, il est fort étonnant que des paroles, on n'en soit pas venu aux actes ...

Je remarque que l'on parle des blocards. Là, l'honneur est rendu, car je dirai à ces messieurs que les partisans du bloc sont nombreux, et qu'à Fillinges, on les retrouvera tous avec le bulletin de vote à la main, le jour où il faudra accomplir son devoir de bon républicain.

Un membre de la Société républicaine.

Les deux articles sont évidemment polémiques, donc partiaux. Cependant celui de La Croix donne plusieurs détails précieux sur le déroulement même de la journée.

Nous avons tenté de compléter notre information en interrogeant quelques Fillingeois, majeurs ou près de l'être à cette date, comme Eugène Berthet (1877-1974) qui avait 29 ans en 1906 ou Virgile Jenatton (1887-1975) qui en avait 19 et participa effectivement à la journée en tant qu'opposant à l'inventaire, et quelques autres qui, enfants, en avaient entendu parler dans leur famille comme Mme Angeline Decouvette (née en 1894), Joseph Tardy (1895-1983), César Tardy (1897-1980), Gustave Donche (1899-1989), Jean Callendrier (1904-1988) ou Camille Berthet (né en 1904).

Certes, le nombre des manifestants reste incertain. Virgile Jenatton a vu "l'église pleine de monde". Mais l'un des "interrogés" parle "d'une trentaine de femmes et de quelques hommes", un autre assure que "les paroissiens ne vinrent qu'un moment, le matin...". Sans doute le nombre des présents cités par La Croix est-il quelque peu exagéré. Par contre, l'émotion fut grande, l'atmosphère tendue. Nombre de femmes et de jeunes filles larmoyaient. On vit même la femme du clerc, pourtant de nationalité suisse et protestante, sonner les cloches à la place de son mari, en pleurant. A l'émotion s'ajoutait une détermination farouche. Des cris hostiles furent proférés contre les agents du gouvernement et surtout contre Victor Novel, adjoint au maire.

Quelques gestes mal contrôlés furent échangés. Jeune vicaire de Fillinges, l'abbé Desbiolles fut écarté sans ménagement par un gendarme et devint d'une pâleur extrême. Une femme de Juffly flanqua une gifle retentissante à l'adjoint. Une autre, de Couvette, montra à ses voisines "les bleus" qu'elle avait rapportés d'une bousculade un peu vive. Même le curé Marullaz eut un geste d'impatience remarqué. L'après-midi du 8 mars, alors qu'on allait procéder à l'inventaire du presbytère, il saisit l'adjoint par le bras et le fit sortir en lui disant : "*toi, tu n'as rien à faire ici !* ...".

Et la nuit venue, les voisins gratifièrent Novel d'un concert de casseroles ...

Cependant, chacun admet que la résistance devant l'entrée de l'église fut plus symbolique que réelle, et surtout qu'on n'eut pas d'excès à déplorer.

Lucien BAJULAZ

Notes :
(1) Les murs et les deux portails de l'ancien cimetière qui entourait l'église, subsistaient encore en 1906. Ils furent démolis vers 1910.
(2) Les conservateurs appellent leurs adversaires "blocards" parce qu'ils appartiennent au "Bloc républicain" ou "Bloc de gauche".

Le moyen âge à St Jean-de-Tholome

En effectuant des travaux, au village de la Flèchère, à St-Jean-de-Tholome, autour de l'ancien château, des ouvriers ont fait une belle découverte.

Enfouie dans un remblai, une hache très ancienne gisait là depuis plusieurs siècles.

Une hache ou une arme ? (le manche a été mis pour la photo). Après une expertise faite à Genève, par Mr Guichonnet, ce serait bien une hache, qui aurait pu servir d'arme.

On fabriquait ces haches, à partir du 16ème siècle, fin du moyen âge.

Le poinçon qui est sur la douille, représente un chevalier avec armures, les armes fabriquées dans les arsenaux ne portaient pas de poinçon, ce qui prouverait une fabrication locale. Les écrits nous confirment, que les seigneurs de la Flèchère sont partis en croisade à Venise sur des vaisseaux, via la Turquie et la Bulgarie.

Alors peut-être l'inverse, une arme devenue une hache ? Le côté bas près du manche, plus petit marque des signes d'affûtage, pour un outil coupant.

D'après le croquis de Mr Daniel Boucard, cette hache ou arme, serait classée dans la catégorie des haches de guerre. Les haches d'armement ont eu un rôle considérable dans l'évolution des haches outils.

Plusieurs vestiges d'une occupation ancienne ont été trouvés sur la commune de St-Jean. En 1869, une hache à ailerons en bronze, des monnaies romaines et des tessons de poterie, dont certains sont estampillés (Albucianus, Cintus, Clémenti, Séverinus). St-Jean par le col du Reyret, était le passage obligatoire, entre la vallée de l'Arve, le Faucigny et la basse vallée du Giffre, Viuz, Bogève et la porte du Chablais, ou la vallée d'Aulps.

Notre sol nous réserve encore beaucoup de surprises, heureusement.

Maurice-Demourioux Gilbert

Un missionnaire hors du commun sur les terres mystiques de l'Orient le Père
Francis MOGET,
missionnaire de Saint-François de Sales

Dans un précédent numéro de notre revue (n° 3 pages 27 et 28) un article de Jean-François Novel avait brièvement situé les religieux qui se réfèrent à Saint-François de Sales notamment l'ordre contemplatif des Visitandines, la Congrégation des missionnaires de Saint-François, les Sœurs de La Croix et les Communautés des Salésiens. Dans un article signé du Père Moget lui-même, le lecteur a pu prendre connaissance des premiers missionnaires d'une longue lignée, presque tous savoyards, qui eurent la charge, pour l'Eglise catholique, de la mission de Visakhapatnam en Inde.

Au lendemain du retour dans le sous-continent indien du Père Francis Moget, à 80 ans révolus, nous voudrions nous attarder plus longuement sur la personnalité et la vie de ce religieux exceptionnel qui nous a accordé un long entretien le 29 décembre 2000, dans sa demeure de La Tour.

La vocation

Né à La Tour, le 14 octobre 1920, Francis est le fils de Louis Moget et de Marie-Louise Dumont de Mégevette. Son père décède à 36 ans, le 16 mai 1932 ; un an plus tôt, son fils qui voulait devenir prêtre, lui avait demandé la permission d'entrer au séminaire. Mais le jeune homme se heurte à un refus parce qu'il était le fils aîné. Bien que veuve à 31 ans, avec toute la responsabilité de la ferme et de ses trois enfants, sa mère lui accorde volontiers la permission et il choisit d'entrer au Juvénat des missionnaires de Saint-François de Sales à Ville-la-Grand, au mois de septembre 1932. Le jeune séminariste poursuit ses études à Ville-la-Grand (l'auteur du présent article venait d'entrer, quant à lui, un an plus tôt à la nouvelle école primaire de ce village), puis à l'école Saint-François de Bourogne, dans le Territoire de Belfort.

Il passe son baccalauréat à Besançon en 1938 et entre au Noviciat à Ruc, dans le canton de Fribourg, en Suisse. Revenu à La Tour en vacances, en septembre 1939, au début de la Seconde Guerre mondiale, étant mobilisable, il ne peut se rendre à Fribourg pour suivre ses études de philosophie et de théologie à l'Université.

Francis Moget est alors envoyé au Grand Séminaire d'Annecy, d'octobre 1939 à juin 1943. En janvier 1943, devant partir au Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) en Allemagne, il peut tout de même continuer sa théologie jusqu'en juin, grâce à un permis de sursis obtenu par le chanoine Cuttaz, Supérieur du Grand Séminaire.

Refusant le S.T.O., le séminariste se réfugie en Suisse après avoir sauté le mur du jardin de l'école Saint-François de Ville-la-Grand le 4 juillet 1943. après avoir séjourné deux jours à Genève, il se rend à Fribourg où il rejoint le Scolasticat des Pères de Saint-François et y fait sa deuxième année de théologie à l'Université. Ordonné prêtre le 30 juillet 1944, il peut rentrer en Haute Savoie au mois de septembre et se rendre à Thônes pour occuper un poste de professeur au collège Saint-Joseph. Il revient à La Tour pour y célébrer le 5 novembre 1944, sa première messe officielle dans la paroisse. Après une année passée à Thônes, il est nommé, en juillet 1945 à Proupein (Annecy), comme "missionnant", tâche qui consiste à aller prêcher dans les paroisses, à animer des retraites paroissiales et à tenir des ministères.

La préparation de la mission en Inde

En 1946, le père Moget se porte volontaire pour les missions de l'Inde. Il est alors envoyé en Angleterre pour y apprendre l'anglais.

Pendant cinq mois, de mai à septembre 1946, il réside dans les paroisses de missionnaires de Saint-François de Sales, dans le Wiltshire et le Somerset, dans le sud de l'Angleterre, en particulier dans celles de Devizes, Malmesbury et Yeovil, où il apprend suffisamment d'anglais pour partir en Inde.

Revenu en Savoie en octobre 1946, le Père Moget ne trouve pas de place sur les bateaux en partance de Marseille pour l'Extrême-Orient. Car, tous sont complets à cause de la guerre d'Indochine. Finalement, en avril 1947, il obtient une place sur un navire anglais de la "Peninsular and Oriental Compagny" partant du port de Liverpool.

Après trois semaines de voyage, Francis Moget arrive à Bombay le 25 avril 1947 et à Nagpur le 26 avril.

Un demi-siècle d'évangélisation sur le Sous-Continent Indien

Dès son arrivée, notre missionnaire est nommé professeur au Collège Saint-François de Sales et directeur de l'Ecole apostolique Saint-Francis, qui est un petit séminaire.

En février 1949, il devient professeur au Séminaire Saint-Charles. En octobre 1949, il est professeur au Collège Saint-François de Sales à Bartora - Goa (Inde portugaise) puis nommé directeur du Juvénat ; en janvier 1951, c'est à Nagpur qu'il devient professeur au Séminaire Saint-Charles ; en juillet 1952, il se rend à la Mission de Paraghat pour apprendre le hindi.

L'année suivante est marquée par différentes missions :

• délégué au Chapitre Général de la Congrégation, à Genève ;

• en avril 1953, voyage en France, au départ de Colombo, en bateau ; visite de Rome avec Mgr Eugène de Souza, évêque de Nagpur et enfin un séjour en France durant lequel il prononce des prédications et des conférences sur l'Inde.

De mai 1954 à juillet 1963, le Père Moget exerce la direction du Scolasticat Fransalien à Poona, à 200 km de Bombay. En 1963 et 1964, un séjour est consacré à divers ministères, puis l'année suivante, il revient en Inde, où, jusqu'en 1970, il est Supérieur du Collège Saint-Thomas, d'Aldoua-Goa et directeur du Juvénat.

Pendant douze années, de 1970 à 1982, le Père cumule les fonctions de supérieur du Juvénat Saint-François de Sales (Petit Séminaire) à Bastora - Goa et de professeur de français (1970 - 1977) au Collège Universitaire Saint-Xavier à Mapusa - Goa. Entre temps, le missionnaire, doté d'une constitution physique assez remarquable, avait subi l'ablation chirurgicale d'un tumeur amibienne ; c'était

en octobre 1976, à l'hôpital de cancérologie de Bombay. Les années 1977, 81 et 84 avaient été ponctuées de trois séjours en Savoie.

Après avoir participé à la fondation d'un noviciat pour la province de Nagpur, le Père Moget assume les fonctions de Maître des Novices, de mai 1982 à juin 1987 :

- d'abord, au "St Xavier Training Institute" dans le district de Belganu, à Desur ;
- puis, au "Fransalian Ashram" à Uchgaon, également dans le district de Belganu, où il est Supérieur de juin 1987 à mai 1990.

Depuis 1990, il est donc en résidence à Fransalian Ashram - Uchgaon où ses activités sont nombreuses : prédication de retraites, rédaction de livres sur l'histoire de nos missions en Inde, en particulier :

- Nagpur (1846 - 1980), deux volumes ;
- Visakh (1846 - 1970), un volume ; un second volume est en préparation ;
- gestion d'une aide financière pour nos missions en Inde et pour divers cas sociaux.

Les derniers séjours du Père en Savoie remontent à 1988, 1992, 1995 et à la fin de l'année 2000. Au total, il convient de souligner que pendant les quarante dernières années, le Père Moget a assuré la prédication de soixante-dix retraites à des prêtres, à des séminaristes, à des novices et à des religieuses, et quatre retraites à des laïques. Enfin, il a écrit plusieurs articles de spiritualité salésienne sur la vie et l'esprit de Saint-Francois de Sales, ainsi que sur l'histoire de nos missions en Inde.

L'entretien que nous avons eu avec le Père Moget a permis de mettre en exergue une œuvre personnelle et exceptionnelle, parce que vaste, variée et profonde. La dernière phase de la conversation fut concise et pertinente. En effet, elle résume un demi-siècle de travail du missionnaire savoyard, qui a consisté essentiellement à susciter des vocations religieuses, selon une progression bien établie, à savoir : assumer, dès le début, la charge des petits séminaires, puis, de plus grands établissements pour parfaire la formation des prêtres indiens.

Nous avons le sentiment, sans vouloir interférer dans l'histoire des religions, mais en nous référant à l'instruction du Pape Grégoire XVI, de 1845, "Neminem Profecto", que l'œuvre du Père Moget s'est accomplie dans la droite ligne de la formation d'un clergé autochtone, dans les séminaires locaux, pour que les nouvelles églises deviennent indépendantes de l'Europe. D'ailleurs, qui plus est, ce sont maintenant des Indiens, en dépit d'un nombre relativement moyen de vocations dans le Sous-Continent, qui assurent une démultiplication de vocations dans d'autres pays, tels que la Roumanie, en Europe, ou le Tchad et le Mozambique en Afrique.

Notre Père savoyard, lui, est le denier missionnaire européen de Saint-Francois de Sales dans le pays ; les autres sont tous indiens.

Eglise, nation et civilisation

Les résultats acquis aujourd'hui, certes dans des proportions infimes par rapport à la masse considérable des populations approchées (plus d'un milliard de Chinois et presque un milliard d'Indiens), montrent que le fond de la pensée des premiers évangélisateurs les plus lucides recelait la volonté d'établir dans ces pays "uniquement la Sainte Eglise Catholique, en dehors de toute nationalité et de tout système humain". Le but était de se dépouiller de tout ce qui n'était qu'européen, pour ne garder que les vraies pensées et les seules bases des chrétientés anciennes ou naissantes.

La vraie mission civilisatrice du catholicisme ne consistait pas, selon les authentiques vicaires apostoliques de l'époque, à importer des habitudes sociales d'une nation chez une autre, mais l'application des principes de la charité, de l'ordre et de la liberté, consacrés par l'Evangile, en direction d'un peuple dont elle aspirait à élever les idées et les mœurs, tout en tenant compte de son climat, de son caractère et de ses traditions.

N'était-ce pas là le bréviaire d'une philosophie politique et religieuse radicalement opposée à un européocentrisme et un christocentrisme, qui ne sont pas épargnés aujourd'hui par des critiques plutôt sévères, puisque certaines conduisent à la résipiscence et à la repentance de l'Eglise.

Il faut espérer, qu'à la lumière des expériences et des épreuves passées, les générations futures, civiles et religieuses, de quelque obédience qu'elles soient, sauront dialoguer et se comprendre mutuellement, sur tous les continents. Les foyers de tension dans le monde actuel laissent à penser que la tâche sera longue et difficile, mais d'un apaisement des conflits religieux dépendra la stabilité de la planète.

Annemasse le 19 janvier 2001

Pierre DUPONT-GONIN

Sources : Propos recueillis chez le Père Moget à son domicile à La Tour.

Magazine " solidaires ", juin-juillet 1999.

Les perspectives de Mgr Truchet, 1847, dans P. Coulon et P. Brasseur, Libermann (1802 - 1852), Cerf, 1988.

Clémentel, Etienne, 1907, Circulaire ministérielle aux gouverneurs des Colonies d'Indochine. CAOM. Aix-en-Provence.

HISTOIRE DES SIRES DE FAUCIGNY

Les possessions

Savez-vous que les Sires de Faucigny représentent une des familles les plus illustres de la région au Moyen-Age ?

Comment cela se traduit-il? essentiellement dans la possession de terres. Replongeons-nous un instant à cette époque pour tenter d'explorer l'étendue des possessions des Sires de Faucigny.

Souvenez-vous, le premier sire attesté de la famille est Aimerard qui apparaît dans les sources dans les années 1020-1030, ses descendants de Louis à Béatrix nous sont mieux connus (voir Petit Colporteur n° 2 et 4). Tour à tour ils se sont efforcés de garder et transmettre une seigneurie puissante.

Essayons de délimiter la seigneurie des Sires de Faucigny, ce qui n'est pas chose aisée.

Précisons d'abord qu'elle se situe dans le diocèse de Genève qui est un diocèse assez conséquent. Fondé au IVème siècle, il comprend tout le Genevois, la vallée de l'Arve, quelques territoires sur la rive droite du Rhône, en Bugey, Valronney, pays de Gex et de Vaud jusqu'à Aubonne. Tout ce qui est compris dans ce diocèse est soumis à l'autorité de l'évêque de Genève. On comprend mieux pourquoi on élisait les évêques avec grand soin : deux membres de la famille des Sires de Faucigny vont occuper cette position à savoir Guy à partir de 1078 et Arducius en 1135. Le diocèse de Genève est à son tour découpé en huit décanats : Allinges, Annemasse, Annecy, Aubonne, Ceyzérieu, Rumilly, Sallanches, Vuillonnex, comme on peut le voir sur la carte. L'essentiel de la seigneurie de Faucigny se situe dans le décanat de Sallanches. Ce sont les Alpes qui limitent l'expansion vers l'est ; cette frontière naturelle boucle la seigneurie. Dans ce même décanat les Sires contrôlent les trois grandes vallées : celle de Giffre, de l'Arve et le val d'Arly. Les cours d'eau sont donc relativement nombreux, ce qui est très important. Ce n'est pas par hasard si les Sires se sont implantés ici. L'Arve en est un bon exemple car elle traverse la seigneurie de part et d'autre, ainsi les bateaux font transiter les marchandises et les seigneurs assurent leur revenu par le biais des péages comme celui de Contamine-sur-Arve.

Partons à présent faire un petit tour d'horizon de la seigneurie ce qui nous permettra de mieux la situer. Tout au sud se situe le château de Flumet fondé par Aimon II, son site est voué à la défense du fait du relief sur lequel il est perché. Tout au Nord, Contamine-sur-Arve, lieu important puisque choisi par les Sires pour leur nécropole familiale. Enfin au centre Sallanches. Il est difficile de fixer une limite dans la partie nord de la

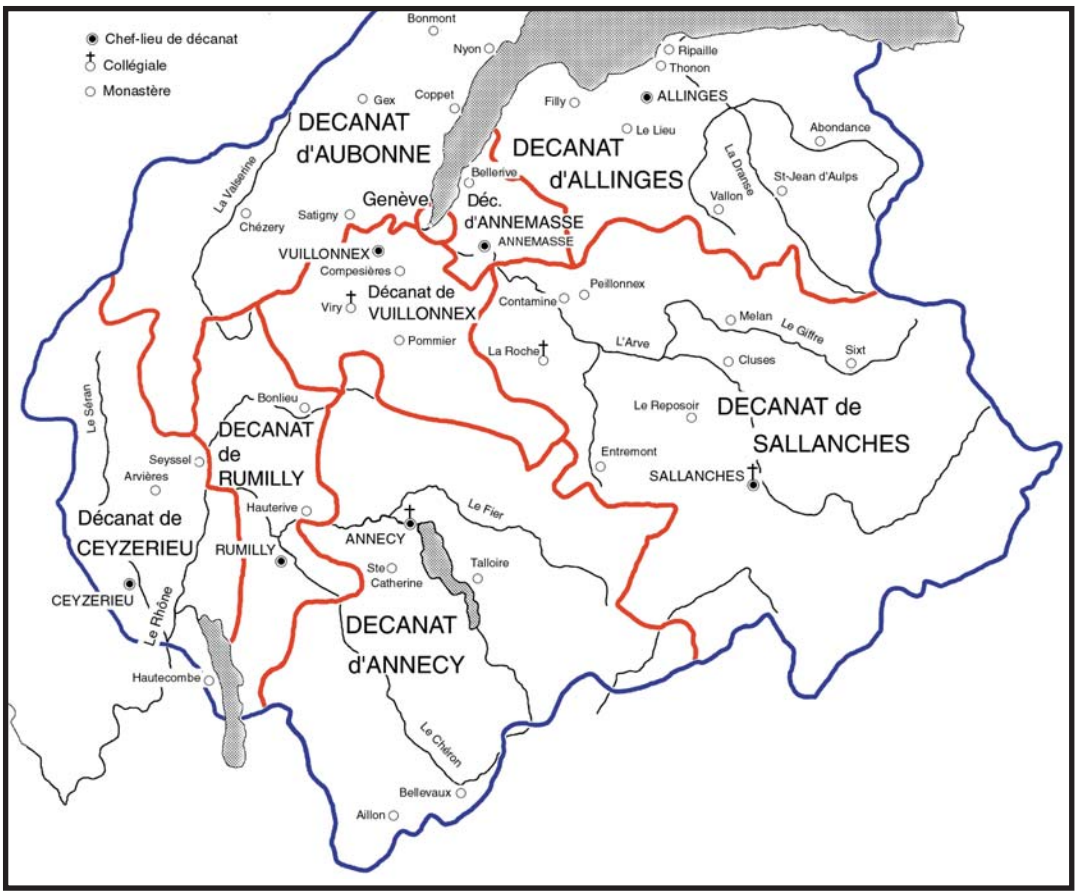

seigneurie vu l'enchevêtrement des possessions des uns et des autres. Les rivaux des Sires les plus directs sont les comtes de Genève. En effet le château de Boringe situé sur la rive gauche de l'Arve appartient aux Sires, par contre de l'autre côté, Nangy est aux mains des comtes de Genève. On peut aisément imaginer les tensions qui existaient entre les deux familles. Faut-il encore préciser que les comtes de Genève possèdent La Roche-sur-Foron, mais aussi certains territoires dans le décanat de Sallanches en plein cœur des possessions faucignerandes.

En ce qui concerne les autres décanats, les Sires sont présents dans celui d'Annemasse comme nous le confirment les actes de propriété des châteaux de Monthoux, Hermance et Bonne-sur-Menoge.

Tout ce que nous venons d'énoncer représente la base du territoire que possède les Sires, domaine déjà conséquent qui leur permet de rivaliser avec les autres grandes puissances voisines à savoir les comtes de Genève et de Savoie.

Les Sires vont au fil du temps étendre leur territoire, c'est une réelle volonté politique car la puissance rappelons-le se traduit dans la possession de terres. En effet plus on a de terres plus on obtient les hommages des petits seigneurs (ceux-ci rallient les grands seigneurs en apportant leur domaine), permettant de réaliser de "bons" mariages et d'occuper des places importantes comme celle de l'évêché de Genève. Les Sires vont alors tenter de s'infiltrer dans des territoires plus éloignés de la seigneurie pour en prendre le contrôle (terres et hommes). Ils cherchent des points d'ancrage pour ensuite s'établir. C'est le cas dans le Chablais (ou décanat d'Allinges), on le sait grâce à plusieurs chartes notamment celle de 1146 ou Aimon 1er de Faucigny donne à son parent et ami Aimon de Blonay (qui fait partie d'une grande famille originaire du pays de Vaud) la terre de Saint-Paul. De même on sait que pendant plusieurs années les Sires et les comtes de Genève se disputent le château de Langin (Chablais). Ce sont finalement les comtes qui auront le dernier mot. Les Sires pénètrent également en terre lausannoise, donc hors du diocèse de Genève. On le sait grâce à un acte signé entre Aimon II de Faucigny et l'évêque de Lausanne où il est dit que le sire prend la direction de la ville en promettant de protéger les citoyens. De plus un des membres de la famille, Girold, va occuper la tête de l'évêché de Lausanne.

Les Sires s'infiltrent aussi dans des contrées plus lointaines par le biais d'hommages. C'est le cas pour Agnès de Faucigny (la fille d'Aimon II) qui reçoit l'hommage de Pierre de Beaufort pour tout ce qu'il possède en Tarentaise. Enfin les testaments nous permettent aussi de mieux se rendre compte de ce que possèdent exactement les Sires. Prenons l'exemple du testament de Pierre II de Savoie en 1264 (époux d'Agnès) qui lègue à sa fille Béatrix, future héritière donc, toute la seigneurie de Faucigny mais aussi des territoires propres à lui (hérités de la couronne de Savoie) les lieux de Féternes (Chablais), Allinges (Chablais), Versoix (Genevois), Commugny (Vaud) et tout ce qu'il possède à Aubonne (Vaud).

Les Sires sont donc au XIIIème à leur apogée et font partie des familles les plus illustres. Ils occupent des places importantes aussi bien politique, religieuse que territoriale. Il faut préciser que c'est surtout Aimon II de Faucigny qui a lancé le mouvement d'expansion. Il rêvait d'en faire un immense domaine. De ce fait il a pris un certain nombre de disposition avant sa mort car seules des filles vont lui succéder ce qui pose le problème des mariages. Ce n'est donc pas le fruit du hasard si sa fille Agnès épouse Pierre de Savoie, c'est bien la preuve que la famille de Faucigny fait partie des plus grandes. Aimon II a également décidé du "sort" de sa petite fille Béatrix unique héritière, en la promettant au fils d'une autre grande famille, Guigues VII d'Albon et de Viennois. C'est une véritable logique d'expansion territoriale qui a conduit Aimon II à faire des choix, notamment pour les mariages en veillant à ce que la seigneurie reste entre de "bonnes mains" pour ne pas être démantelée. Mais le rêve d'Aimon II ne se réalisera pas. Malheureusement le fils de Béatrix, Jean, l'unique héritier, destiné donc à reprendre le flambeau familiale meurt d'une chute de cheval à Bonne-sur-Menoge. Il n'y a donc plus de descendants directs et Béatrix est attaquée de toute part. La seigneurie revient aux mains des Dauphins (famille de Guigues VII) qui vont la céder au futur roi de France qui va à son tour l'échanger en 1355 contre d'autres terres avec le comte de Savoie.

La seigneurie de Faucigny n'existe plus en tant que tel malgré les fortes réticences locales. Le rêve d'Aimon II ne s'est donc pas réalisé mais ce qui est certain c'est que les Sires de Faucigny font partie des plus grands, des plus illustres familles, étaient reconnus et ont réellement marqué l'histoire.

A suivre... **Florence Gay**

Quelques sources:

Lullin (P) et Le Fort (C), Regeste Genevois, Genève, 1866.
Binz (L) Le diocèse de Genève des origines à la Réforme, Berne, 1980.
Blondel (L) Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève, Genève, 1956.
Duparc (P) Le comté de Genève IX-XVème siècle, Genève, 1978.
Castelnuovo (G) Seigneurs et lignages dans le pays de Vaud, Lausanne, 1994.

De l'antependium... (suite)

Comme nous avons abordé le personnage de St Joseph, avec la "Fuite en Egypte", de la cathédrale Saint-Pierre d'Annecy, poursuivons notre quête artistique par l'épisode de son décès. Le premier des antependia représentant "La mort de Saint-Joseph", qui ait attiré notre attention, orne l'autel de la chapelle latérale dédiée à ce saint en l'église de Bons-en-Chablais. Ce cartouche rectangulaire en bois polychrome à pans coupés, encadré d'une moulure en bois, est éclaté en plein milieu dans le sens de la longueur. Mais cela ne nuit en rien à la densité d'expression des visages qui tous déclinent tristesse, chagrin, regard fixe... sauf Joseph qui, les yeux clos, les bras ouverts, s'abandonne sereinement sur l'épaule du Christ. Curieusement, c'est peut-être l'ange qui semble le plus inquiet. Lui et la Vierge concentrent leur regard sur le mort, alors que, le Seigneur, paupières fermées, voit déjà au-delà... Beaucoup de réalisme dans le jeu des mains.

Que savons-nous de St Joseph ?

Fils de Jacob, issu de la liguée du roi David, il mène à Nazareth la vie simple d'un artisan charpentier. Epoux de la Vierge (1), un ange l'a informé, lui aussi, que l'Esprit-Saint a fécondé Marie et qu'elle enfantera le Messie. Il accepte d'en être le père nourricier "jusque dans sa dix-neuvième année". Les évangélistes ne donnent guère davantage d'informations sur lui. Saint Joseph est vénéré en Orient depuis le IVème siècle. A cette époque, on racontait que, veuf après 49 ans de mariage et père de 6 enfants, il aurait "*adopté*" la jeune Marie.., et qu'il avait quelque 93 ans à la naissance de Jésus... cela pour expliquer qu'on le représentât toujours vieux et barbu et que Jésus avait des frères. Mais il ne fut pas toujours âgé et barbu à travers les siècles d'iconographie...

A Daniel Rops (2) nous devons cette appréciation "***ce bon père nourricier a disparu avec la même simplicité qu'il a vécu.., simplicité d'un homme qui sait avoir rempli son devoir sur cette terre. Les textes apocryphes n'ont certainement pas tort de nous décrire l'ange*(3) *de Dieu veillant sur la mort de cet homme bon***". Voilà une explication de la présence de cet ange douloureux au chevet de celui qui est la figure même de la générosité et du renoncement.

Saint populaire de la chrétienté, son culte en Occident ne fut introduit que grâce à Thérèse d'Avila (4) et aux Jésuites (5). En 1870, Pie IX le proclame patron de l'église universelle et fixe sa fête au 19 mars. En 1955, Pie XII institue une seconde fête dédiée à St Joseph l'artisan, le travailleur, fixée au 1er mai, la fête du travail ! **Qui le sait** ?

Saint Jean Chrysostome, dont le surnom signifie "bouche d'or", parce qu'il était un prêcheur intarissable, en faisait déjà un "ministre du salut". Aujourd'hui il est le patron de la bonne mort. C'est sous cet angle que nous apprécions aujourd'hui sa représentation.

Revenons à notre devant d'autel : pas d'artifice, pas même le lys, bien que ce soit un des attributs de Joseph... un dénuement presque complet, une planche à pieds bas rustiques en guise de lit, un linceul trop court et un petit meuble de chevet relégué à l'arrière, dans une pièce aux murs nus éclairée par deux fenêtres ogivales vitrées. Une grande économie de couleurs, deux tons de bleu, un mauve très pâle...

La mort de Saint Joseph

Quel est l'auteur de cette scène ?

Nous devons à l'extrême obligeance de Monsieur Denis LAVY, de cette paroisse, ces renseignements :

- et sur le sculpteur, "***les autels, y compris et surtout le maître-autel, ont été sculptés par PEDRINI vers 1882. (Il me semble que les Pedrini ont constitué une dynastie de sculpteurs au cours du XIXème siècle)***".
- et sur l'éventuelle origine des panneaux ornant les autels latéraux "***qui proviennent de l'ancienne église de Bons"... celui "représentant la mort de St Joseph, me paraît plus récent, et la présence de fenêtres ogivales dans le décor me ferait penser qu'il date du XIXème siècle (?)***…" écrit-il.

De quel PEDRINI s'agit-il ?

Les autels latéraux dédiés à St-Joseph et à La Vierge, en l'église de Viuz-en-Sallaz, ainsi que le grand Crucifix, réalisés entre 1846 et 1851, par exemple, sont du sculpteur Charles Pédrini. Augustin Pédrini, d'Annecy, réalisa, entre autres, les stalles de l'église du Grand-Bornand en 1885. Quel membre de cette dynastie œuvra à Bons en 1882 ? et "*sculpta dans le chêne, un maître-autel chef-d'œuvre du genre*" avec les statues des évangélistes, et des saints Pierre et Paul, patrons de la paroisse.

Autel St-Joseph - Eglise d'Amancy

Que savons-nous de cet édifice ?

Cette nouvelle église est due aux plans de l'architecte POMPEE et au gros œuvre de l'entrepreneur J. Baptiste BARBERO, mais également à l'ardeur des habitants qui posèrent la première pierre le 14 août 1864 et transportèrent les blocs de granit extraits des pentes des Voirons. La messe y fut célébrée pour la première fois le 1er novembre 1866. Elle remplaça l'ancienne, vieille de plusieurs siècles, sise juste en face, de l'autre côté de la route, dont le clocher du XVII° fut conservé jusqu'en 1898, et dont proviennent la porte sculptée de la sacristie actuelle et peut-être cet antependium...

Comparons cette scène avec le soubassement également en

bois polychrome, de l'autel de St-Joseph en l'église d'Amancy, près de La Roche-sur-Foron. Les trois mêmes personnages, debout, assistent le mort. Ils paraissent tous plus jeunes. Le cadre architectural est plein cintre cette fois-ci, la perspective pose des problèmes... le mort va-t-il tomber de son lit ?... la présence d'un polochon est amusante... Et nous retrouvons l'ange vêtu de bleu, fidèle intermédiaire entre la terre et le ciel.

Si la formule jeu-recherche vous amuse... partez en quête d'informations et, de la même manière, essayez d'en connaître l'origine, le ou les artistes, donc la date approximative, par qui il fut commandé etc.

L'on pourrait croire que le "*patron de la bonne mort*" ne retient pas beaucoup l'attention des artistes. Que non point, même l'art funéraire s'en inspire.

Comparez ce bas-relief intitulé "Le retour", qui flanque le côté droit du Monument aux enfants d'Evian morts pour la France en 1914-1918, (ci-après), et le panneau de bois sculpté, (ci-dessus), toujours sur le même thème, qui orne le soubassement de l'autel latéral droit de Notre-Dame de Liesse à Annecy. Le fait qu'il soit couvert d'un enduit blanc l'apparente davantage à la représentation qui en est faite sur les stèles mortuaires.

En effet, comment ne pas être frappé par la similitude de mise en scène de cet antependium avec
à droite : antependium de N.D. de Liesse à Annecy
à gauche : "Le retour" Monuments aux Morts d'Evian

L'un et l'autre rivalisent de tristesse devant l'irréparable, l'absence de couleurs du matériau amplifiant la froidure de la mort, en opposition au mouvement chaleureux de l'affection des proches.

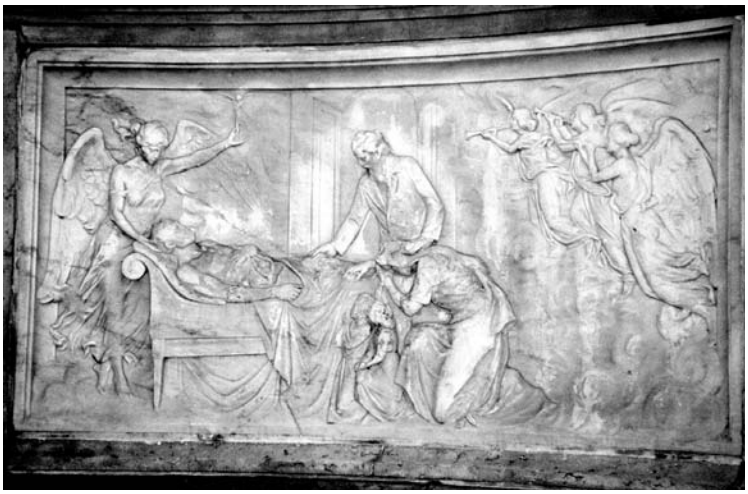

La blancheur marmoréenne des sculptures du monument aux morts d'Evian, mise en valeur par cette pierre de Carrare à peine grenue, traduit l'intensité dramatique. On peut identifier les membres de cette famille en deuil, les rapprocher jusque dans leurs places respectives, leur attitude, la similitude des gestes avec ceux de la scène d'Annecy.

L'antependium de N.-D. de Liesse, en bois sculpté, assez ancien et sérieusement cironé, est composé de trois planches à l'horizontale, assez écartées (le bois a séché). Il est couvert d'un enduit blanc qui lui confère le même aspect dépouillé et triste, en dépit des éléments de décor (draperie, vase à parfum, lys). St-Joseph croise les bras sur sa poitrine, il est entouré par les siens : son fils et sa mère, deux anges dont l'un essuie même ses larmes avec un mouchoir, quel vérisme... et aussitôt la réalité douloureuse est amplifiée par le mouvement des personnages qui accentue la sincérité de l'affliction. S'il est le point central de toute cette compassion, lui est déjà ailleurs, en paix.

Cette comparaison n'est qu'une digression, mais, ne traduit-elle pas une codification de la sainte protection de la mort par son vénéré patron ?

Enfin, si vous allez à Bons-en-Chablais, ne manquez pas d'admirer dans la chapelle de droite, l'antependium de "la Vierge du Rosaire", beaucoup plus ancien dit-on que celui de St Joseph. Il proviendrait... peut-être... de la chapelle de l'ermitage des Voirons... Nous pourrions en parler dans le prochain numéro.

Claude de Magny

Notes :

(1)- Selon un récit apocryphe Joseph est choisi parmi tous les prétendants, parce que sa baguette, seule, a fleuri...

(2) - Dans " Jésus en son temps " 1945.

(3) - Toujours l'ange, intermédiaire entre le ciel et la terre... vêtu de bleu ici encore! Aussi avons-nous approfondi la question relative à cette couleur pour leur tunique... Il paraît que ce bleu de la robe des anges était très prisé par les artistes d'origine germanique fin XLVe et début du XVe s. Il n'est donc pas étonnant de constater cette influence dans notre région.

(4) - Au XVIe s. elle fixe sa représentation une cognée dans la main gauche, tenant de la main droite la main de l'Enfant Jésus et le lys blanc de la chasteté. Autre attribut le bâton de pèlerin ou bâton surmonté d'une croix fleurdelisée.

(5) - Au XVIIe s., les Jésuites intégreront le type de Joseph au cycle marial.

INSTRUMENTS DE LABOUR EN SAVOIE AVANT 1900

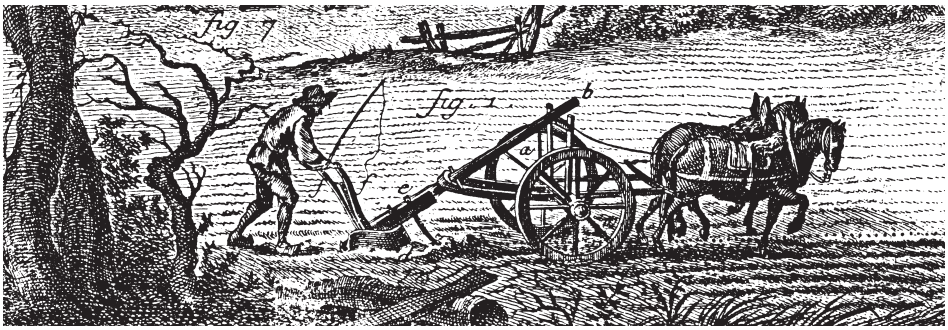

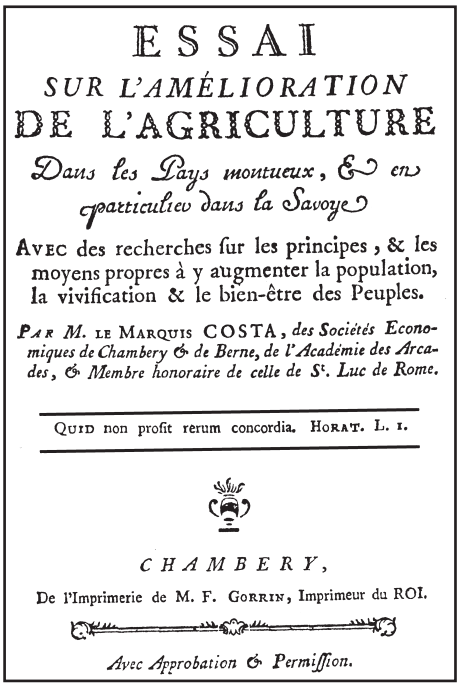

ESSAI
SUR L'AMÉLIORATION
DE L'AGRICULTURE
Dans les Pays montueux, & en particulier dans la Savoye
AVEC des recherches sur les principes, & les moyens propres à y augmenter la population, la vivification & le bien-être des Peuples.
PAR M. LE MARQUIS COSTA, des Sociétés Economiques de Chambery & de Berne, de l'Académie des Arcades, & Membre honoraire de celle de St. Luc de Rome.
QUID non profit rerum concordia. HORAT. L. I.
CHAMBERY,
De l'Imprimerie de M. F. GORRIN, Imprimeur du ROI.
Avec Approbation & Permission.

Après un long séjour dans les réserves des AMIS DE L'HISTOIRE, une belle série d'instruments aratoires, traités, inventoriés par les bénévoles, nous permet, dès à présent, d'envisager une ébauche descriptive concernant cet outil agricole adapté au mieux à notre milieu montagneux.

L'araire existe en Gaule dès le début du 2ème millénaire av. J.C. La charrue date du 1er siècle après J.C.. Avant le 14ème siècle, seule la documentation iconographique nous apporte quelques éléments visuels concernant cet outil.

Sans parler des auteurs antiques, on trouve à partir du XVème des écrits relatifs à l'agriculture et aux labours. Ainsi CAMILLO TORELLO édita un traité intitulé "Pricardo d'agricultura" imprimé à Mantoue en 1557.

Chez nous, le Marquis COSTA publia un livre en 1714 traitant différents sujets concernant l'agriculture, du choix des terrains en passant par les assolements et les clôtures. Les descriptifs des charrues et leur diversité nous donnent déjà une bonne idée du vaste domaine de recherche que peut nous procurer cet outil.

Descriptif :

L'araire est un instrument aratoire attelé symétriquement ; il est tiré d'un côté et tenu par le laboureur de l'autre. Le labour qu'il effectue est symétrique, c'est-à-dire qu'il rejette la terre de chaque côté du coutre qui est en contact avec le sol. Il fend la terre.

Au contraire, la charrue est un instrument dissymétrique à simple versoir ou plus généralement à double versoir. Elle effectue un sillon en tournant la terre sur le côté.

Les deux instruments pouvaient être complémentaires, l'araire traçant les raies pour la semence, faisant les tranchées le long des champs pour l'évacuation de l'eau, etc.

L'araire dite quadrangulaire (*charrue ATP page précédente*) s'identifie plus précisément à l'outil utilisé dans la vallée du Giffre et plus généralement dans la province du Faucigny. Sa construction ne nécessitait qu'un simple assemblage de tenons et mortaises. Elle a deux mancherons ou "cornes" et est équipée le plus souvent d'un avant-train à roue. L'araire dite "quadrangulaire" se rapproche du type décrit par COSTA.

Remarques :

Un paragraphe tiré du livre édité en 1774 par le Marquis COSTA concernant précisément "*Les pays montueux et en particulier la Savoye*" nous donne une vision très réaliste, non pas de l'évolution de cet outil mais plutôt de sa régression technique. "*Une des principales maladies de notre agriculture est nos charrues. La plus riche, la plus magnifique des inventions des hommes qui a été poussée sous plusieurs points de vue à de grandes perfections, se trouve être restée ou tombée en Savoye en général dans un état de grossièreté absolument barbare.*".

Et bien, ces mêmes charrues dont nous parle Monsieur le Marquis DE COSTA, nous allons les retrouver encore dans nos montagnes en service jusque dans les années 1900 voire même plus tard.

Utilisation :

On estime en général, en Savoie, comme bons fonds ceux qui rendent pour chaque sac de semence trois sacs. L'un pour réensemencer, le second pour le laboureur, et le troisième pour le propriétaire (COSTA 1774). Aujourd'hui …

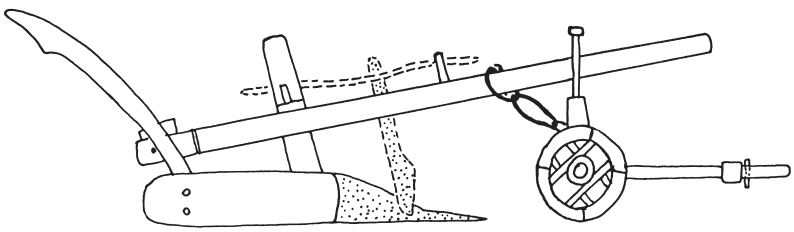

En titre, planche de d'ALEMBERT.
Ci-dessus, 1ère page du livre de COSTA.
Ci-contre, charrue ATP.

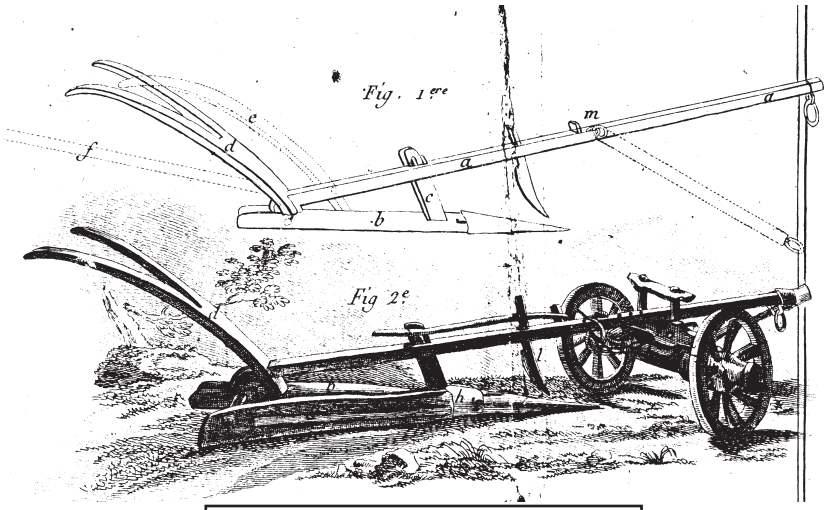

Charrue COSTA

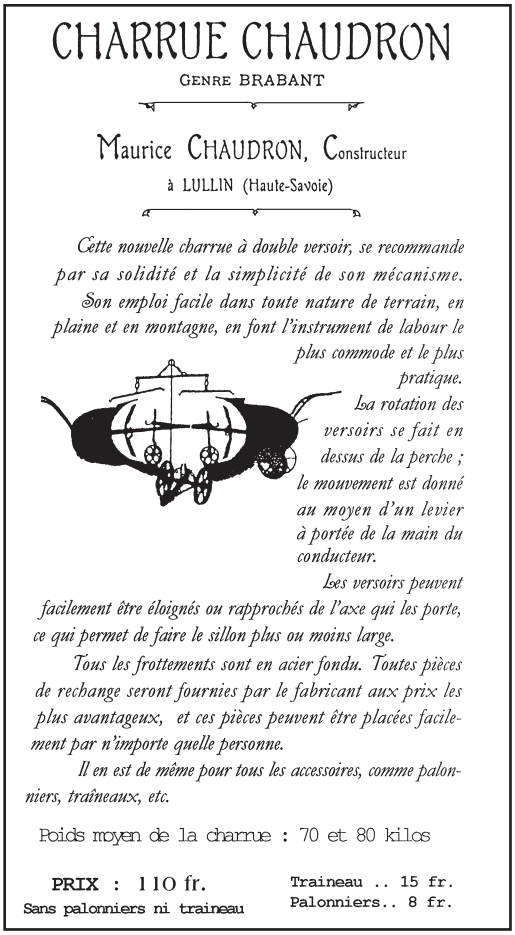

CHARRUE CHAUDRON

GENRE BRABANT

Maurice CHAUDRON, Constructeur

à LULLIN (Haute-Savoie)

Cette nouvelle charrue à double versoir, se recommande par sa solidité et la simplicité de son mécanisme.

Son emploi facile dans toute nature de terrain, en plaine et en montagne, en font l'instrument de labour le plus commode et le plus pratique.

La rotation des versoirs se fait en dessus de la perche ; le mouvement est donné au moyen d'un levier à portée de la main du conducteur.

Les versoirs peuvent facilement être éloignés ou rapprochés de l'axe qui les porte, ce qui permet de faire le sillon plus ou moins large.

Tous les frottements sont en acier fondu. Toutes pièces de rechange seront fournies par le fabricant aux prix les plus avantageux, et ces pièces peuvent être placées facilement par n'importe quelle personne.

Il en est de même pour tous les accessoires, comme palonniers, traîneaux, etc.

Poids moyen de la charrue : 70 et 80 kilos

PRIX : 110 fr.
Sans palonniers ni traineau

Traineau .. 15 fr.
Palonniers.. 8 fr.

Pourquoi labourer ?
1) Les labours fréquents venaient pallier aux engrais insuffisants.
2) Le pain étant la nourriture de base une grande production de céréales était nécessaire. En raison de la faible productivité, une grande surface de terre devait être ensemencée.

Les principales graminées semées dans notre région sont : l'avoine, le sarrasin, l'orge, le seigle, le millet, le blé noir, le froment, ainsi que le trèfle, les raves, le mêle (ou mélange de menues graines).

La traction animale est au siècle dernier la seule possible. Son choix est souvent lié à la richesse du laboureur. Le labour au mulet double la surface par rapport à celui du bœuf, mais le sillon est moins profond.

En raison de leur force lente le labour avec les bœufs est parfait. Les juments sont surtout utilisées pour la herse. Certains attelages peuvent paraître hétéroclites : cheval avec mulet, voire même bœuf avec cheval.

Il ne faudrait pas oublier les petits constructeurs, voire inventeurs et fabricants de charrues de notre région. Parmi ceux qui ont laissé une trace de leur savoir-faire on peut citer un fabricant à la Roche-sur-Foron, un autre à Lullin (*Charrue CHAUDRON, ci-contre).*

Certaines charrues ont été transformées en arracheuses à pommes de terre, d'autres utilisées pour déchaumer. On retrouve chez nous de petites charrues, légères, métalliques : elles proviennent souvent des vignobles de la Suisse voisine.

Les araires les plus anciennes ne possèdent pratiquement que deux pièces métalliques, le coutre et le soc. Le fer étant une matière fort onéreuse, ces parties une fois usées sont à plusieurs reprises "rechargées" à la forge. Dans certaines provinces de France la perte d'un coutre était amendable car il pouvait servir d'arme de poing.
Pour terminer citons quelques noms de champs qui rappellent le labour :
Les Seillères : (mappe sarde.Viuz) indiquant une terre à seigle
Rey de Bœuf : (mappe sarde.Viuz) endroit où poussent les racines qui arrêtent la charrue. "arrête les bœufs".
L'Ochetal : (mappe sarde.Viuz) terre labourable, terrain à ouche, oche terre à labour pour le bled.
La Fully ou la Pully : (mappe sarde.Viuz), pulla = terre légère, friable.
Aux Lesserts : (mappe sarde.Viuz. Lorzier) esserts : défrichage
Chavassinne, Chavonnée : dérivé du latin capitum, ce terme désigne la chaintre, soit le bout du champ où l'on tourne la charrue et qui est terminé à la main.

Denis THEVENOD

Bibliographie :
Archives des Amis de l'histoire ;
Mappe sarde ;
Traité sur l'amélioration de l'agriculture de Costa (1774) ;
Dictionnaire d'Alembert et Diderot ;
Catalogue des collections agricoles - araires - ATP 1987.

Réponse à la question posée dans le n° 7 (p. 27)

***Question** : - Dans quelle église de la vallée de l'Arve peut-on admirer cette "Annonciation" aux personnages inversés à l'identique ?*

Réponse : - Au fond de l'église de Ville-la-Grand près d'Annemasse.

Se détachant sur la pierre jointoyée, à gauche de l'entrée, ce panneau décoratif mesure environ 60 x 80 cm. Cinq planches accolées horizontalement sont prises dans un cadre de bois doré plus récent.

La recherche de perspective, rendue par le carrelage en losange, les jeux d'ombre des angles de la pièce, l'épaisseur de l'embrasure de la fenêtre et surtout le prie-Dieu, est patente. Elle fait penser à une exécution ancienne.

Reprenons alors l'historique de l'église :

- Fin XVème siècle, deux chapelles sont attestées dans le P.V. de visite épiscopale de Mgr Claude Rupp : La Vierge Marie et St Antoine.

- Au XVIème siècle, deux chapelles supplémentaires sont mentionnées : St Sébastien et les Saints Christophe et Nicolas, lors de la visite de Mgr Farfeni.

- Au XVIIème siècle, Rd Jean-François Dumartherey, curé, fonde, par acte du 28 novembre 1644, deux nouvelles chapelles : l'une sous le vocable de St Joseph, l'autre sous celui de " **L'Annonciation de Nito**", à droite en entrant, dans la nef de l'église. *Pourquoi cet antependium ne viendrait-il pas de l'autel de cette fondation* ?

Plusieurs recteurs se succèdent, des nièces du fondateur patronnent cette dernière chapelle dont dépendent, au XVIIIème siècle, plusieurs pièces de terre et un moulin...

L'ancienne église bénéficie de réparations, sous le ministère du Rd Jean-Antoine Guillot, curé vers 1720, qui commande notamment la restauration du maître-autel au Sieur Jean Noël, sculpteur et peintre.., à exécuter pour la fête de St André. Le Rd François-Joseph Vibert, originaire d'Annecy, est nommé recteur de cette chapelle N.-D. de l'Annonciation, le 3 avril 1763, puis le Rd Gervais Eminet servira ladite chapelle dès 1772 jusqu'à ce qu'en 1780, Rd Perret, curé de Ville-la Grand, en prenne possession, avec charges et bénéfices, au nom de Rd Alexis Demotz de la Salle nommé recteur...

Le dernier recteur, Rd Cyprien Bastard-Bogain, alors curé du lieu en prit possession en 1844.

L'église actuelle fut reconstruite en 1894 et consacrée solennellement par Mgr Isoard le 14 octobre de cette même année. Elle doit à l'abbé Joseph-Hippolyte Delacroix la majorité de son mobilier, en particulier les deux autels latéraux et la chaire...

En conclusion : sa datation comme son auteur nous sont encore inconnus... Mais, voici deux pistes pour faciliter les recherches des personnes qui ont accès aux registres paroissiaux :

- l'inventaire des effets ecclésiastiques du 17 au 21 décembre 1741,
- celui de la vente desdits biens en 1795.

MONNAIES ANCIENNES

Revers et avers d'une pièce de 5 cent. (1826) - de 1811 : royaume d'Italie, Napoléon - 10 cent. de 1866 - 5 cent. 1859 (Toscane)

La monnaie de compte utilisée en Savoie depuis les années 1610-1615 était le florin de 12 sols de 12 deniers chacun.

A partir de 1630, on ordonna la réduction des florins en livres de vingt sols. Un florin valait alors une livre 3 sols 3 deniers (ou 23 sols 3 deniers).

De 1684 à 1717, quand on parlait des livres de vingt sols de France, des livres tournois et des francs, chacune de ces livres ou francs étaient censés valoir deux de ces florins.

Par l'édit du 17 février 1717, le duc Victor Amédée II, substitua au florin, une nouvelle livre de Savoie, alignée sur la livre de Piémont, valant 20 sols de 12 deniers chacun.

A la fin du XVIII° siècle, le change évolua en faveur de la livre de Piémont.

En 1792, au moment de l'occupation française, l'écu de Savoie de 6 livres fut tarifié 7 livres de France 4 sous. Pour éviter toute équivoque entre les deux monnaies, on rapporta au sou de France, l'évaluation de toutes les monnaies de Savoie. Le sou de Savoie valait effectivement 1/5 de plus que le sou de France. En conséquence, on décida que l'écu de France serait accepté dans le commerce pour 120 sous, et l'écu de Savoie pour 144 sous. Cette base fut appliquée aux monnaies d'or. Tous les marchés devaient se faire en livres de France.

A partir de 1816, le roi de Sardaigne étant rétabli, fit frapper des pièces d'or de 20 francs, des pièces d'argent de 5 francs, ainsi que des multiples et des sous multiples de ces pièces. Leur valeur était égale à celle du franc, mais au lieu de "franc", on disait "livre nouvelle". Cette livre nouvelle valait moins que la livre ancienne. Une livre ancienne ou "vieille" équivalait à 1,185 livre nouvelle ou "neuve".

Les anciennes monnaies continuaient à avoir cours :

<u>Pièces d'or :</u>
Double de Savoie = 28 francs 45
Quadruple de Gênes = 79 francs
Sequin = 11 francs 945
Cartin = 150 francs
Demi-cartin = 75 francs.

<u>Pièces d'argent :</u>
Ecu de six livres = 7 francs 07
Demi-écu = 3 francs 535 et ses sous-multiples :
Quart = 30 sols = 1 franc 7675
Demi-quart = 15 sols = 0 franc 8837.

<u>Monnaie de billon :</u>
Pièces de 0 franc 40,
Pièces de 0 franc 20,
Pièces de 2 sous et demi,
Pièces de 3 centimes.

L'instabilité monétaire est de tous les temps et régnait particulièrement au Moyen-âge et avant le XVIII° siècle. La faible quantité de numéraires en circulation avait pour conséquence l'invasion des monnaies étrangères. Par dessus le marché !

A la fin du XVIII° siècle, à Bonneville, la livre de bœuf valait 4 sols, de veau ou de mouton 6 sols, de beurre 10 sols, de sucre 24 sols.

En 1715, Mauris Chambet achète un cheval à François Verdan pour le prix de trente cinq florins. La même année, François-Auguste Chatrier, notaire, fermier du Marquis de Sales à Villy amodie un grangeage à Burdignin pour deux cent quarante florins, y compris les chapons, le beurre et le fromage.

Lors de son mariage avec Claude Lambert en 1707, Françoise de Sales, de Nangy, reçoit six cents florins de dot, une vache, un lit, valant respectivement sept ducatons et deux ducatons. Son habit de noces

vaut quatre ducatons.

Jean Chastel et Aymaz Baudin, de Saint-Jean, offrent quatre cents florins monoye de Savoye en dot à leur fille, lorsqu'elle épouse Roux Verdan-Bobinat.

Joseph Périllat et Marie Dupraz, de Contamine reçoivent une dot de trois cents florins, en 1715.

Outre *un bouvet* (taureau), *deux chèvres, une brebis menant agneau, un coffre en noyer, une chemisette de ratine rouge, un corps de serge de Londres rouge, le tout estimé à cent florins*, Marie Deluermoz de Marcellaz perçoit une dot de deux cents florins, lorsqu'on établit son contrat de mariage en 1716.

Anne Gaveyron de Pouilly et son époux Jean François Gavard de Fillinges touchent une dot de cent cinquante florins, tandis que Françoise Vyeux-Tinjod dit Petroux de Marcellaz apporte à son mariage avec François Ducret de Fillinges, la somme de quatre cents florins.

En 1717, par son testament, François Duvillard, de Contamine lègue deux cents florins à sa fille Andréanne pour sa dot et soixante livres à sa "donnée" (fille illégitime).

A partir de février, la livre remplace donc le florin : deux bœufs vendus par Estienne Berthet valent cent livres. François Ronchet, de Loëx testant en 1706, lègue huit cents florins de dot à chacune de ses filles ; l'une d'elles, épousant en 1718 François Mermouz reçoit l'équivalent, soit cinq cent trente trois livres six sols huit deniers.

Claudy Desbois de Loëx donne à chacune de ses deux filles, Perrine et Péronne une dot de 333 livres 6 sols 8 deniers, en 1718.

Lorsqu'il dicte son testament en 1742, Alexis Deperraz de Faucigny demande à son frère, héritier universel, de donner 180 livres plus une vache à ses filles Claudine et Françoise.

A Villy, en 1721, le Marquis François de Sales fait établir un devis pour bâtir, à l'emplacement des masures, une maison contiguë à la tour. Les travaux de maçonnerie et de charpente se monteront à quatre cents écus aux Couronnes, soit 1950 livres de Savoie.

En 1743, Noble Charles Nicolas Degrailly règle aux Pères Barnabites un montant de *quatre mille neuf cents huitante livres de Savoie, en vingt quatre louis d'or et demy de nouvelle valeur de trente livres dix sols pièce, cent vingt neuf louis d'or et demy à la double de 24 livres cinq sols pièce, vingt neuf pistoles de Savoye de seize livres sept sols et six deniers pièce, huit livres en livres, quatre sols en sols et une pièce de deux deniers.*

Les réparations importantes exécutées au moulin de Couvette, appartenant au Marquis de Sales, en 1757, par Laurent Sermondadaz, de Fillinges, maçon, et par Jean François Damien, natif de l'Artois, habitant Basse-Bonne, charpentier coûtent 1200 livres de *Savoye* 5 sols.

En 1842, Stéphanie et Joséphine Chatrier érigent un monument pour la sépulture de leurs parents au cimetière de Contamine (devant l'église) et règlent 25 francs pour cette place cédée à perpétuité.

En 1850, Pierre Lambert Burnier est autorisé à établir un cabaret à Pouilly portant l'enseigne "Au Raisin", moyennant un octroi de 20 livres.

Monsieur Gavillet, "*pédon*" perçoit 104 livres par an, pour porter les dépêches deux fois par semaine. Les particuliers payent un sou par lettre.

Quant aux salaires des ouvriers agricoles nourris, au XVIII° siècle, ils s'élevaient à six sols par jour, pour un homme et trois ou quatre sols pour une femme. Ils oscillaient entre treize et seize sols pour un homme et neuf à dix sols pour une femme, lorsqu'ils n'étaient pas nourris.

Un valet percevait annuellement soixante dix florins de gages, tandis qu'une servante n'empochait que trente florins ; en supplément ils étaient nourris.

En 1730, le traitement d'un soldat était de trente sous par jour, d'un caporal quarante cinq sous pour deux jours.

Nos ancêtres étaient peut-être "*illitérés*", et faisaient "*leurs marques*" (une croix, en général), mais ils savaient certainement compter le peu de monnaie qu'ils possédaient, ce qui n'était - comme vous pouvez le constater - pas facile !

Après l'exercice mental cité plus haut, gageons que nous saurons, nous aussi, bien utiliser euros et cents, en 2002.

Andrée BLANC

Sources :

Guichonnet, Mémoires Académie du Faucigny, t. IV, 1942.
Nicolas, La Savoie au 18° siècle, Maloine éditeur.
Tabellions (Archives Départementale Annecy) Archives municipales de Contamine-sur-Arve.
1 C II4 - Archives Départementales Annecy.

Rattachement de la Paroisse et de la commune de Faucigny à PEILLONNEX

Si nous assistons depuis quelques années à une forte pression des gouvernements successifs pour un regroupement des communes sous différentes formes, force nous est de constater que dans le passé, en 1806, cette idée avait déjà traversé l'esprit de l'Eglise et que le gouvernement de l'époque faisait cause commune avec elle. Après la Révolution et à la suite du Concordat, les paroisses de Peillonnex et Faucigny furent rétablies par Mgr René des Moustiers de Mérinville, évêque de Chambéry et de Genève, le 4 août 1803 - (16 thermidor an XI). Cette restauration fut de courte durée ; le 19 mars 1806, attendu l'insuffisance des revenus que pouvait offrir à un curé une population aussi peu nombreuse que celle de Faucigny, l'évêque rendit un décret qui unissait la paroisse de Faucigny à celle de Peillonnex.

En conséquence, le prêtre desservant la paroisse de Faucigny, l'abbé Mullin - originaire de Peillonnex, était nommé à un autre poste ; il devait d'ailleurs redevenir curé de Peillonnex en 1807, sa paroisse natale. Il retrouva, ainsi, les anciens paroissiens de Faucigny, paroisse qu'il connaissait pour y avoir exercé son ministère pendant et avant la Révolution. Un décret impérial du 30 mai 1806 avait statué sur le sort des églises et des cures supprimées par l'organisation ecclésiastique nouvelle.

Le préfet du département du Léman écrivit le 27 décembre 1806 au maire de Peillonnex pour lui signifier que la commune de Faucigny ayant été réunie à la sienne, quant au spirituel, l'église et le presbytère qui en dépendent appartiennent aujourd'hui à la Fabrique de la paroisse de Peillonnex.

Il indique également qu'il est nécessaire que le presbytère et les églises dont la destination a changé, soient estimés par des experts. Cette opération devait être faite sans délai et même sans attendre le résultat des délibérations du conseil municipal et du conseil de Fabrique.

Le 14 août suivant le préfet Barante du département du Léman publiait un arrêté pour la nomination des experts dans le texte suivant (voir document) :

Sont nommés pour procéder à l'estimation de l'Eglise et du Cimetière de Faucigny, supprimés par suite de l'organisation ecclésiastique : MM. Jean Pierre Chatel, maire de St-Jean-de-Tholome, Antoine Deturche de Bovère et Jean Pierre Gevaux, tous habitants de St-Jean.
Fait à Genève à l'hotel de la Préfecture le 14 avril 1807.
Signé Préfet Barante

Ces arrêtés et décrets restèrent lettre morte, l'église de Faucigny demeura et le cimetière ne fut pas aliéné grâce à la résistance passive des habitants. L'église ne fut démolie qu'après 1855 lorsque la construction de l'église actuelle fut achevée. Le cimetière fut sans doute la cause majeure de la résistance qu'opposèrent les paroissiens de Faucigny au transport de leurs défunts au cimetière de Peillonnex.

Malgré l'interdit qui fut mis sur le cimetière par l'autorité ecclésiastique, des sépultures continuaient à se faire à Faucigny sans le concours du prêtre et en dehors de toute cérémonie liturgique.

En 1812, sans doute à l'occasion de la nomination du curé Colloud à la tête de la paroisse de Peillonnex, ces mesures sévères souffrirent quelques exceptions. L'église de Faucigny s'ouvrit à nouveau pour les sépultures que le curé de Peillonnex venait célébrer et l'interdit dont le cimetière était frappé fut levé.

Le jour de la fête patronale et le 2 juillet fête de la Visitation, une messe se célébrait à Faucigny à la grande satisfaction des habitants.

La population de Faucigny était en 1829 de 294 habitants et celle de Peillonnex de 526.

Ce regroupement des communes et des paroisses dura jusqu'à la fin 1834.

C'est alors que Mgr Rey, en accord avec le gouvernement de Charles Albert, nomma le 17 décembre 1834 l'abbé Vallet curé de Faucigny.

Ainsi prenait fin cette période de 28 ans pendant laquelle les habitants de Faucigny furent citoyens de Peillonnex. Cette annexion ne fut pas, et on le comprend, pour plaire aux habitants de Faucigny qui se voyaient obligés d'aller assez loin, par de mauvaises routes, assister aux offices du dimanche.

On n'enregistra rien de bien grave durant cette période, si ce n'est les conduites à coups de boules de neige ou de cailloux que faisaient les enfants de Peillonnex à ceux de Faucigny au sortir du Catéchisme.

Les choses rentrèrent dans l'ordre et l'on n'en a déploré que quelques litiges concernant les dons ou les réalisations faits dans l'une ou l'autre des paroisses et auxquels avait bien sûr participé l'ensemble des habitants des deux communes.

Cette période avait pourtant marqué les habitants de Faucigny puisque dans les années 1870, le curé Bontaz faisant en chaire l'histoire de la paroisse, comparait les années de l'annexion à Peillonnex à la "captivité de Babylone".

François CHAMBET

Sources : Archives paroissiales de Peillonnex et de Faucigny.

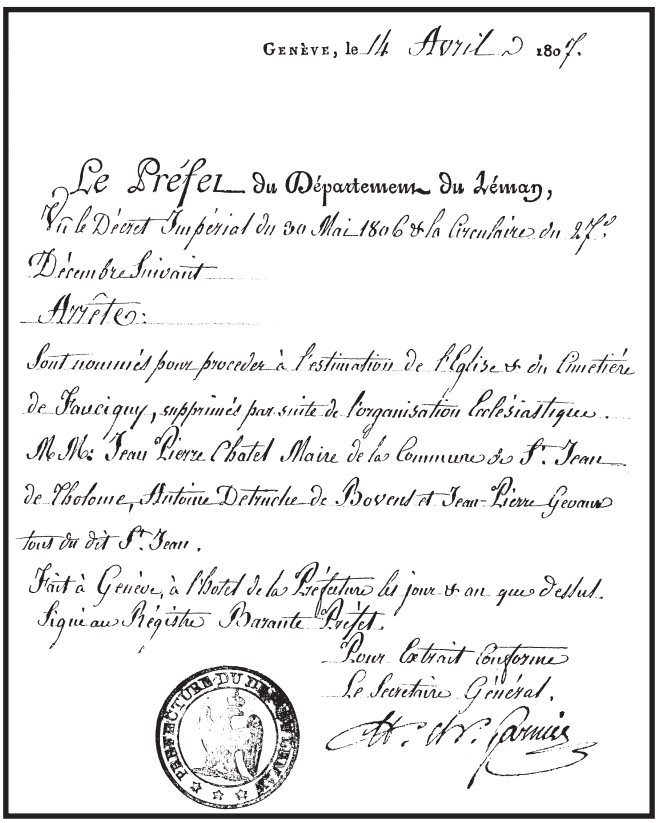

Genève, le 14 Avril 1807.

Le Préfet du Département du Léman,
Vu le Décret Impérial du 30 Mai 1806 & la Circulaire du 27 Décembre Suivant
Arrête :
Sont nommés pour procéder à l'estimation de l'Eglise & du Cimetière de Faucigny, supprimés par suite de l'organisation Ecclésiastique.
MM. Jean Pierre Chatel Maire de la Commune de St. Jean de Tholome, Antoine Deturche de Bovère et Jean-Pierre Gevaux tous du dit St. Jean.
Fait à Genève, à l'Hotel de la Préfecture les jour & an que dessus.
Signé au Registre Barante Préfet.
Pour extrait conforme
Le Secrétaire Général.

L'AMIRAL COMTE GUGLIELMO BOLLA

Défilé à ROME - 1927

L'Amiral et S.S. JEAN XXIII

avec S.A.R. Amedeo de Savoie - Duc d'Aoste -

Un PAROISSIEN PAS COMME LES AUTRES

Parmi les objets du culte que possède la paroisse de Contamine-sur-Arve, nous trouvons un magnifique calice offert par l'Amiral BOLLA et consacré par le cardinal Eugène Tisserant en 1963.

Si l'objet en lui-même est intéressant quant à sa valeur cultuelle ou d'orfèvrerie, j'ai surtout voulu connaître le généreux donateur qui fut un paroissien et un ami de feu le révérend Bron, dernier curé du lieu.

Un soir au temps de Noël, j'ai donc rencontré Mr et Mme le Comte Roberto BOLLA, fils de l'Amiral, chez eux dans la vieille demeure familiale sise sur le territoire de notre paroisse de Contamine.

La maison sent bon le temps qui a passé lentement à travers les siècles. L'accueil chaleureux et les gens qui sont là ont l'accent chantant de nos voisins de l'au-delà des Alpes ; et même, s'ils vivent à Rome, l'histoire de leur famille plonge quelques racines dans cette terre du Faucigny où ils aiment l'espace d'une vacance, retremper leurs souvenirs.

Dans le salon des portraits, les ancêtres se côtoient sans bruit et leur regard pétillant nous invite à entrer dans le cercle de famille.

Voici, ce qu'écrit le Comte Roberto BOLLA :

"La construction du Château de Barby remonte au milieu du XVIII° siècle et la ferme contiguë porte la date de 1764. Originellement, apparaissaient deux donjons sur les côtés, probablement démolis suite aux travaux d'agrandissement de la maison. La propriété qui comprend les ruines du Château de Faucigny, est passée successivement à la fin du XIX° siècle de la noble famille Bastian au noble Edmond Guillermin, colonel du Royaume de Sardaigne, à travers Elise, la mère, petite-fille de François Marie Bastian, premier député de Bonneville au Parlement de Turin, puis à la famille des Comtes BOLLA, petits-fils de Joseph Guillermin, fils du colonel Edouard.

De la noble famille Bastian, on se souvient :

- Du révérend Claudius Franciscus Bastian (1660 - 1724)
- Aimé Joseph Bastian (mort en 1741) : Avocat au Sénat de Savoie, Promoteur du diocèse de Genève, Archiprêtre de Viuz-en-Sallaz.
- Prospere Bastian (mort à Barby en 1793), en 1758 : Juge Mage à Faucigny, en 1771 : Juge Mage à Annemasse, en 1787 : sénateur de Savoie.
- Gaspard Bastian : avocat au Sénat de Savoie.
- François Marie Bastian (1790 - 1855) : Premier député de Bonneville au Parlement de Turin où il siégea de 1843 à 1849 sur les bancs des libéraux. Il fut le premier à défendre l'idée sur "la zone franche" qui se concrétisera en 1860.
- Le colonel Edouard Claude Guillermin (né en 1845 à Chambéry et mort en 1895 à Barby), officier de l'état major du Royaume de Sardaigne, épousa en 1880 Maria Pia Marchi, veuve du chevalier Gaspare BOLLA (officier de régiment de l'Armée Royale Piémontaise, assassiné à Parme en 1874, durant les émeutes pour l'unité de l'Italie avec ses deux fils : Francesco et Gaspard)

De ce mariage naquit Joseph Guillermin, demi-frère de Francesco et Gaspare BOLLA,

Prospere M. BASTIAN
1722 - 1793

Aimé Joseph BASTIAN
† 1741

Edouard Claude GUILLERMIN
1845 - 1935

François M. BASTIAN
1790 - 1855

et, par succession, la propriété de Barby alla à l'Amiral Comte Guglielmo BOLLA, fils de Francesco, puis pour finir au Comte Roberto BOLLA, fils de Guglielmo, actuel propriétaire.

La famille BOLLA, piémontaise des Asti et Chieri, est étroitement liée à la Savoie ayant acquis le titre de noble en 1614 de Carlo Emanuele 1er, Duc de Savoie pour : "le service rendu dans les guerres passées, engageant personnes et biens" et confirmant l'emblème portée par les BOLLA depuis Leornado, capitaine des fantassins des Asti dans la Croisade de 1274 avec pour devise : "***A DIEU SOIT TOUT***"

Comte Roberto BOLLA

Je remercie le Comte et la Comtesse Roberto BOLLA pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé, et pour cette page d'histoire.
Désormais, c'est sûr, l'Amiral BOLLA n'était pas un paroissien comme les autres.

Michel PESSEY-MAGNIFIQUE

ARBRE GENEALOGIQUE des Comtes BOLLA

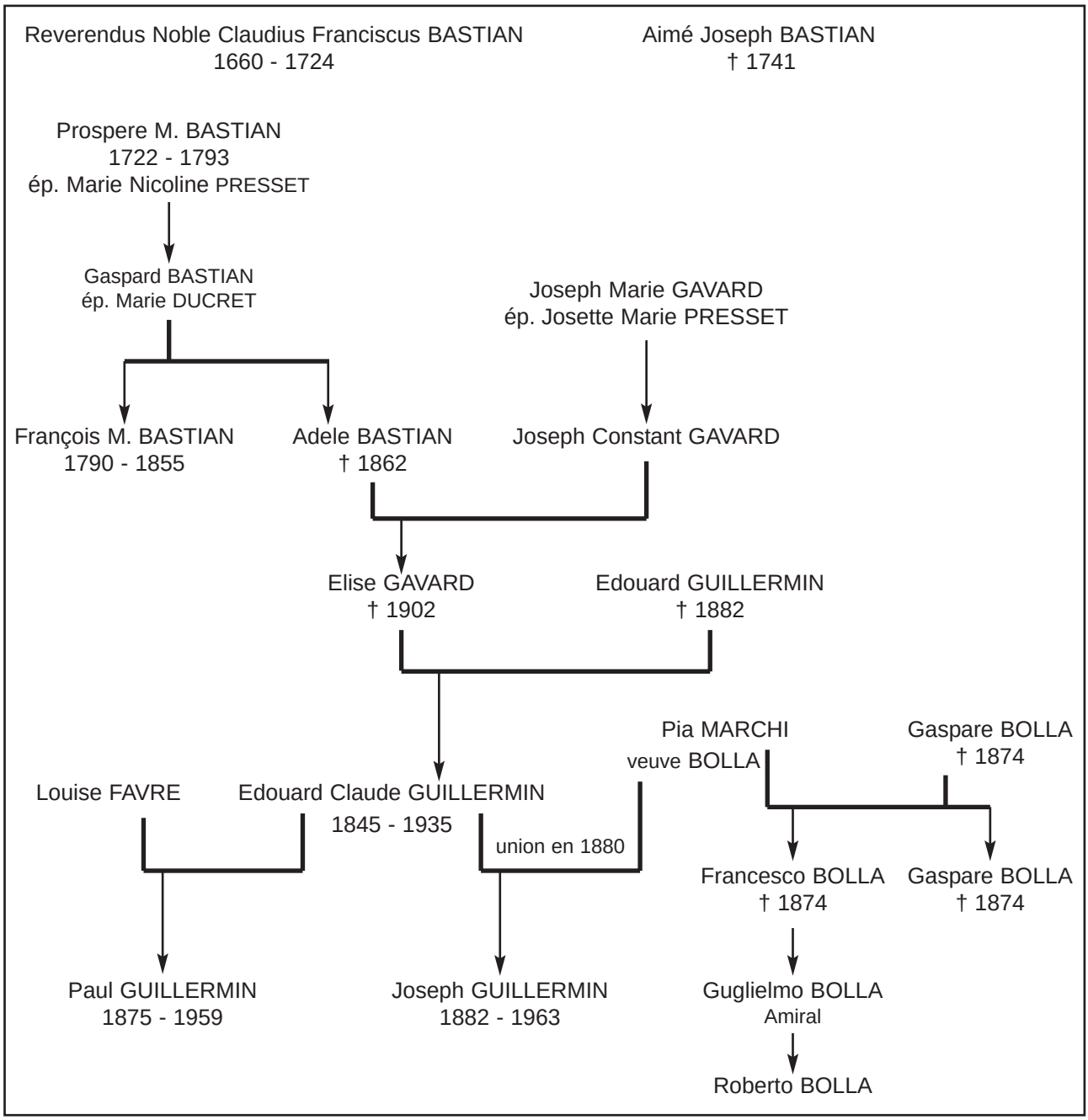

QUI EST LE CARDINAL TISSERANT ?

Lorrain d'origine, il est né à Nancy en 1882. Cardinal en 1936, il occupa le poste très important de secrétaire de la Congrégation pour les Eglises Orientales, avant de devenir Doyen du Sacré Collège, c'est à dire celui à qui revient la charge de présider à l'élection du pape en conclave. Puis, il fut bibliothécaire et archiviste au Vatican.

Très fin lettré, il fut admis à l'Académie Française en 1961. C'est à Albano-Laziale qu'il mourut en 1972.

Il restera un personnage important dans

CURIA VESCOVILE
DELLE
DIOCESI SUBURBICARIE
DI
OSTIA - PORTO E S. RUFINA

~~Roma,~~

Via della Dataria, 94 - Telefono N. 675.953

Prot. N. 7550.63

Si ATTESTA e CERTIFICA che il calice destinato da S.E. l'Ammiraglio Guglielmo BOLLA alla chiesa di Contamine-sur-Arve (Haute Savoie) Francia, è stato consacrato da Sua Eminenza il Signor Cardinale Eugenio TISSERANT,Vescovo di Ostia, Porto e Santa Rufina, Decano del Sacro Collegio,il giorno di Pentecoste, Domenica 2 giugno 1963 nella Chiesa Cattedrale della diocesi Suburbicaria di Porto e S. Rufina a La Storta di Roma.

Dopo la consacrazione lo stesso Eminentissimo Cardinale Vescovo ha usato il calice nella S. Messa della prima Comunione e Cresima dei Fanciulli della parrocchia della Cattedrale sudetta.

Roma, dalla Curia Vescovile, il 3 giugno 1963

CURIA VESCOVILE DELLE DIOCESI DI OSTIA-PORTO e S. RUFINA

+ Tito Mancini

+ TITO MANCINI Vesc. Tit. di Vartana
Ausiliare e Vicario Generale
di Ostia, Porto e S. Rufina.

Aujourd'hui disparue, il ne reste de cette bâtisse que le souvenir d'une photo et d'une aquarelle, le temps passe, les choses s'effacent. Oh temps, suspends ton vol !!!

Il a suffi d'un soir d'été pour que l'ombre de Guy de Faucigny glisse lentement sur les marches millénaires du prieuré ; les racines encerclent le portail et la verdure en a fait son royaume.